

UNIVERSITÉ  
LUMIÈRE LYON 2  
Faculté de Géographie, Histoire, Histoire de  
l'Art et Tourisme



Sciences des Sociétés et de leur environnement  
Mention Etudes rurales  
Master 2 Spécialité professionnelle Aménagement et Développement Rural

# Comment la filière de transformation du bois d'œuvre peut-elle apporter un plus grand développement local



## au territoire du Pays Asses, Verdon, Vaire, Var ?

Mémoire de stage de fin d'étude présenté par :  
**Elodie MEIFFRET**, Promotion 2007-2008

Tuteur professionnel : **M<sup>lle</sup> Chloé MONTA**  
Tuteur universitaire : **M. Robert CHARBONNIER**  
Membre du jury : **M<sup>me</sup> Agnès BONNAUD**  
Date de soutenance : **12 septembre 2008**

Photographies de page de couverture :

- Scierie de Villars Colmars, *Pays A3V, 2007*
- Maison ossature bois en cours de construction, *E. Meiffret, 2008*
- Balcon, escalier et menuiseries extérieures en mélèze de Pays, *E. Meiffret, 2008*

# Remerciements

---

Je tiens à remercier chaleureusement l'équipe du Pays A3V, Juliette Grossmith, Thomas Duboeuf, Nathalie Reynet et Philippe Lonjon, ainsi que Henri Dalbiès, Sébastien Thébault, Laurence Simian, Patricia Gonzalez, Anne Lafumas et Emmanuelle Guilloteau pour l'accueil chaleureux qu'ils m'ont réservé.

Je remercie particulièrement Chloé Monta, ma tutrice de stage, pour son expérience professionnelle et humaine d'agent de développement local en milieu rural, qu'elle m'a fait partager pendant ces quatre mois de stage à Annot et pour la relecture minutieuse de ce mémoire.

Je remercie également sincèrement l'ASBL Nicolas-Claude Fabri de Peiresc, pour le logement au Campus Européen Platon d'Annot qu'elle a gracieusement mis à ma disposition pour la durée de mon stage.

Je remercie d'autre part tous les acteurs de la filière bois du Pays A3V que j'ai rencontrés lors de mon travail de terrain et qui ont bien voulu m'accorder de leur temps et notamment les artisans et artistes travaillant le bois et les partenaires forestiers du Pays A3V.

Je remercie les habitants d'Annot et des villages alentours que j'ai rencontrés, ainsi que l'association l'Ane Hautain et le Bélier Sauvage, pour les moments agréables vécus pendant ces quatre mois.

Par ailleurs, j'adresse mes remerciements à mes professeurs du Master ADR de Lyon II, notamment à Robert Charbonnier, qui a accepté d'être le tuteur universitaire de mon stage et à Agnès Bonnaud, qui a accepté de faire partie de mon jury de soutenance.

Enfin, je dédie ce mémoire de master 2 à mon père.



# Sommaire

---

Remerciements

Sommaire

Lexique

Sigles

Introduction

## **1<sup>ère</sup> partie - Le pays A3V : présentation d'un territoire provençal et alpin marqué par la forêt**

1.1. Le Pays A3V : une situation avantageuse en région P.A.C.A.

1.2. Un territoire marqué par la forêt

## **2<sup>ème</sup> partie - La 2<sup>e</sup> transformation du bois sur le territoire du Pays A3V : atouts et faiblesses d'une filière**

2.1. La 1<sup>ère</sup> transformation du bois : une activité fragile

2.2. La 2<sup>nde</sup> transformation du bois d'œuvre, par les professionnels

2.3. La 2<sup>nde</sup> transformation du bois d'œuvre, par les non professionnels

## **3<sup>ème</sup> partie - Quelles pistes d'actions pour une filière locale de transformation du bois d'œuvre plus dynamique ?**

3.1. Résoudre les faiblesses et saisir les opportunités que présente le territoire

3.2. Trouver des débouchés en bois d'œuvre pour les petits arbres

Conclusion

Bibliographie

Sources internet

Liste des contacts

Table des figures

Table des tableaux

Table des photographies

Table des matières

Annexes

Table des annexes

## Lexique (*ordre alphabétique*)

---

**Arbres vendus bord de route** : les arbres vendus ont déjà été abattus et débardés. L'acheteur vient les récupérer « au bord de la route. »

**Arbres vendus sur pied** : les arbres vendus ne sont pas encore abattus.

**Bois d'œuvre** : bois susceptible d'être scié pour être utilisé en charpente, menuiserie, ébénisterie.

**Bois d'industrie** : on distingue les bois de trituration, utilisés dans la fabrication de pâte à papier et panneaux, et les autres bois d'industrie tels que les poteaux et bois de mine.

**Centre régional de la propriété forestière (C.R.P.F.)** : Les centres régionaux de la propriété forestière sont des établissements publics nationaux à caractère administratif chargés, notamment, de développer et d'orienter la gestion forestière des bois et forêts appartenant aux particuliers. Ils sont administrés par un conseil d'administration élu par les propriétaires forestiers. Ils élaborent des documents cadres et approuvent les plans de gestion des propriétés les plus importantes.

**Certification PEFC (Programme européen de reconnaissance des certifications forestières)** : système de certification de la gestion forestière et des produits forestiers garantissant que ces derniers sont issus d'une gestion durable créée à l'initiative des forestiers, en concertation avec tous les acteurs de la filière bois, les utilisateurs et les associations de protection de la nature.

**Coupe** : Un lot d'arbres destinés à être abattus.

**Débardage** : action de sortir le bois de la forêt.

**Exploitation forestière** : activité qui consiste à acheter le bois, le plus souvent sur pied, et à en organiser la récolte. L'exploitant forestier utilise son propre personnel ou, plus fréquemment, fait appel aux services d'entrepreneurs de travaux forestiers, bûcherons et débardeurs

**Futaie** : formation forestière constituée d'arbres de haut jet, généralement issue de semis ou de plantation.

**Inventaire forestier national (I.F.N.)** : Cet organisme national a été créé en 1958 pour mieux connaître les potentialités des forêts françaises. Il a en charge l'inventaire permanent des ressources forestières nationales, indépendamment de toute question de propriété. L'IFN est devenu établissement public à caractère administratif sous tutelle du ministre chargé des forêts en 1994. Sa direction est implantée à Nogent-sur-Vernisson (Loiret).

**Première transformation** : groupe d'activités de la filière bois qui comprend les scieries et les entreprises de rabotage, ponçage et imprégnation du bois.

**Seconde transformation** : groupe d'activités de la filière bois qui travaillent à partir du bois issu de la première transformation et qui comprend la charpente et la construction bois, la menuiserie, l'ébénisterie, la fabrication d'emballages.

## Sigles (*ordre alphabétique*)

---

**C.A.U.E.** : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement

**C.U.M.A.** : Coopérative d'Utilisation de Matériels Agricoles

**D.D.E.** : Délégation Départementale de l'Équipement

**C.R.P.F.** : Centre Régional de la Propriété Forestière

**G.I.E.** : Groupement d'Intérêt Economique

**I.F.N.** : Inventaire Forestier National

**O.N.F.** : Office National des Forêts

**O.S.B.** (panneaux): Oriented Strand Board

**P.A.C.A.** : Provence Alpes Côte d'Azur

**Pays A3V** : Pays Asses, Verdon, Vaire, Var

**P.L.U.** : Plan Local d'Urbanisme

**P.N.R.** : Parc Naturel Régional

**R.T.M.** : Restauration des Terrains de Montagne

**S.A.** : Société Anonyme

**S.C.A.** : Société Coopérative Artisanale

**S.A.R.L.** : Société Anonyme à Responsabilité Limitée

**U.T.** : Unité Territoriale (secteur délimité par l'O.N.F.)

# Introduction

---

Le Pays Asses, Verdon, Vaire, Var (Pays A3V) est un territoire de contrastes, mêlant paysages provençaux et alpins. Il se situe dans la région Provence Alpes Côte d'Azur dans le sud-est du département des Alpes de Haute Provence.

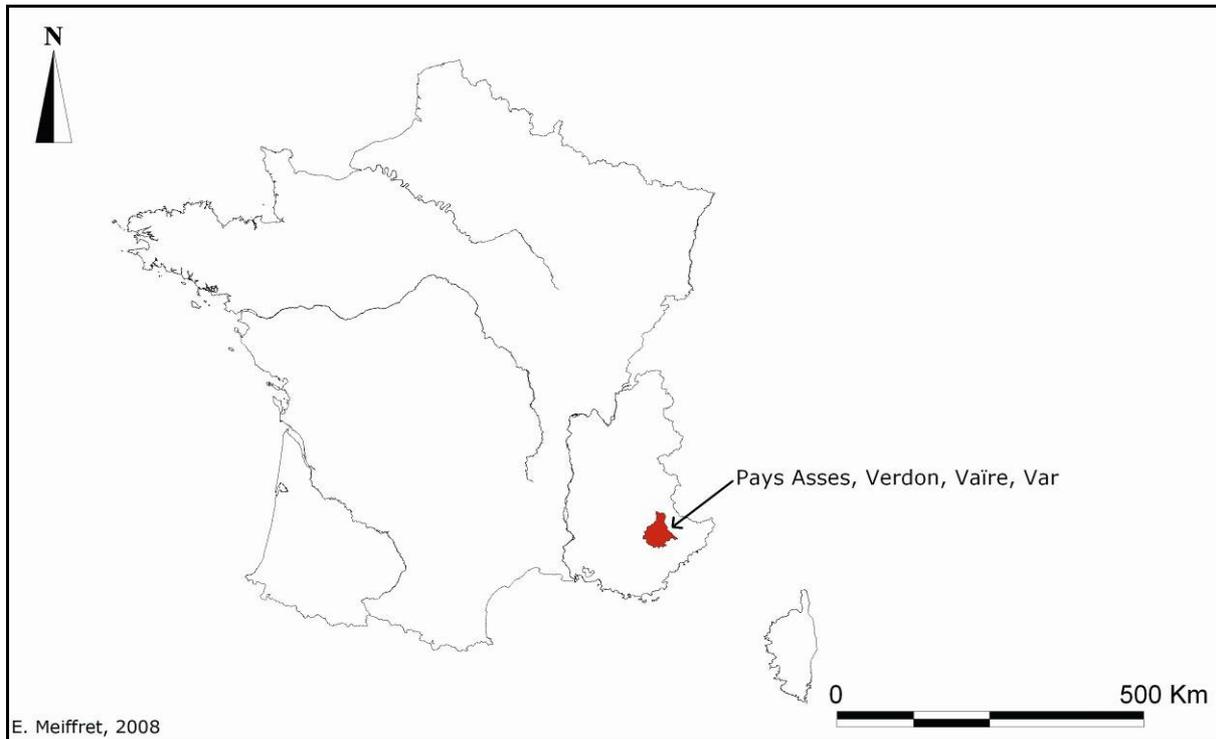


Figure 1 : Situation du Pays A3V en France

Rural et montagnard, ce territoire est faiblement peuplé : il comptait en 2000, 9200 habitants permanents, soit une densité de population de 6 habitants par km<sup>2</sup>. Mais, il est très marqué par son activité touristique, estivale et hivernale : en période de vacances scolaires, sa population est multipliée par cinq. Le territoire abrite 70% de résidences secondaires. Cette particularité implique une forte saisonnalité de l'activité économique. Si cet attrait touristique est une chance pour le territoire, il est important de ne pas le laisser se spécialiser sur cette unique activité. Ainsi, les activités artisanales présentes sur le territoire, qui compte 300 entreprises relevant de la Chambre des Métiers, sont des alternatives à cette tendance à la spécialisation économique. Il convient par conséquent d'aider ces activités artisanales à se développer. Parmi elles, environ 10% relèvent de la filière bois. Ce territoire est aussi caractérisé par sa proximité avec les grands pôles urbains du littoral P.A.C.A. que sont Nice, Toulon, Marseille, situés entre 90 et 200 kilomètres du Pays.

Certaines communes du territoire situées sur ses limites, sont même marquées par des mouvements pendulaires, de travailleurs se rendant vers les bassins d'emplois de Nice ou de Digne. Ces bassins de population proches sont essentiels pour les activités économiques du territoire.

Dans le paysage du Pays A3V, la forêt est un élément marquant, puisque 54% du territoire en est recouvert. L'exploitation forestière puis la transformation du bois sont des activités qui ont marqué et qui marquent encore l'économie locale.

### **La forêt, une richesse naturelle en mal de reconnaissance.**

Jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'exploitation forestière et la transformation du bois (bois de chauffage, bois de charpente, etc.) étaient des activités dynamiques, inscrites dans les modes de vie. L'architecture rurale traditionnelle témoigne encore aujourd'hui de l'importance de l'utilisation du bois. Néanmoins, il s'agissait d'activités annexes par rapport aux activités agricoles, élevage ovin et exploitations vivrières traditionnelles, (comme le maraîchage ou l'élevage de basse-cour), qui utilisaient bien plus l'espace naturel. Au XX<sup>e</sup> siècle, parallèlement à la déprise agricole et à l'exode rural, ces activités se sont considérablement restreintes, laissant la forêt se développer naturellement. L'entretien de la forêt par l'agriculture, notamment l'élevage, a progressivement disparu. Les agriculteurs, de moins en moins nombreux, se sont concentrés sur les terres de fond de vallée. Les terrains de culture et de parcours ainsi délaissés se sont donc progressivement reboisés, par des accrus naturels d'essences de lumière, comme en témoignent les deux photographies ci-dessous.



*Pays A3V*

Photographie 1 : XIX<sup>e</sup> siècle : le royaume du mouton



*Pays A3V*

Photographie 2 : XX<sup>e</sup> siècle : une forêt omniprésente

Ces arbres, principalement des pins sylvestres, n'ont fait l'objet d'aucune sélection, en vue de leur valorisation future. Par ailleurs, les exploitations agricoles se spécialisant sur une production unique et s'intensifiant, la sylviculture agricole a été abandonnée, les troupeaux quittant les forêts pour les prairies, par exemple.

Par ailleurs, à partir de 1880, pour prévenir et éviter l'érosion des pentes, qui avaient été exploitées à outrance, des opérations de reboisement ont eu lieu, par les services de la Restauration des Terrains de Montagne (R.T.M.). Les arbres plantés de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle étaient des pins noirs d'Autriche ; leurs objectifs premiers étaient la protection des sols contre l'érosion et non la récolte de bois. Ainsi, ces événements de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du XX<sup>e</sup> siècle ont laissé place à une forêt « par défaut » ou une forêt de protection, vue dans les représentations collectives des populations locales comme le signe de l'exode rural et de la désertification progressive du territoire et non comme une richesse à valoriser. De fait, elle est peu productive et globalement peu exploitée.

En conséquence, les activités locales de transformation du bois, jusqu'alors importantes, ont considérablement diminué. Encore récemment, sur ces 20 dernières années, on a pu constater la fermeture ou la délocalisation de six scieries, sur les 39 communes constituant le Pays A3V. Le nombre d'exploitants forestiers a lui aussi nettement réduit. La seconde transformation du bois d'œuvre, avec les activités de menuiserie, charpente, ébénisterie, s'est en partie dissociée de la première transformation, utilisant moins de bois local, profitant du développement des négoce de bois.

Ainsi, le territoire du Pays A3V se retrouve confronté à une situation paradoxale : sur un pas de temps de deux siècles, alors que la forêt n'a jamais été aussi importante, l'exploitation forestière et la première transformation du bois n'ont jamais été aussi réduites. La filière bois locale est loin de profiter de toutes ses possibilités, la ressource forestière pourrait induire plus de développement local et marquer davantage l'identité du territoire.

### **Le Pays A3V, une structure de développement local**

Le Pays A3V a été officiellement reconnu en 2004. Il est formé par 39 communes, réparties dans six cantons, qui se sont fédérées autour d'un projet commun développement local, contractualisé dans la charte de Pays.

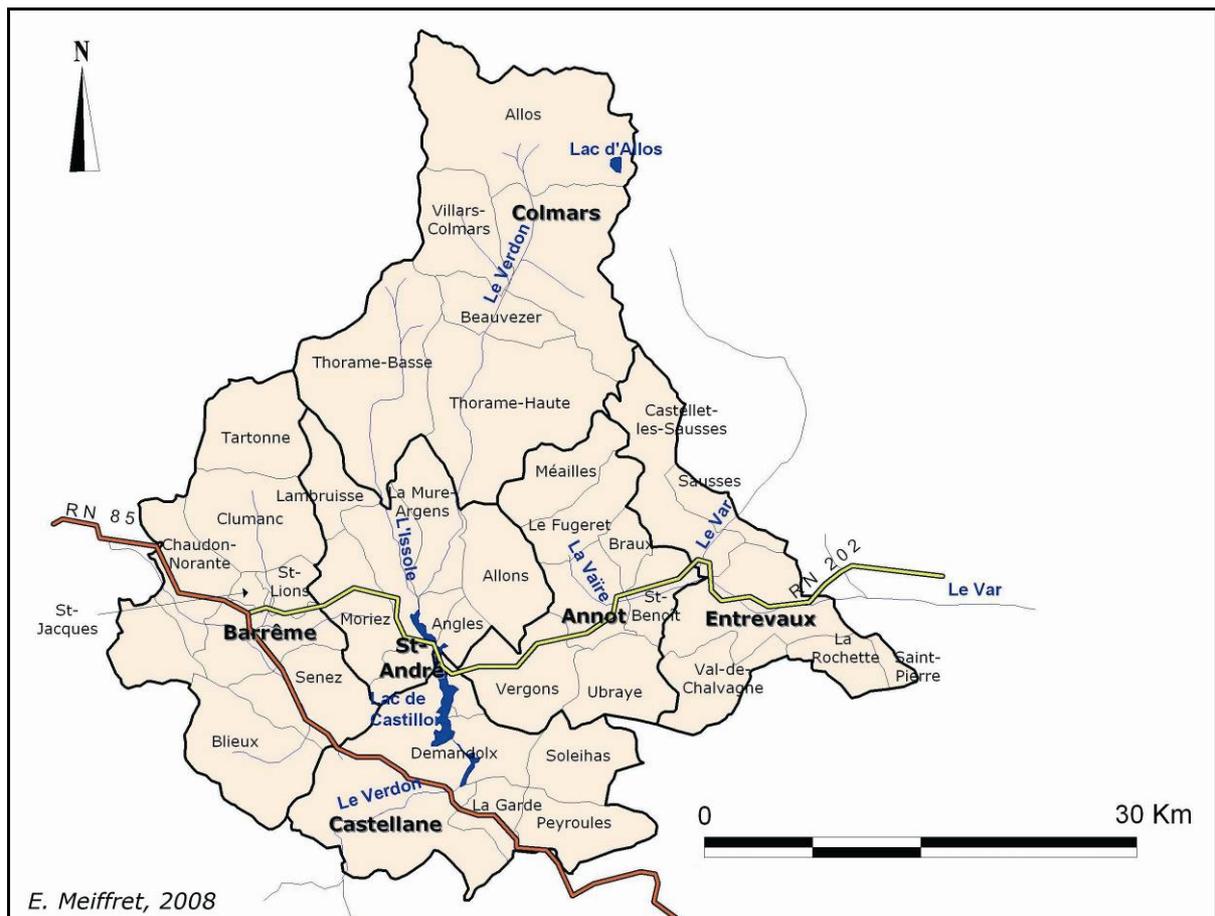


Figure 2 : Les 39 communes du Pays A3V

Il est porté par une structure, le Comité de Pays, qui est une association loi 1901, dont le bureau est composé de dix membres. Cette structure est gérée et pilotée par une équipe technique, composée de quatre salariés, dont trois agents de développement local :

- une directrice et chargée de mission agriculture, environnement,
- un chargé de mission développement local
- une chargée de mission « forêt », également animatrice de la Charte Forestière du Massif d'Annot.

Ils assurent le suivi de projets, sur les thèmes désignés pertinents pour le territoire, dans la charte de Pays. Parallèlement, les projets portés ou soutenus par le Pays A3V sont partagés avec la population locale, qui a la possibilité de s'en informer et d'y participer, par le biais du Conseil de Développement du Pays A3V. Cette association regroupant les habitants du Pays a pour but de faire vivre la participation citoyenne, en proposant la mise en débat public des thèmes centraux du développement local. En 2005, le Conseil de Développement avait mené une action de sensibilisation de la

population locale sur la filière bois et sur la ressource naturelle qu'est la forêt, par le biais de la Fête du Bois, manifestation qu'il avait organisée.

### **Demande de stage**

Devant la situation de la filière bois locale, le Pays A3V, par le biais de son antenne « forêt », a décidé début 2008 d'ouvrir un stage pour étudier de manière plus approfondie sa filière de transformation du bois et notamment, de seconde transformation du bois d'œuvre, qui concerne l'utilisation du bois pour un usage dit noble, en charpente, menuiserie, ébénisterie. Elle nécessite une première transformation du bois, en sciage. L'utilisation du bois pour un usage dans l'artisanat d'art faisait également partie de l'étude. En revanche, la filière bois énergie, déjà concernée par d'autres projets portés par la chargée de mission forêt, en était exclue.

Plus précisément, ces réflexions sur la transformation et l'utilisation du bois d'œuvre trouvent leur origine et leur justification dans la charte du Pays A3V. En effet, dans ce document, le troisième objectif de développement territorial pour le Pays s'intitule : « Organiser et promouvoir les autres secteurs de l'économie [que le secteur touristique] et diversifier les activités du territoire : commerce, artisanat, agriculture, petite industrie ». Le Pays a en effet cerné l'importance du maintien et du développement d'un tissu de Très Petites Entreprises, pour éviter la désertification du territoire et une spécialisation trop marquée dans l'activité touristique. Ces entreprises permettent en effet de maintenir une population à l'année et de créer des emplois. Dans ce troisième objectif de la charte de Pays, un sous-objectif pointe spécifiquement la filière bois, qui est qualifiée de « préoccupante » pour sa ressource forestière sous-exploitée et son déclin économique progressif. Trois axes ont été identifiés pour relancer la filière bois locale :

- développer de nouvelles filières et de nouveaux produits
- favoriser la transformation des grumes sur place
- promouvoir le matériau bois auprès des professionnels.

Ainsi, le Pays A3V souhaitait avoir plus une meilleure connaissance de sa filière de seconde transformation : quelle dynamique économique, quels produits réalisés, quelle clientèle, quel approvisionnement, quelle utilisation des bois locaux ? Réaliser un tel diagnostic permet d'identifier les points forts et faibles de la filière et de

mettre en place des actions visant à optimiser cette ressource naturelle et à en faire profiter le territoire.

Ainsi, ce stage de master 2 au sein du Pays A3V s'est inscrit dans ce contexte et ma mission de stage avait pour base la question suivante : **Comment la filière de transformation du bois d'œuvre peut-elle engendrer un plus grand développement local sur le territoire du Pays Asses, Verdon, Vaire, Var ?** C'est à cette question que va tenter de répondre cette étude.

Dans une première partie, elle présente un état des lieux de la ressource forestière du Pays A3V et de sa filière d'exploitation forestière. Puis, dans une seconde partie, elle présente le diagnostic de la filière de seconde transformation du bois d'œuvre, de son amont, la première transformation du bois en sciage et de son aval, ses débouchés. Elle détaille les atouts et les faiblesses de chaque activité, menuiserie, ébénisterie, charpente, création artistique en bois. Enfin, dans une troisième partie, à partir des constats obtenus dans le diagnostic de la filière, cette étude donne des pistes d'actions à mettre en place pour que cette filière soit plus dynamique et soit une source de développement local pour le territoire.

## **Méthodologie**

La première partie est constituée d'une synthèse d'informations et de données, recueillies auprès de l'Inventaire Forestier National (I.F.N.), des plans d'aménagement ou de gestion des forêts privées ou gérées par l'O.N.F. ; des informations complémentaires ont aussi été collectées lors d'entretiens auprès de responsables d'Unités Territoriales de l'O.N.F.

La seconde partie de cette étude a été réalisée grâce à une synthèse d'informations recueillies lors des 31 entretiens directs, semi directifs, effectués auprès des artisans et artistes travaillant le bois et installés sur le territoire du Pays A3V. En effet, à partir d'une liste des « artisans travaillant le bois, sur les 39 communes du Pays A3V », communiquée par la Chambre des Métiers des Alpes de Haute Provence, qui a été corrigée et complétée grâce à des informations obtenues par le bouche à oreilles, j'ai obtenu un total de 38 artisans travaillant le bois. Il a été décidé, en concertation avec ma tutrice de stage, de tous les interroger. Néanmoins, mes contraintes de temps et les contraintes professionnelles de certains artisans ont fait que seulement 31 artisans ont pu finalement être interrogés. En outre, deux artisans ont refusé de participer à cette étude. Par ailleurs, la construction bois ayant été identifiée comme

une sous activité phase de l'activité de charpente, il a été décidé d'enquêter deux architectes installés sur le territoire, pour compléter, sur ce sujet, les informations obtenues auprès des charpentiers.

L'entretien direct, semi directif, nous a paru le mode d'enquête le plus approprié aux conditions matérielles et aux types d'interlocuteurs. En effet, certains rendez-vous ont eu lieu directement sur des chantiers ; la plupart se sont déroulés dans les ateliers des artisans, pendant leur journée de travail. C'est pourquoi, une discussion libre, au cours d'un entretien plutôt qu'un questionnaire a été préférée. Par ailleurs, les activités de seconde transformation du bois étant toutes très différentes, il paraissait difficile de faire un questionnaire, risquant d'être trop rigide. Néanmoins, l'entretien semi directif a présenté aussi des faiblesses. Il a été notamment quasiment impossible d'obtenir des données chiffrées qui puissent être comparables d'un artisan à l'autre, les artisans n'ayant pas en tête les chiffres demandés et donnant des ordres de grandeur. Le problème de l'activité informelle voire souterraine explique aussi sans doute ces difficultés à donner des informations chiffrées. Ainsi, l'enquête réalisée permet de connaître les grandes lignes des atouts et des contraintes des activités de transformation du bois.

Ces entretiens ont été menés à partir d'une grille d'entretien, qui s'adaptait selon le type d'interlocuteur. Ainsi, trois grilles d'entretien ont été élaborées :

- une grille pour les scieries, qui a donné lieu à 4 entretiens,
- une grille pour les artisans de la 2<sup>nde</sup> transformation du bois, qui a donné lieu à 21 entretiens
- une grille pour les artistes et créateurs du bois, qui a donné lieu à 6 entretiens,

Pour les deux entretiens avec les architectes, une grille a aussi été élaborée.<sup>1</sup>

Les grilles d'entretien pour les artisans de la 2<sup>nde</sup> transformation du bois et pour les artistes et créateurs du bois étaient constituées de quatre grandes parties, correspondant à trois thèmes majeurs à aborder dans la discussion :

- la présentation de l'entreprise ou de l'activité,
- l'approvisionnement en bois,
- les productions ou les réalisations
- la vente.

---

<sup>1</sup> Voir les quatre grilles d'entretien, en annexe 2.

A cela, s'ajoutaient des questions diverses, posées en fin de discussion, sur le fonctionnement de l'entreprise. La grille d'entretien pour les scieries était construite un peu différemment mais reprenait aussi les grands thèmes que sont la présentation et le fonctionnement de l'entreprise, l'approvisionnement en bois et la vente. Enfin, pour compléter ces entretiens avec les artisans et obtenir des informations plus globales sur la filière bois, d'autres entretiens ont été menés avec des partenaires du Pays A3V : la Chambre des Métiers des Alpes de Haute Provence et l'interprofession FIBOIS 04-05.

Les pistes d'actions de la troisième partie sont issues, entre autres, d'échanges effectués avec des partenaires du Pays A3V, dont le Parc Naturel Régional du Verdon, et notamment l'animatrice de la charte forestière du canton de Comps sur Artuby, Laure Pumaréda. En effet, ce territoire, voisin du Pays A3V, est confronté à des problématiques forestières similaires, dont le problème de la valorisation du pin sylvestre. A ce propos, une visite a aussi été effectuée auprès de l'entreprise d'exploitation forestière et de transformation, Ebébois, située à Aubagne, qui transforme notamment des pins sylvestres du Pays.

# Partie I : Le pays A3V : présentation d'un territoire provençal et alpin marqué par la forêt

## 1.1. Le Pays A3V : une situation avantageuse en région P.A.C.A.

### 1.1.1. Un territoire rural...

Le Pays Asses, Verdon, Vaïre, Var détient dans les Alpes de Haute Provence une situation avantageuse. Il se trouve au centre de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (P.A.C.A.), au sud est du département des Alpes de Haute Provence. Le territoire est frontalier des départements des Alpes Maritimes et du Var, comme on peut le voir sur la carte de situation ci-dessous.

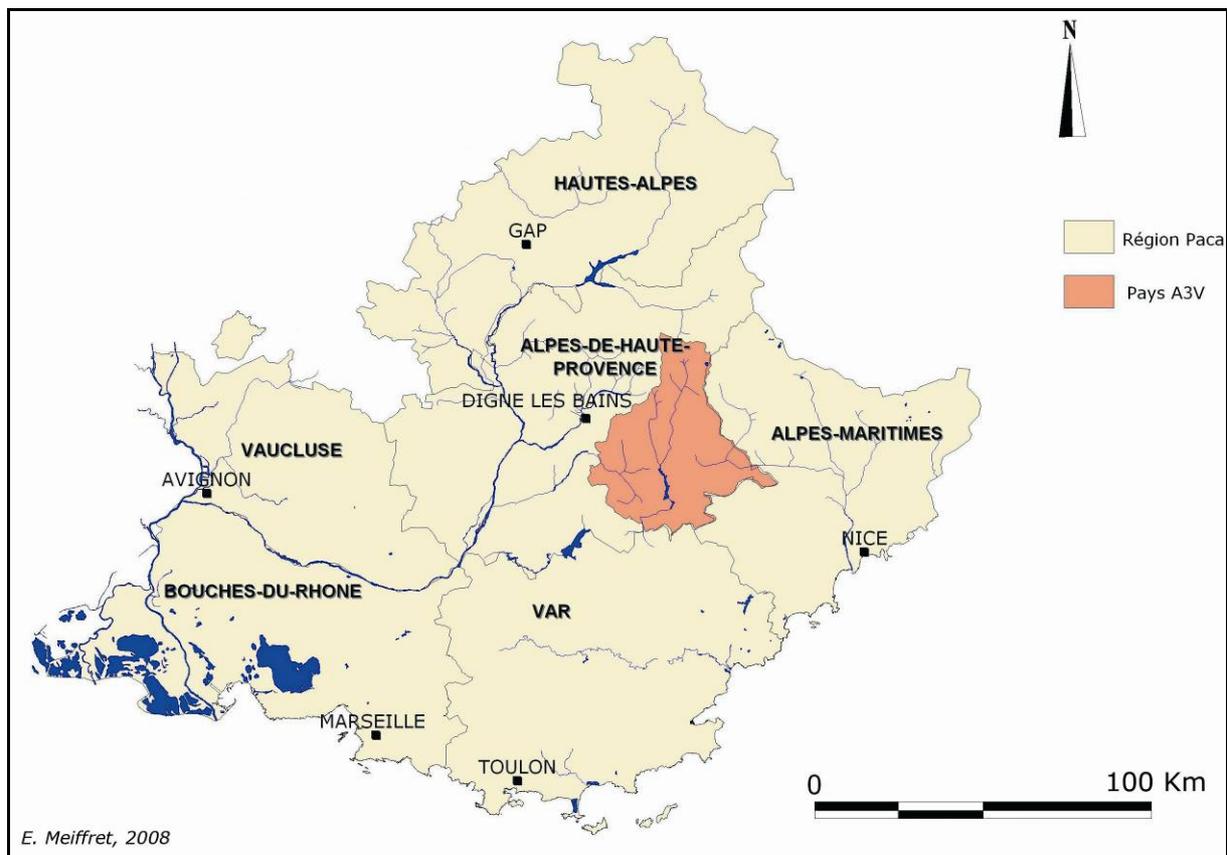


Figure 3: Situation du Pays A3V en région P.A.C.A.

Le Pays A3V est un territoire de montagne, avec des altitudes allant de 500 mètres au minimum jusqu'à des points culminants pouvant dépasser les 3000 mètres (Mont Pelat, commune d'Allos, 3053 mètres). Le nord du territoire est caractérisé par un relief de moyenne et de haute montagne, pour les cantons d'Allos – Colmars, les communes de Castellet les Sausses et de Méailles. Le sud du Pays est au contraire, une zone de transition, vers les montagnes sèches et les plateaux provençaux : cantons de Castellane, de St André les Alpes et la plupart des communes des cantons d'Annot et d'Entrevaux.

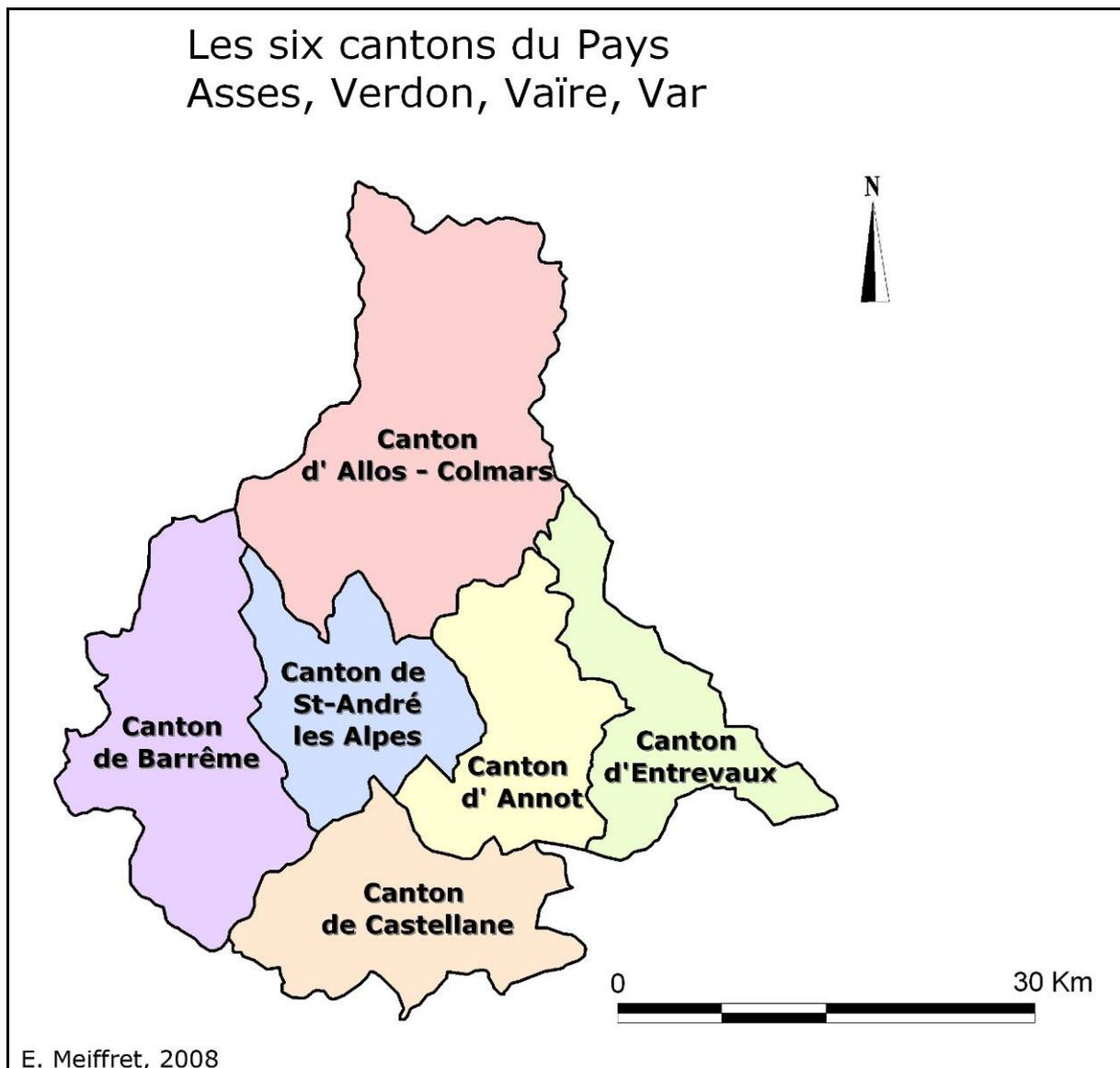


Figure 4: Situation des cantons du Pays A3V

Très dépendant du relief, le climat du Pays A3V est, de même, un climat montagnard avec des influences méditerranéennes selon le secteur. De manière générale, les hivers sont froids et neigeux et les étés sont chauds et secs. L'ensoleillement et la couleur bleue du ciel sont des facteurs de l'attraction touristique du territoire, de même que l'enneigement des sommets en hiver. Par ailleurs, le territoire est creusé par quatre cours d'eau majeurs, qui donnent son nom au Pays :

- le Var, qui coule dans le canton d'Entrevaux. Il s'agit d'un fleuve côtier, qui se jette dans la Méditerranée à l'ouest de Nice,
- la Vaire, qui coule dans le canton d'Annot et qui est un affluent du Var,
- le Verdon, qui prend sa source au col d'Allos et qui traverse les cantons d'Allos – Colmars, de Saint André les Alpes et de Castellane ; il fait l'objet d'une retenue hydroélectrique au niveau de la commune de Demandolx et forme un lac en amont de cette retenue, le lac de Castillon, qui s'étend jusqu'à Saint André les Alpes,
- l'Asse et ses affluents (l'Asse de Blieux et l'Asse de Moriez) qui coule dans le canton de Barrême.

Le Pays A3V dépend de deux bassins versants fluviaux. D'une part, le bassin versant du Var, qui concerne les cantons d'Annot et d'Entrevaux. D'autre part, le bassin versant du Rhône, avec le Verdon, affluent de la Durance et l'Asse, affluent de la Bléone, elle-même affluent de la Durance.

C'est un territoire rural et faiblement peuplé, puisqu'il rassemble à peine 9000 habitants et est caractérisé par une densité de population moyenne de 6 habitants par Km<sup>2</sup> ; sept communes ont même une densité de 2 habitants par Km<sup>2</sup> et une commune, une densité de 1 habitant par Km<sup>2</sup>. En revanche, le territoire a tendance à gagner des habitants, puisque sa population a augmenté de 2% entre les recensements de 1990 et de 1999.

En ce qui concerne ses activités, le Pays A3V est tout d'abord un territoire agricole. L'activité dominante est l'élevage et notamment l'élevage ovin, pour la viande. D'autres activités existent toutefois, comme l'élevage caprin, l'apiculture, le maraîchage et la production fruitière sur le canton d'Entrevaux ou encore la céréaliculture pour la production d'une bière locale, à Thorame Basse.

Par ailleurs, le Pays A3V comptait en 2000 283 entreprises relevant de la Chambre des Métiers et 173 entreprises relevant de la Chambre du Commerce et de l'Industrie<sup>2</sup>. Pour la très grande majorité, il s'agit de Très Petites Entreprises, sans ou avec peu de salariés. Parmi les entreprises relevant de la Chambre des Métiers, 53% relèvent du secteur du bâtiment. Viennent ensuite les secteurs des services, avec 25%, de l'alimentation, avec 13% et de la fabrication, avec 9%. La relative importance des métiers du bâtiment semble être une conséquence indirecte des activités touristiques. Si le territoire semble avoir des activités économiques variées, ces dernières ont tendance à être trop dépendantes de la saisonnalité de l'activité principale du territoire, qu'est le tourisme, ce qui a des conséquences sur la vie et l'animation du territoire à l'année.

### **1.1.2. ...mais un territoire attractif**

Néanmoins, le Pays A3V, territoire de hautes et de moyennes montagnes, associant des composantes alpines et méditerranéennes, est un territoire attractif. Il est caractérisé par un riche patrimoine naturel et attire par là même de nombreux touristes. En effet, le territoire dispose de deux pôles touristiques majeurs, les stations de ski d'Allos, qui représentent, avec la station de Pra Loup, le plus grand domaine skiable des Alpes du Sud et le site des gorges du Verdon, intimement lié à la ville de Castellane, qui compte 20 000 habitants pendant l'été, soit une multiplication par 13 de son nombre d'habitants à l'année. Par ailleurs, le territoire propose de multiples activités de pleine nature, de manière diffuse sur son territoire, dont l'escalade, le parapente, les sports d'eau vive et comprend des sites remarquables pour leur patrimoine architectural, comme la citadelle d'Entrevaux ou celle de Colmars, ou les villages perchés, tel Méailles. Ainsi, le territoire attire des touristes.

---

<sup>2</sup> Sources : Statistiques 2000 de la Chambre des Métiers 04.



E. Meiffret, 2008

Photographie 3 : le village de Méailles sur son promontoire rocheux  
et la ligne du train des pignes en contrebas

Selon l'observatoire du tourisme des Alpes de Haute Provence, le périmètre neige du département (dont Allos représente une large part) reçoit entre 2,2 et 2,5 millions de nuitées par an, dont 69% des nuitées provenant d'une clientèle régionale. Dans le même temps, le département entier des Alpes de Haute Provence reçoit 14,8 millions de nuitées par an. Sur le territoire, le type de logement touristique principal se révèle être, pour 40%, la résidence secondaire.

Les résidences secondaires sont très nombreuses sur le territoire, notamment dans la haute vallée du Verdon et constituent une véritable manne, en termes de débouchés, pour les activités économiques du territoire. En effet, en 1999, quand il n'y avait que 3709 résidences principales sur le territoire du Pays (sans le canton de Barrême) on trouvait en revanche 9984 résidences secondaires. Elles représentent près de 70%<sup>3</sup> du parc de logement du territoire, ce qui est révélateur de son utilisation.

---

<sup>3</sup> Source : SOMIVAL, Département Développement Local, **Diagnostic Stratégique du Pays des 3V**, Mars 2001, remis à jour en Juin 2001.

Enfin, on constate sur le territoire l'installation de jeunes retraités, originaires du Pays pour certains, qui reviennent y passer leur retraite. Ce type de population est présent à l'année sur le territoire ou bien six mois par an. Il dispose bien souvent d'un fort pouvoir d'achat et constitue, comme les touristes, une opportunité en termes de débouchés pour les activités économiques du territoire.

Si le Pays A3V attire autant de monde, c'est sans doute grâce à sa situation géographique, à proximité des grandes villes de la région P.A.C.A. et notamment des villes littoral (entre 80 et 200 kilomètres de Nice, Toulon ou Marseille), comme on peut le voir sur la carte précédente, page 17, qui situe le territoire dans la région P.A.C.A.

Par ailleurs, le territoire est accessible car il est relativement bien desservi par différents axes de communication, comme on peut le voir sur la carte ci-dessous, qui le situe dans le département des Alpes de Haute Provence.

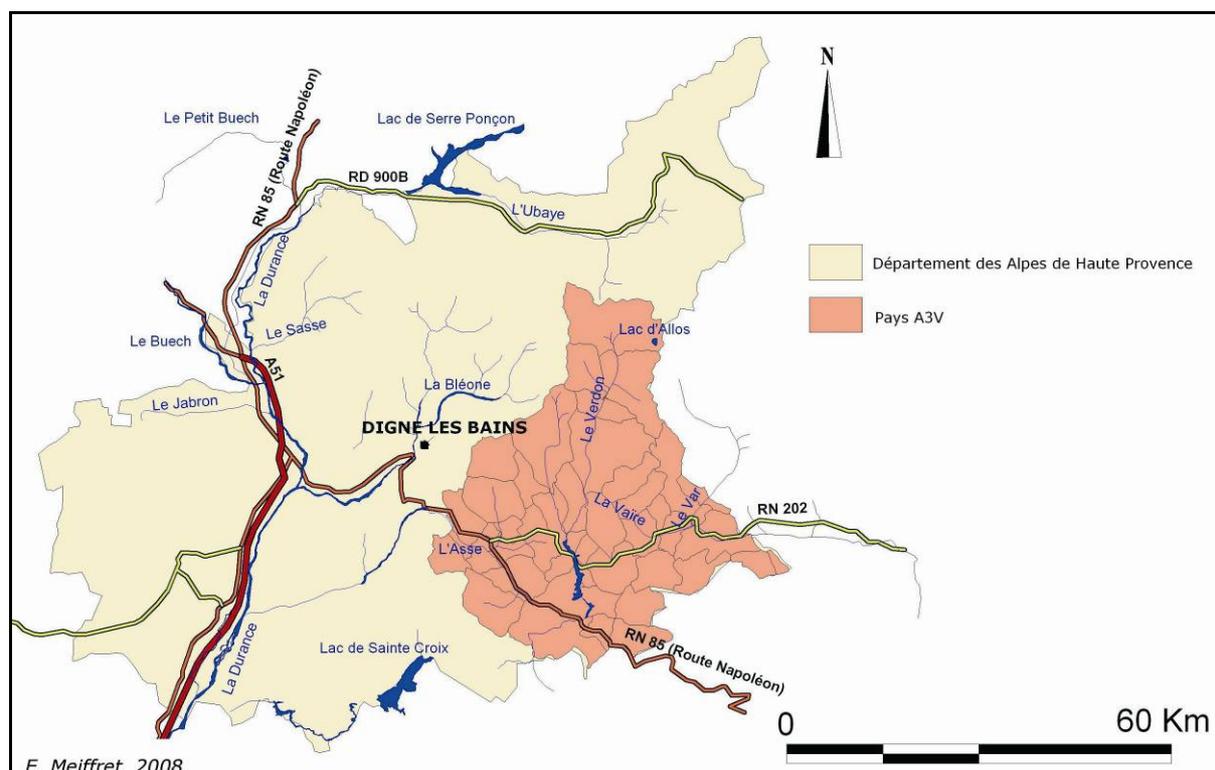


Figure 5 : Situation du Pays A3V dans le département des Alpes de Haute Provence

Notons que ce diagnostic territorial a été établi lorsque le canton de Barrême ne faisait pas parti du périmètre du Pays et qu'il ne le prend pas en compte dans ses données. Il donne néanmoins un aperçu des réalités du territoire.

Le territoire est traversé d'Ouest en Est par deux routes de bonne viabilité, anciennement des routes nationales. D'une part, la RN 202, reliant Nice à Barrême, via Saint André les Alpes et la RN 85, dite Route Napoléon, reliant Cannes et Grasse à Digne (puis Grenoble), via Castellane et Barrême. Pour rejoindre Marseille, le territoire dispose de l'autoroute A 51, qui relie Gap à Aix en Provence par la vallée de la Durance et que l'on peut rejoindre en passant par Digne puis la vallée de la Bléone. En termes de temps de parcours, le centre du Pays A3V, soit Saint André les Alpes, se trouve à 1h40 de Nice et à 2h30 de Marseille. Ces durées, relativement courtes, rend le territoire accessible aux citadins de la région P.A.C.A. pour de fréquents courts séjours.

On peut signaler aussi la présence d'une ligne de chemin de fer, le train de pignes, reliant Nice à Digne par la vallée du Var, de la Vaire, du Verdon puis de l'Asse en quatre heures environ. Cette ligne, créée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, dans le cadre du plan Freycinet, est gérée actuellement par la société Veolia Transport, par délégation de service public, avec une vocation première de ligne touristique. Néanmoins, elle permet aux personnes non véhiculées de se déplacer quand même sur le territoire et rend également le territoire accessible à des touristes non véhiculés.

Ainsi, le Pays A3V est un territoire rural, qui manque d'activités économiques plus importantes à l'année, pour compléter les activités saisonnières touristiques, pour animer le territoire de manière plus pérenne. Néanmoins, il est situé à proximité des grandes villes de la région P.A.C.A. et attire des citadins, pour des vacances ou des séjours plus longs. Il est donc à proximité de bassins de population qui constituent des débouchés intéressants pour les activités de production du territoire.

## 1.2. Un territoire marqué par la forêt

La filière bois est le 3<sup>ème</sup> employeur sur le Pays A3V, après le tourisme et l'agriculture. La forêt et le bois sont donc des éléments essentiels de l'économie locale. Avant de décrire la filière bois de la région et du Pays A3V, intéressons-nous à l'histoire de la forêt méditerranéenne.

### 1.2.1. La forêt méditerranéenne : une évolution récente<sup>4</sup>

La forêt méditerranéenne est apparue après la dernière glaciation, lorsque la steppe a laissé place à la forêt. Mais plus qu'au climat, elle doit sa forme et ses différentes évolutions à l'action humaine. En effet, son histoire est marquée par de grandes étapes.

Du néolithique jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, un équilibre sylvopastoral fluctuant détermine les surfaces et les types de forêts. La présence d'élevages et les campagnes de défrichements ont entraîné un recul de la forêt, selon des cycles de croissance puis de recul. En effet, à des grandes périodes de défrichements, au Néolithique, au Moyen Age médian, au XIX<sup>e</sup> siècle, se sont succédées des grandes périodes de croissance de la forêt, dues à des déprises agricoles liées à des crises (invasions barbares, peste noire de 1347, guerre de Cent ans...). Outre l'usage pastoral, la forêt était également utilisée et exploitée pour son bois, comme source d'énergie. Le bois alimentait ainsi les foyers, puis à l'époque moderne de petites industries rurales : verreries, poteries, faïenceries, savonneries, fours à chaux. Ainsi, les fluctuations démographiques ont eu des incidences sur la pression forestière et donc sur la taille de la forêt. Ces phases de pressions ou de relâchements modifiaient la composition des forêts : ainsi les périodes de pressions forestières, marquées par l'érosion des sols, voyaient le recul du chêne blanc au profit du chêne vert et les périodes de déprises agricoles et de relâchement de la pression forestière voyaient l'extension de la pinède.

---

<sup>4</sup> D'après : CEMAGREF, Unité de Recherche Agriculture et Forêt Méditerranéenne, Michel Vennetier (coordination) - **Usages et fonctions multiples de la forêt méditerranéenne, guide technique du forestier méditerranéen français** – Avignon, Novembre 2002.

A partir du XIX<sup>e</sup> siècle, un tournant s'opère dans l'histoire de la forêt. D'une part, les services R.T.M. plantent des pins sur des milliers d'hectares, pour stabiliser et protéger les terrains érodés des flancs de montagne. D'autre part, des boisements spontanés de pins d'Alep et de pins sylvestres apparaissent sur les terres agricoles en déprise et augmentent largement la surface forestière méditerranéenne. C'est à cette même époque que se constituent les grands massifs combustibles d'un seul tenant, auquel on doit les problèmes de feu de forêt que l'on connaît aujourd'hui.

Ce bref historique de la forêt méditerranéenne nous amène à présent à étudier la filière bois régionale et départementale, pour comprendre dans quel contexte économique s'inscrit la filière locale du Pays A3V.

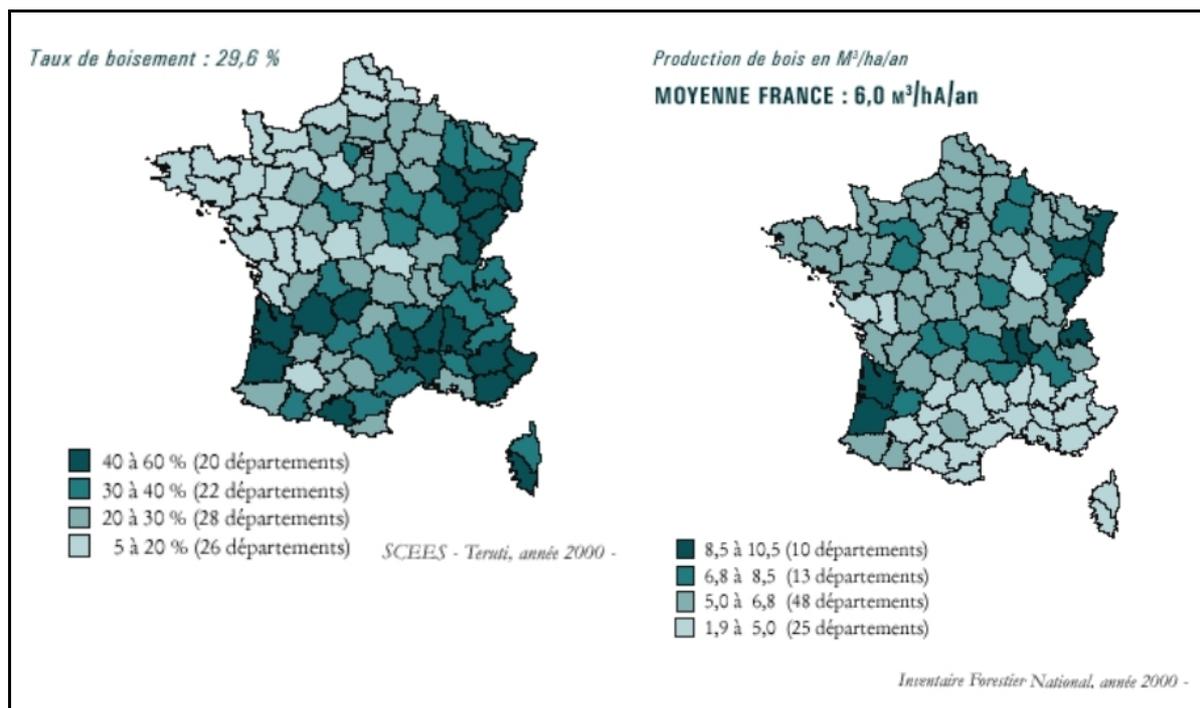
### **1.2.2. La filière bois en P.A.C.A. et dans les Alpes de Haute Provence<sup>5</sup>**

La région P.A.C.A. est fortement boisée : son taux de boisement est de 42%, alors que le taux de boisement national est de 27%. Mais cette forêt est largement sous-exploitée, puisque la région P.A.C.A. apporte seulement 2% à la récolte de bois nationale, bien que sa forêt représente 9% de la forêt française. Ainsi, P.A.C.A. se situe loin derrière les grandes régions forestières françaises, comme par exemple l'Aquitaine, qui apporte 24% à la récolte nationale de bois. La sous-exploitation forestière de la région P.A.C.A. s'explique notamment par les coûts élevés de l'exploitation, dus au relief escarpé et au morcellement des propriétés, qui limitent la demande.

Sur le département des Alpes de Haute Provence plus précisément, le taux de boisement peut varier selon les secteurs de 40 à 60 %, mais la récolte de bois s'échelonne en moyenne de 1,9 à 5 m<sup>3</sup>/hectare/an, quand la moyenne française est de 6 m<sup>3</sup>/ha/an.

---

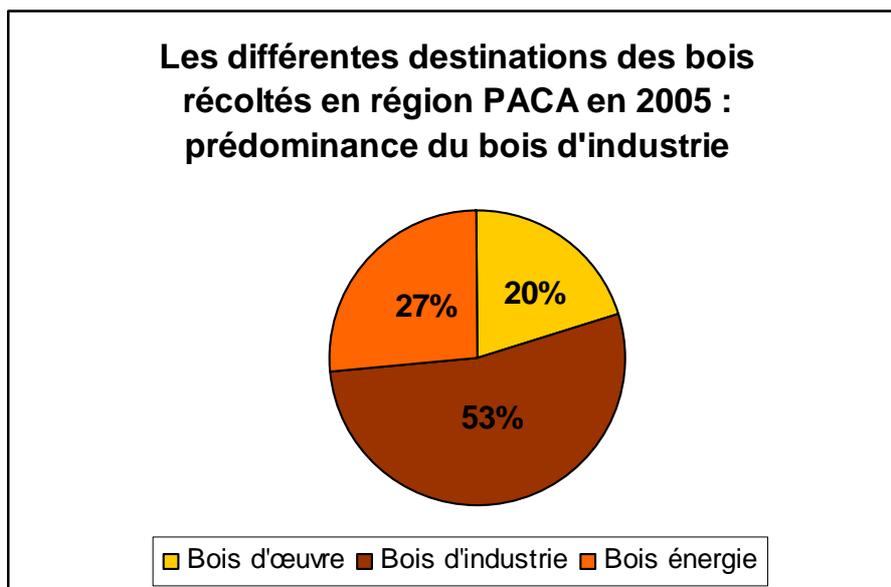
<sup>5</sup> L'essentiel des données citées dans cette partie proviennent de l'Enquête Annuelle de Branche de l'année 2005, réalisée par le Service Régional de l'Information Statistique et Economique (S.R.I.S.E) de la D.R.A.F P.A.C.A.



**Figure 6 :** Taux de boisement et taux de production de bois des départements français

En 2005, 662 600 m<sup>3</sup> de bois ont été récoltés sur la région P.A.C.A. qui comptait en outre 175 entreprises d'exploitation forestière. La même année dans le département des Alpes de Haute Provence, 295 600 m<sup>3</sup> de bois ont été récoltés, soit 45% de la récolte régionale, par 50 entreprises d'exploitation forestière. Les Alpes de Haute Provence sont le département où la récolte de bois est la plus importante de la région.

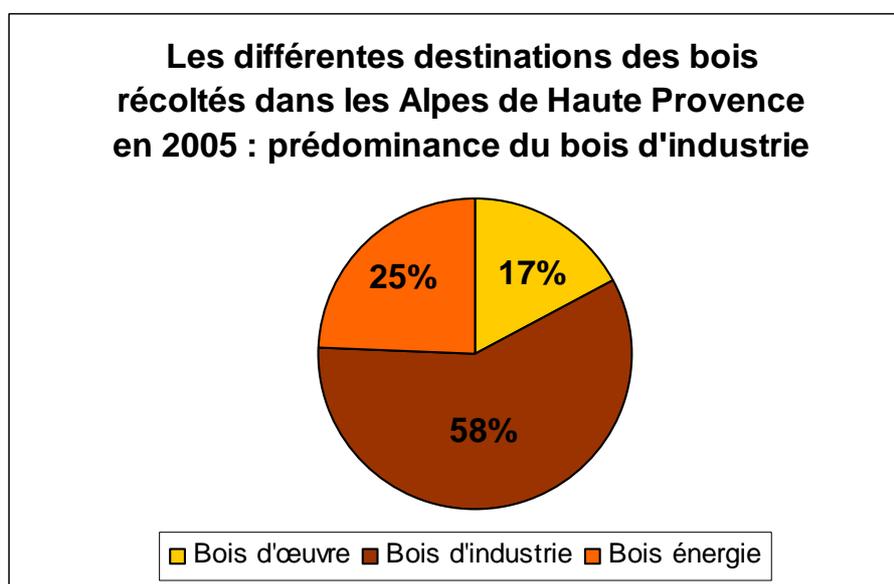
En région P.A.C.A., en 2005, le bois d'œuvre représentait 133 736 m<sup>3</sup>, soit 20% de la récolte totale, le bois d'industrie 351 205 m<sup>3</sup>, soit 53% et le bois énergie 177 616 m<sup>3</sup>, soit 27%. La destination industrie, avec le poids de l'entreprise de pâte à papier Tambec, située à Tarascon, est largement dominante.



E. Meiffret, 2008

**Figure 7 :** Destination des bois en région P.A.C.A.

Cette tendance régionale est encore plus accentuée dans les Alpes de Haute Provence, qui a récolté la même année 50 630 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre, 172 253 m<sup>3</sup> de bois d'industrie et 72 496 m<sup>3</sup> de bois énergie, soit respectivement 17%, 58% et 25% de la récolte totale.



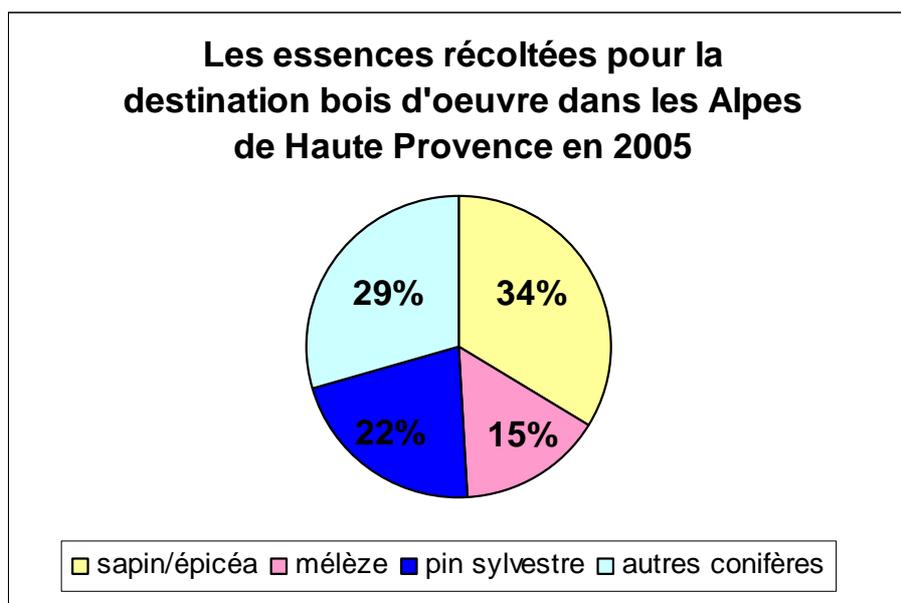
E. Meiffret, 2008

**Figure 8 :** Destination des bois dans le département des Alpes de Haute Provence

La destination pâte à papier (bois d'industrie) est largement dominante et constitue un débouché sûr et essentiel pour les résineux de mauvaise qualité de la région. Il faut noter qu'en région P.A.C.A., presque la moitié du bois industrie provient du département des Alpes de Haute Provence. L'existence de l'entreprise Tambec à

Tarascon oriente toute la filière bois régionale. Néanmoins, le poids de cette entreprise est tel qu'il a tendance à trop empiéter sur les autres destinations des bois et notamment, sur la destination bois d'œuvre. Dans les Alpes de Haute Provence, cela concerne surtout les pins sylvestres, qui peuvent servir pour les deux destinations, selon la qualité des arbres. Mais la facilité que constitue le débouché de Tarascon empêche un véritable tri des arbres, qui représente une étape délicate et augmente le coût de l'exploitation forestière, à cause des ruptures de charge qu'elle engendre. De plus, la situation de monopole dans laquelle se trouve cette entreprise rend difficile l'émergence de tout projet de tri de bois.

La destination bois d'œuvre rassemble principalement des conifères. Dans les Alpes de Haute Provence, les essences récoltées pour cette destination sont d'abord le sapin / épicéa<sup>6</sup>, à 34%, puis le pin sylvestre, à 22% et enfin le mélèze, à 15%.



E. Meiffret, 2008

**Figure 9 :** Les essences de la destination bois d'œuvre dans le département des Alpes de Haute Provence

En ce qui concerne la dynamique de la filière, en 2005, 990 personnes travaillaient, dans la région P.A.C.A., dans la filière de l'exploitation forestière – scierie, alors qu'on comptait 179 personnes dans le département des Alpes de Haute Provence. Cela place le département en 3<sup>e</sup> position régionale pour l'emploi dans ce secteur,

<sup>6</sup> Bien que ces deux essences soient des espèces différentes, en raison de leurs caractéristiques techniques similaires, elles sont vendues et proposées par les professionnels sous la même appellation, c'est pourquoi, le diagramme ne les dissocie pas.

derrière les Alpes-Maritimes et le Var, alors que c'est le premier département en termes de bois récolté. La filière d'exploitation et de 1<sup>ère</sup> transformation du bois dans le département des Alpes de Haute Provence est donc relativement faible, au regard de la ressource dont il dispose.

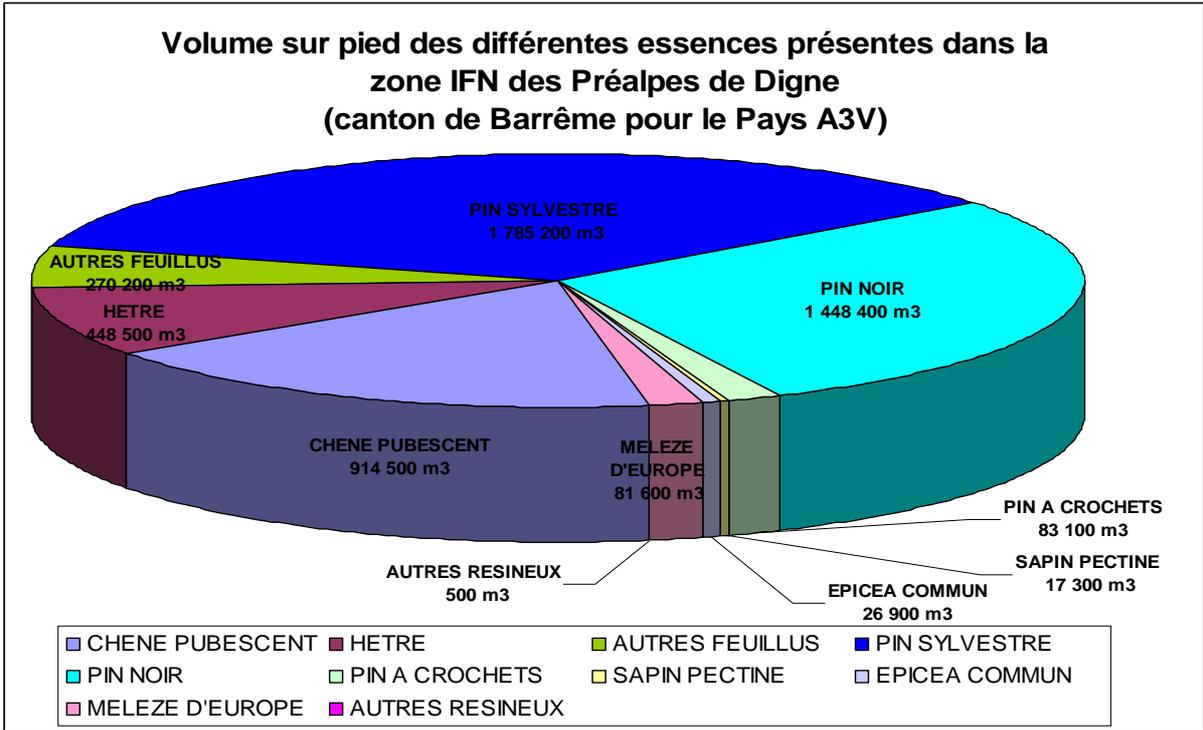
### **1.2.3. Le Pays A3V : une ressource forestière conséquente mais difficilement exploitable**

#### **Ressource existante**

Le Pays A3V dispose d'une ressource forestière non négligeable, qui peut être décrite par les données de l'Inventaire Forestier National (I.F.N). En effet, le Pays chevauche trois zones forestières de l'I.F.N :

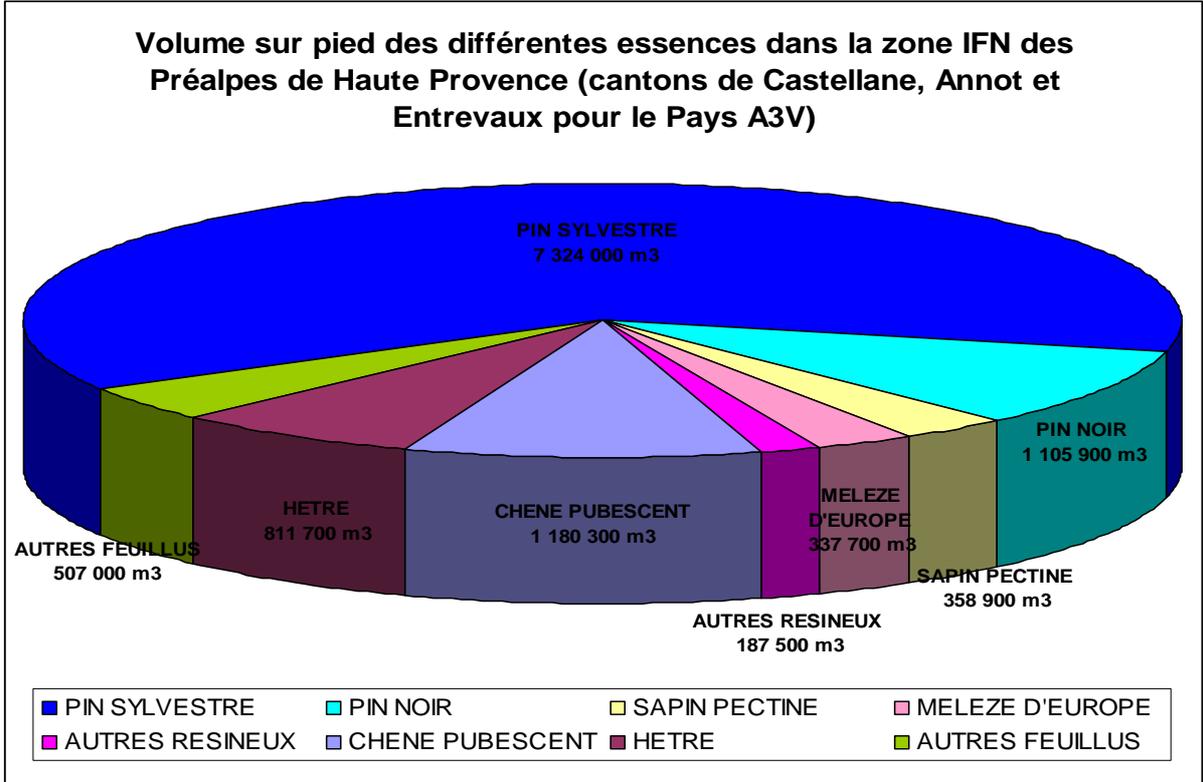
- le Haut Verdon et la Haute Bléone, qui concerne le Pays A3V pour les cantons de Colmars – Allos et St André les Alpes,
- les Préalpes de Digne, qui concerne le canton de Barrême,
- les Préalpes de Haute Provence, qui concerne les cantons de Castellane, Annot et Entrevaux.

Cet inventaire permet de constater que l'essence d'arbre la plus abondante localement est d'abord le pin sylvestre, présent surtout dans les altitudes de moyenne montagne, dans les zones des Préalpes de Haute Provence et de Digne, même s'il est encore très présent dans la zone du Haut Verdon et de la Haute Bléone. Les zones des Préalpes, de moyenne montagne, présentent un peuplement forestier relativement similaire : les essences dominantes sont, après le pin sylvestre, le pin noir, le chêne pubescent, le hêtre. Les essences d'altitude comme le mélèze ou le sapin sont présentes aussi, mais dans une bien moindre mesure. Enfin, on peut noter l'existence relativement abondante de feuillus précieux, comme les érables ou les arbres fruitiers ou de feuillus divers, comme le grand aulne, le tremble, le chêne vert, le saule, le frêne, le peuplier non cultivé, le bouleau, l'orme, le grand cytise ou encore le châtaignier.



Source : IFN, E. Meiffret, 2008

Figure 10 : Volumes sur pied des différentes essences d'arbres, dans la zone IFN des Préalpes de Digne<sup>7</sup>

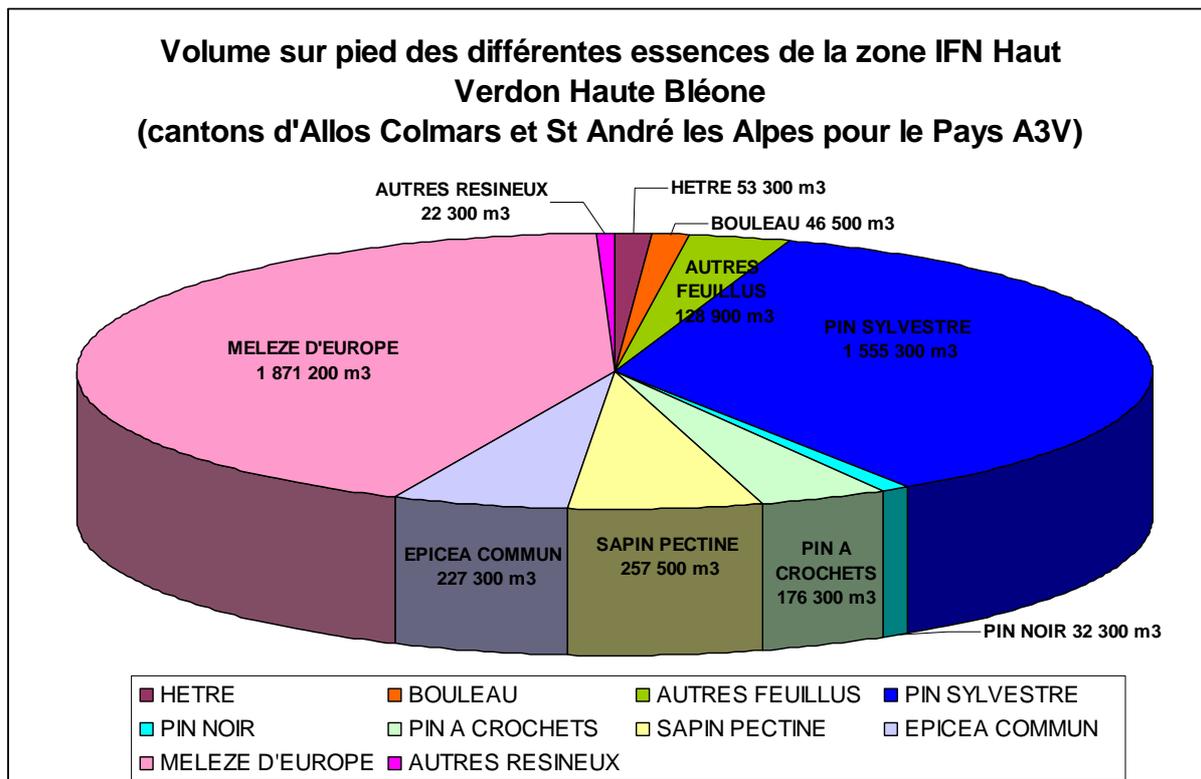


Source : IFN, E. Meiffret, 2008

Figure 11 : Volumes sur pied des différentes essences d'arbres, dans la zone IFN des Préalpes de Haute Provence

<sup>7</sup> Sources pour les trois diagrammes : [http://www.ifn.fr/spip/rubrique.php?id\\_rubrique=17&script=tome2.php](http://www.ifn.fr/spip/rubrique.php?id_rubrique=17&script=tome2.php)

La zone de plus haute montagne de la Haute Bléone et du Haut Verdon est caractérisée par un peuplement forestier plus montagnard, où l'essence dominante est le mélèze, bien que le pin sylvestre soit encore la seconde essence la plus représentée. Puis, viennent des essences comme l'épicéa, le sapin pectiné ou encore le pin à crochets. Cette zone est aussi peuplée par divers feuillus, dont le hêtre et le bouleau, puis en quantité plus négligeable, le chêne pubescent, le frêne, le tremble, le grand cytise, le grand aulne, le saule, ainsi que des feuillus précieux et des fruitiers.



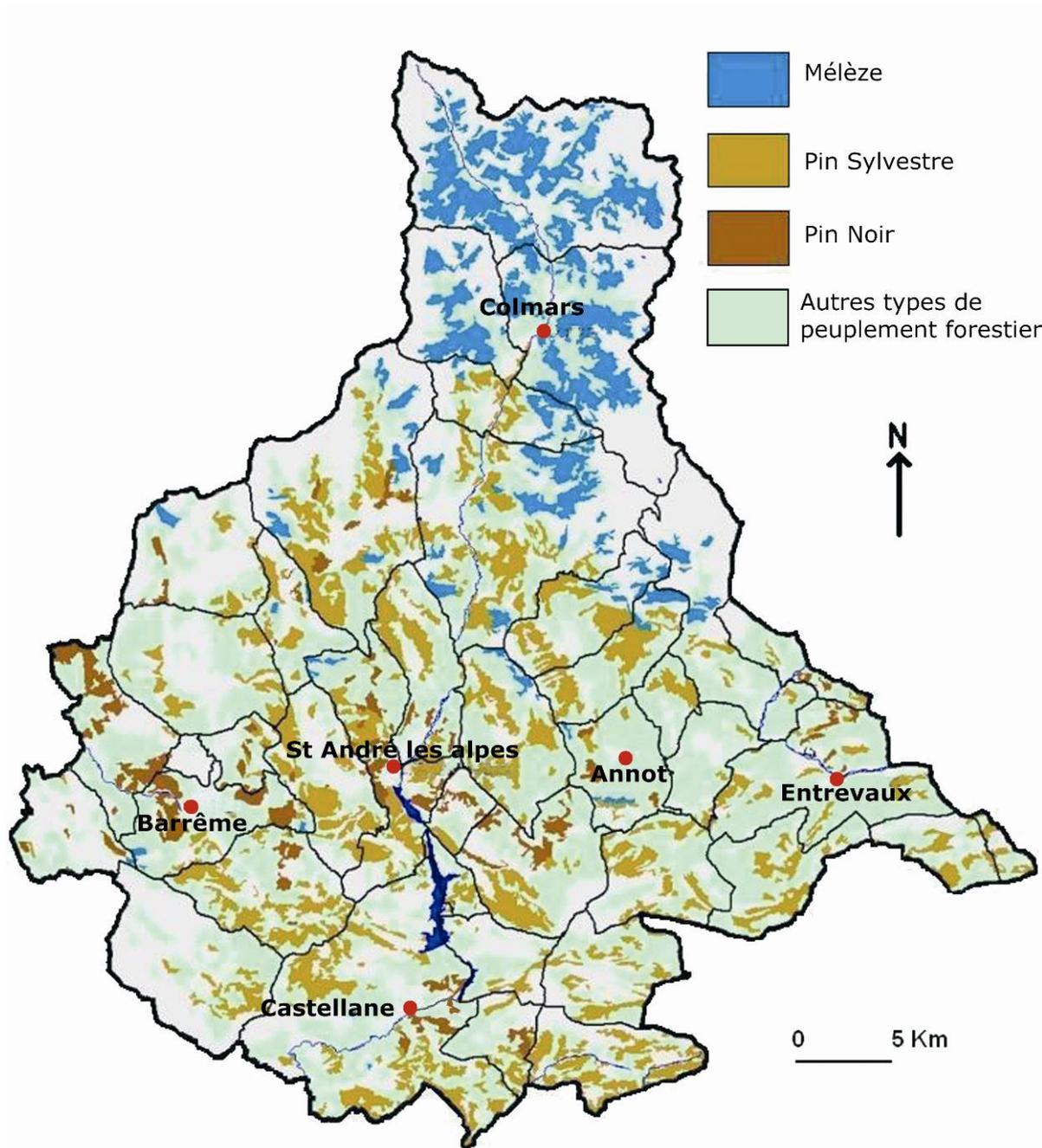
Source : IFN, E. Meiffret, 2008

**Figure 12 :** Volumes sur pied des différentes essences d'arbres, dans la zone IFN Haut Verdon, Haute Bléone

Plus précisément, sur le territoire du Pays A3V, la forêt a une surface totale de 89 900 hectares, soit un taux de boisement de 54%, alors que le taux de boisement du département des Alpes de Haute Provence est de 43%. La forêt du Pays est composée de 72 819 hectares de résineux, soit 81% de la forêt, avec notamment 57% de pin sylvestre, 22% de mélèze et 16% de pin noir.

Comme on peut le constater sur la carte suivante – et comme le montrait déjà le diagramme précédent - les peuplements de mélèzes se trouvent surtout dans la haute vallée du Verdon, notamment dans les communes d'Allos, de Colmars et de

Villars Colmars où ils sont dominants. On les retrouve dans une moindre mesure, sur le territoire communal de Beauvezer, Thorame Haute, Thorame Basse, Méailles, Le Fugeret et Castellet les Sausses, où ils sont mélangés à des peuplements de pins sylvestres.



Source : BD Carto IGN/PFAR PACA, Occupation du sol 99 du CRIGE PACA  
Réalisation : CRPF PACA, 2004

Figure 13 : Répartition des trois principales essences résineuses, sur le territoire du Pays A3V

Le pin sylvestre est le peuplement dominant sur tout le reste du territoire du Pays, sauf sur les territoires communaux de Barrême, Chaudon-Norante, Saint André les Alpes, Angles, Vergons, Annot, Castellane et La Garde où il est mélangé à des peuplements de pins noirs d'Autriche.

La forêt du Pays A3V compte aussi 17 081 hectares de feuillus, soit 19% de la surface boisée, avec 40% de hêtre et 36% de chêne pubescent<sup>8</sup>.

Par ailleurs, certaines communes présentent une surface boisée considérable, pouvant atteindre un taux de boisement de 91%, pour la commune d'Annot, par exemple. Le diagnostic stratégique réalisé par le bureau d'étude SOMIVAL en juin 2001, (mais qui ne prenait pas en compte le canton de Barrême), mettait en évidence 14 communes du Pays sur 31, ayant un taux de boisement supérieur à 50%.

### **Ressource exploitable**

Néanmoins, toute la surface de forêt du Pays ne peut pas être exploitée, pour plusieurs raisons. D'abord, parce que la forêt n'a pas qu'une fonction de production de bois, elle assure aussi des fonctions de protections des sols ou des fonctions environnementales (abris d'écosystèmes remarquables) mais aussi des fonctions récréatives et d'accueil du public. Ainsi, dans les documents de gestion ou d'aménagement des forêts, réalisés par les gestionnaires des forêts, il n'y a qu'une surface de forêt qui est désignée pour la production de bois.

Ainsi, sur la surface boisée totale du Pays de 89900 hectares, seuls **82 100 hectares** sont des forêts de production, soit 50% de la surface totale du Pays A3V. Cette forêt de production se partage entre les propriétaires privés, qui en détiennent 62%, l'Etat, pour 22% et les communes, pour 16%. Elle a une production brute moyenne de bois sur pied d'environ 4,1 m<sup>3</sup> par hectare et par an. La composition principale de cette forêt est la futaie de conifères.

Toutefois, même dans les forêts de production, toutes les surfaces ne peuvent pas être exploitées, parce que toute la forêt n'est pas forcément accessible. Le relief escarpé, l'absence ou le nombre insuffisant de pistes forestières, les limitations de

---

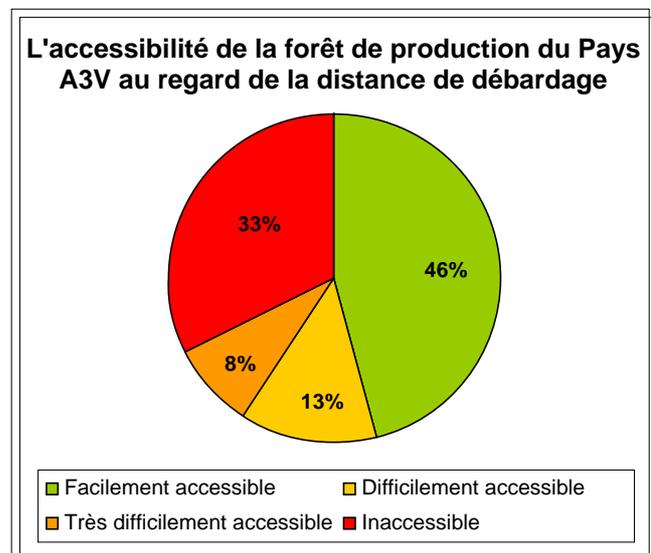
<sup>8</sup> Pour un récapitulatif des essences présentes sur le territoire, voir en annexe, l'annexe 2 : Les principales essences présentes sur le territoire du Pays A3V et leurs usages possible

tonnage sur les routes sont autant de facteurs qui empêchent l'exploitation d'une partie de la forêt.

Par exemple, en ce qui concerne la distance de débardage, c'est-à-dire la distance séparant une parcelle de forêt d'une piste forestière, on trouve sur les 82 100 hectares de forêt de production du Pays A3V seulement **38 000 hectares** environ situés à moins de 500 mètres d'une piste forestière, que l'on peut qualifier de facilement accessibles, soit environ 46%.

Par ailleurs, 10 100 hectares de forêt de production sont relativement difficiles d'accès, puisque impliquant une distance de débardage comprise entre 500 mètres et 1 kilomètre, soit environ 13%, et 7000 hectares, soit 8,5%, situés à plus de 1 kilomètre d'une piste forestière, peuvent être jugés très difficiles d'accès. Les coupes situées dans ces forêts de production difficiles d'accès sont rarement vendues car le coût de l'exploitation peut parfois être supérieur au bénéfice qui pourrait être retiré par la vente des bois. Ainsi, à moins qu'il ne s'agisse d'une très belle coupe, avec des arbres de valeur et de qualité bois d'œuvre, capables de rentabiliser le coût de l'exploitation forestière, ces parcelles ne sont pas exploitées, les exploitants forestiers préférant acheter les coupes plus faciles d'accès.

Enfin, **27 000 hectares**, soit 33% de la surface de la forêt de production du pays A3V, sont inaccessibles, donc inexploités. Sur cette surface, 7500 hectares sont véritablement inaccessibles, c'est-à-dire qu'il est impossible de faire une piste pour les desservir et 19°500 hectares pourraient éventuellement être accessibles (plus ou moins facilement) si une piste était créée.



*E. Meiffret, 2008, Source : OFME*

**Figure 14 :** Accessibilité de la forêt de production du Pays A3V

Pour résumer, si on enlève aux 82 100 ha de forêt de production 7000 ha de forêt très difficile d'accès et 27 000 ha de forêt inaccessible, il ne reste que **48 100 ha** de forêt potentiellement exploitable, dont néanmoins encore 10 100 ha de forêt relativement difficile d'accès. Ainsi, seulement 46% de la forêt de production du Pays A3V est facilement exploitable.

Enfin, la distance de débardage n'est pas la seule contrainte pour l'exploitation forestière et pour avoir une idée de la surface de forêt effectivement exploitable, il faut aussi avoir à l'esprit que la surface boisée de production du Pays A3V comprend 69 500 hectares de forêt sur un sol accidenté et mouilleux et 54 000 hectares de forêt implantée sur une pente supérieure à 30%.

En définitive, même si le Pays A3V dispose d'une ressource forestière importante, celle-ci ne peut être intégralement exploitée pour des raisons techniques mais aussi économiques. L'exploitation forestière coûte cher, à cause des multiples contraintes liées au relief et il n'est pas toujours rentable d'exploiter la forêt.

## 1.2.4. Une ressource forestière sous exploitée

### Un faible volume de bois récolté

En dépit de ces contraintes, une partie de la forêt du Pays est exploitée et participe à la filière bois locale et régionale. En effet, annuellement, l'O.N.F vend à des exploitants forestiers en moyenne sur ses deux Unités Territoriales (U.T) qui recouvrent le Pays A3V (U.T de Colmars et U.T de St André) **30 000 m<sup>3</sup>** de bois sur pied, sur les forêts domaniales et communales. Sur l'U.T de St André, qui est constituée par les cantons de Barrême, St André et Castellane, un plus gros volume de bois est récolté (25 000 m<sup>3</sup> en 2007), le relief étant plus marqué par des collines et les forêts étant donc plus faciles d'accès. En revanche, l'U.T de Colmars, formée par les cantons de Colmars, d'Allos et d'Annot, où les forêts sont nettement plus difficiles d'accès, récolte un moindre volume de bois (8000 m<sup>3</sup> en 2007). En forêt privée, on estime le volume de bois récolté annuellement à environ **3400 m<sup>3</sup>**, si on se fie à la moyenne du bois vendu annuellement, de 2002 à 2008. Néanmoins, une grande part de la récolte de bois sur les forêts privées est utilisée en autoconsommation par les propriétaires ; ces volumes de bois autoconsommés sont donc méconnus des gestionnaires de la forêt privée (C.R.P.F et Coopérative Provence Forêt) et il est donc difficile de connaître le chiffre exact du volume de bois récolté sur les forêts privées. Néanmoins, en partant du chiffre de base de 3400 m<sup>3</sup>, on arrive à un total de volume de bois récolté annuellement, toutes forêts confondues, de **33 400 m<sup>3</sup>**. Ce chiffre reste relativement faible, représentant seulement 11% du volume total récolté sur le département des Alpes de Haute Provence en 2005. Néanmoins, ce chiffre de 33 400 m<sup>3</sup> ne prend pas en compte les coupes de bois de chauffage, officielles ou non officielles, qui sont nombreuses mais dont il est difficile de connaître la quantité.

Sur ce total de 33 400 m<sup>3</sup> récolté annuellement sur le Pays A3V, l'O.N.F. estime qu'environ 80% auraient une destination bois d'industrie et que seulement 20% environ auraient une destination bois d'œuvre, soit **6680 m<sup>3</sup>**.

Le bois d'œuvre récolté annuellement sur le territoire est donc bien en dessous des possibilités des forêts du Pays. En effet, en partant de la base de 38 000 hectares de forêt de production facilement accessible, multipliés par un taux d'accroissement annuel de 4 m<sup>3</sup> par hectare et par an, on obtient 152 000 m<sup>3</sup> par an qui devraient être exploitables, du simple fait de l'accroissement naturel de la forêt. Sur ces

152 000 m<sup>3</sup> de bois potentiellement disponibles annuellement, 20%, soit 30 400 m<sup>3</sup> seraient du bois d'œuvre. Ainsi, **23 720 m<sup>3</sup>** de bois d'œuvre seraient potentiellement disponibles et exploitables chaque année, sur le territoire du Pays A3V. Il faut néanmoins prendre ce calcul comme une estimation et non comme une valeur sûre, puisqu'il est effectué avec des estimations, à la base. Il permet toutefois d'avoir un ordre de grandeur de la ressource forestière qui pourrait être exploitée sur le territoire.

En ce qui concerne la destination géographique, il est difficile de la connaître précisément et pour la totalité du volume de bois récolté. Néanmoins, pour les volumes de bois vendus par l'ONF (30 000 m<sup>3</sup> en moyenne par an) seulement 28%<sup>9</sup> environ sont rachetés par des exploitants forestiers ou exploitants forestiers – scieurs du territoire du Pays A3V. Les 72% restants sont achetés par des exploitants forestiers des Alpes de Haute Provence en majorité et quelques acheteurs proviennent du reste de la région PACA. Néanmoins, il est important de souligner que certains exploitants forestiers du territoire ont pour clients des scieries italiennes et qu'une partie du bois du Pays A3V est transformée en Italie

### **Essences, prix et destinations des bois exploités**

Les essences exploitées et vendues sont le hêtre (10% du volume des arbres) pour les feuillus et le pin sylvestre (30% du volume des arbres), le pin noir (30% du volume des arbres), le sapin-épicéa (vendu sous la même appellation, respectivement 10% et 5% du volume des arbres) et le mélèze (15% du volume des arbres) pour les résineux. En 2002, le prix moyen des arbres destinés à du bois d'œuvre était de 19 € / m<sup>3</sup> sur pied :

- 13 € / m<sup>3</sup> pour le pin noir
- 32 € / m<sup>3</sup> pour le mélèze
- 8 € / m<sup>3</sup> pour le pin sylvestre

Actuellement, le pin sylvestre se vend un peu plus cher, environ 10 € / m<sup>3</sup>. Le mélèze, selon son diamètre, est vendu entre 20 € et 40 € / m<sup>3</sup> ; ce prix maximum est atteint pour des diamètres de 45 cm ou plus. Le sapin-épicéa a aussi un prix variable selon son diamètre, allant de 30 € à 40 € / m<sup>3</sup>.

---

<sup>9</sup> Moyenne entre les ventes ONF en 2003 et en 2004.

Même si le pin sylvestre peut être mieux valorisé en bois d'œuvre que le pin noir, qui au mieux est transformé en palettes, le pin sylvestre est vendu moins cher car il a tendance à avoir des diamètres plus petits : une coupe de pins sylvestres représente donc un volume de bois moindre qu'une coupe de pins noirs, pour le même coût d'exploitation. De plus, le pin sylvestre a tendance à être plus branchu que le pin noir, donc il demande plus de temps et donc de coût de façonnage. Ces deux raisons expliquent qu'il soit vendu moins cher que le pin noir.

Quant aux arbres destinés à du bois d'industrie (trituration ou chauffage) ce sont des pins noirs ou des pins sylvestres qui sont vendus entre 3 et 7 € / m<sup>3</sup>.

Selon l'O.N.F., les principales utilisations des arbres récoltés sur le Pays A3V sont :

- pour le hêtre, le pin sylvestre et le pin noir, la pâte à papier ou les particules pour panneaux, le chauffage ou les palettes et caisses pour les plus gros arbres,
- pour le sapin-épicéa, la pâte à papier et les particules pour panneaux pour les petits arbres et les palettes et caisses, la charpente et la menuiserie intérieure et le plancher pour les arbres moyens ou gros,
- pour le mélèze, la pâte à papier et les particules pour panneaux pour les petits arbres et la charpente, la menuiserie et les bardages pour les arbres moyens et gros.

### **Une demande globalement faible et une prépondérance de la destination trituration**

On peut donc constater que les pins sylvestres du Pays, en dépit des qualités de cette essence et de son utilisation possible en bois d'œuvre, comme on le verra plus loin, n'ont qu'une destination industrielle ; leur utilisation en bois d'œuvre est marginale. Il est vrai qu'on trouve difficilement sur le territoire de belles grumes, car le pin sylvestre pousse sur de mauvaises stations (des sols calcaires et peu profonds, qu'il ne supporte pas très bien). Il est un peu moins médiocre vers Annot, où le sol est siliceux et plus profond, et où du bois d'œuvre peut éventuellement être récolté. Néanmoins, faute d'une demande plus grande pour du bois de sciage en pin sylvestre, les coupes ne sont pas exploitées ou les billons de qualité bois d'œuvre partent en trituration. L'importance de la destination trituration est aussi liée à la posture de l'entreprise de fabrication de pâte à papier, Tambec, située à Tarascon, qui a un rôle considérable pour le dynamisme de la filière bois localement mais qui est néanmoins en situation de monopole. De ce fait, elle a de grosses influences sur

les exploitants forestiers. Cette situation de monopole accentue le fait qu'il est difficile de trouver d'autres destinations au bois local que la trituration.

De manière générale, en termes de demande, le Pays A3V, comme le reste du département et même de la région, sous-exploite sa forêt ou la valorise mal, faute de demande plus importante. Ainsi, l'outil que sont les contrats d'approvisionnement, mis en place par l'O.N.F pour assurer à une entreprise sur une durée précise un approvisionnement en bois, n'est absolument pas développé sur le département. Cela s'explique par le fait que les entreprises ne ressentent pas le besoin de s'assurer un approvisionnement en bois, qu'elles trouvent dans les ventes classiques de l'O.N.F.

En définitive, l'exploitation et la récolte de bois sur le Pays A3V est assez modeste, puisque avec ses 33 400 m<sup>3</sup> de bois récolté par an, il participe à hauteur d'environ 11% de la récolte départementale. La forêt y est faiblement exploitée, faute de demande. Les bois exploités sont à 90% des résineux et la destination trituration pour la pâte à papier y est majoritaire et à même tendance à empiéter sur la destination bois d'œuvre.

## Partie II : La 2<sup>e</sup> transformation du bois sur le territoire du Pays A3V : atouts et faiblesses d'une filière

---

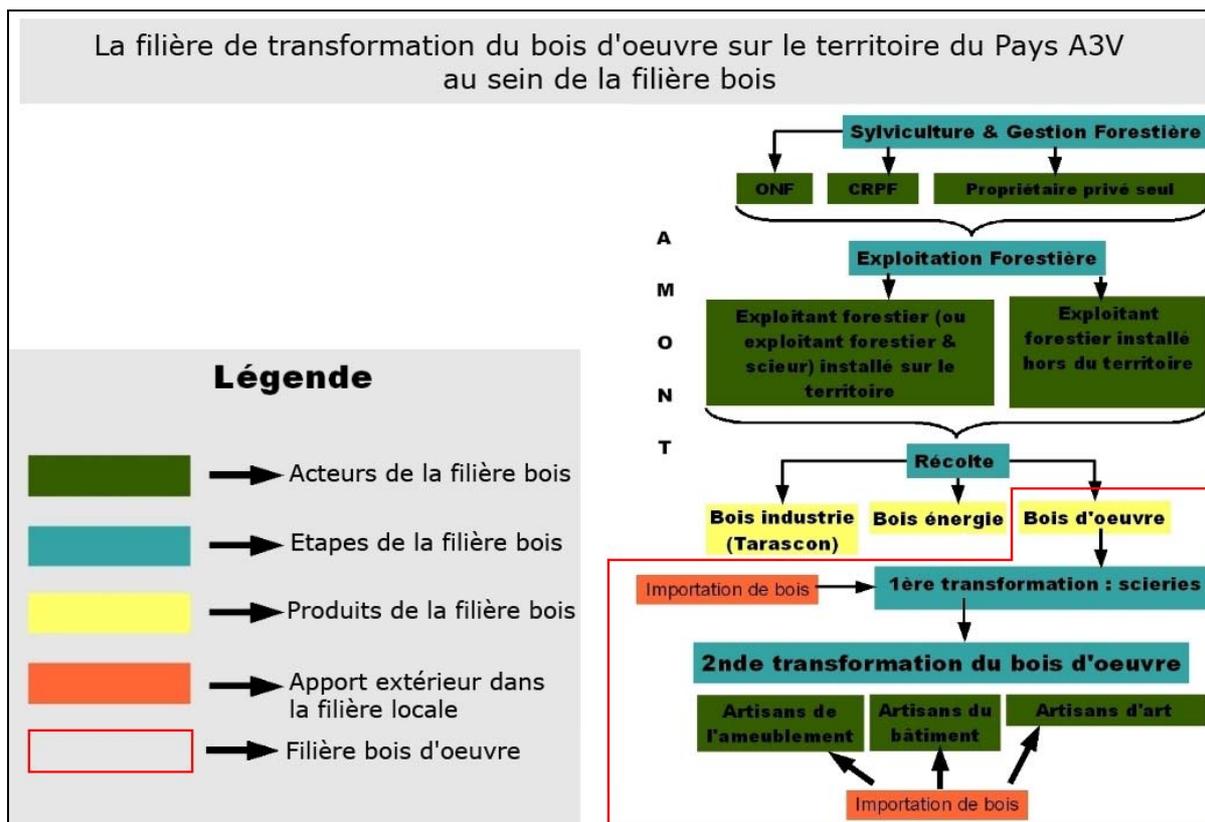
### **Préambule : définition du bois d'œuvre<sup>10</sup>**

On appelle bois d'œuvre le bois qui est destiné à être scié, tranché ou déroulé, pour un usage en charpente et construction, menuiserie, ébénisterie. A ces fins, le bois d'œuvre doit posséder des caractéristiques particulières. D'une part, des caractéristiques techniques, dues à la nature même de l'essence, comme la durabilité du bois, la résistance, le poids, la nervosité (capacité du bois à se tordre pendant son séchage). Ainsi, le chêne, le mélèze, le pin sylvestre, le pin douglas, le hêtre, ainsi que de nombreux arbres fruitiers sont des essences adaptées à une destination bois d'œuvre. D'autre part, on détermine si un arbre peut être transformé en bois d'œuvre selon ses caractéristiques propres, dépendantes de ses conditions de croissances. Ainsi, selon les caractéristiques de l'arbre (la taille de son diamètre, ses défauts éventuels comme les nœuds, la droiture de sa tige...) on détermine sa qualité de bois d'œuvre. Il existe plusieurs choix de bois d'œuvre, selon l'usage ; le premier choix est réservé à l'ébénisterie alors que les billes de moindre qualité sont employées pour la charpente, voire la caisserie. Par exemple, une bille de premier choix a un diamètre compris entre 35 et 50 cm, une longueur proche de 3 mètres et n'a pas de défauts (nœuds, courbures, fentes, pourritures). Il arrive souvent qu'une essence ayant les caractéristiques d'un bois d'œuvre trouve une destination en bois d'industrie ou bois énergie à cause des mauvaises caractéristiques de l'arbre.

La destination bois d'œuvre est une sous filière de la filière bois. Le schéma suivant présente son fonctionnement au sein du Pays A3V.

---

<sup>10</sup> D'après HUBERT Michel, **Vos bois mode d'emploi, production, loisirs, nature**, 2<sup>e</sup> édition – Institut pour le Développement Forestier – Mars 2003 – 175 p.



**Figure 15 :** Schéma de fonctionnement de la filière de transformation du bois d'œuvre du Pays A3V

Ce schéma met en évidence les grandes étapes et les acteurs principaux de la filière bois :

- la sylviculture et la gestion des forêts, opérées par l'O.N.F., le C.R.P.F. ou le propriétaire forestier seul, selon le type de propriété,
- l'exploitation forestière, opérée par un exploitant forestier ou par un exploitant forestier et scieur,
- la récolte et le tri des bois, selon leurs caractéristiques ou selon les orientations de l'exploitant forestier.

Au sein de la filière bois d'œuvre locale, les étapes de la première transformation, c'est-à-dire du sciage, et de la 2<sup>nde</sup> transformation, c'est-à-dire de l'utilisation du bois en charpente, menuiserie ou ébénisterie, sont marquées par l'importation de bois, comme vont le montrer les parties suivantes.

Connaître avec précision le nombre de personnes travaillant le bois, dans le cadre d'une activité professionnelle ou non, sur le territoire du Pays A3V n'est pas forcément évident. Une liste de la chambre des métiers « des artisans travaillant le

bois » permet d’avoir les coordonnées du plus grand nombre d’artisans. Néanmoins, ce listing peut omettre des entreprises, qui travaillent le bois dans le cadre d’une activité secondaire et qui sont inscrites au registre des métiers au titre de leur activité principale ou au contraire, inclure des entreprises qui ont autrefois travaillé le bois mais qui ont changé d’activité depuis. Enfin, le listing de la chambre des métiers ne prend pas en compte les amateurs, qui travaillent le bois dans le cadre d’activités de loisirs. Ainsi, en recoupant le listing de la chambre des métiers avec des informations obtenues par le bouche à oreille, on trouve sur le territoire du Pays A3V 29 personnes ayant une activité professionnelle de transformation du bois et au moins 4 amateurs. Sur les 29 professionnels, 23 ont été rencontrés, ainsi que les 4 amateurs. Les 4 scieurs du territoire ont aussi été rencontrés. Comme le montre la carte ci-après, les artisans sont majoritairement installés dans la haute vallée du Verdon : sur les 33 professionnels recensés (29 artisans + 4 scieurs), 18 sont installés dans le canton de Colmars, qui regroupe donc à lui seul 55% des entreprises de la filière bois du Pays.

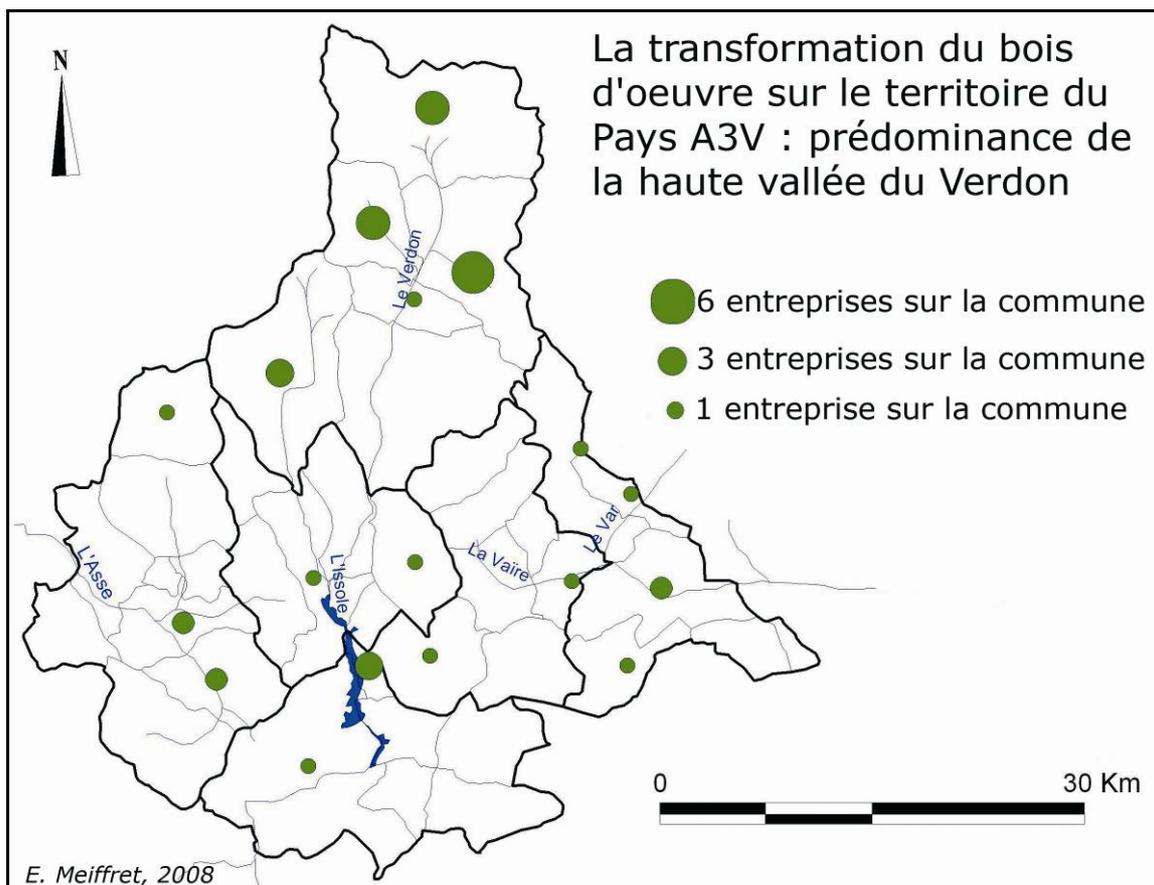


Figure 16 : Situation des artisans transformant le bois sur le territoire du Pays A3V

A partir des entretiens réalisés (31 entreprises interrogées sur 38 recensées) on peut dire que la filière bois du Pays A3V emploie au moins 62 personnes, dont un mi-temps et sept emplois saisonniers. Cette filière a donc une certaine importance pour le territoire.

## **2.1. La 1<sup>ère</sup> transformation du bois : une activité fragile**

Le pays A3V compte sur son territoire quatre scieries, mais ces activités ont des tailles très différentes. En effet, il y a d'une part la scierie la plus importante du territoire, située à Villars Colmars, qui transforme un volume de bois compris entre 6000 et 7000 m<sup>3</sup> par an et qui emploie en moyenne 9 salariés. D'autre part, on recense trois autres scieries, à Thorame Basse, Barrême et Beauvezer, dont les tailles des activités sont plus modestes : entre 250 et 2000 m<sup>3</sup> de bois scié par an environ et une ou deux personnes employées à la scierie. De plus, elles présentent chacune la particularité d'avoir une ou plusieurs activités complémentaires au sciage du bois. Ces activités de complément peuvent être la vente de bois de chauffage, la fabrication de mobiliers de jardin, l'élagage (pour une scierie qui est aussi exploitant forestier). L'activité complémentaire peut, selon le cas, donner lieu à une inscription au registre du commerce. Il faut signaler aussi que la scierie de Beauvezer travaille à la fois en tant que scierie fixe mais aussi, surtout, en tant que scie mobile. Ainsi, ce scieur se déplace sur demande de propriétaires forestiers pour scier les grumes directement à l'entrée de la forêt. Ce type de scierie est particulièrement intéressant pour les propriétaires forestiers privés, souhaitant valoriser leur bois mais ne pouvant pas supporter de trop gros coûts d'exploitation.



Pays A3V, 2005

#### Photographie 4 : Scie mobile

Ces quatre scieries procèdent de différentes manières pour s'approvisionner en grumes :

- Deux scieries ont également une activité d'exploitation forestière. Pour l'une, celle de Barrême, le bois scié est pour 10% du bois qui a été exploité par l'entreprise elle-même, la coupe ayant préalablement été achetée à des propriétaires privés (le reste du bois exploité est vendu soit comme bois de trituration, à l'usine Tambec de Tarascon, soit comme bois de chauffage, dans la scierie, en tant qu'activité complémentaire). Les 90% de bois scié restant sont des grumes qui ont été achetées à un exploitant forestier de la vallée de la Blanche, dans le nord du département. Pour l'autre scieur, celui de Villars Colmars, en revanche, la quasi-totalité du bois scié est du bois que son entreprise a exploité (il choisit et achète la coupe, dans 80% des cas à l'ONF, mais sous-traite l'opération d'exploitation forestière en elle-même, même s'il a un salarié bûcheron).

- Les deux autres scieries, celle de Beauvezer et celle de Thorame Basse, s'approvisionnent en grumes en les achetant à un exploitant forestier. Les prix moyens des grumes achetées sont de 150€ / m<sup>3</sup> pour le mélèze et 75€ / m<sup>3</sup> pour le sapin-épicéa.

L'origine du bois transformé dans les scieries locales peut être, d'une part, le Pays A3V même ou ses proches environs, pour la plus grande partie des volumes sciés, puisque le plus gros scieur utilise du bois qu'il a exploité localement (vallée du Verdon, de la Vaire, Haute vallée du Var et Daluis). Par ailleurs, les grumes achetées

par les autres scieries locales proviennent du nord du département des Alpes de Haute Provence (notamment la vallée de la Blanche et la vallée de l'Ubaye), voire du département des Hautes Alpes. Deux scieurs considèrent qu'il est possible de trouver sur le territoire du Pays A3V des coupes convenables et du bois d'œuvre de qualité correcte. Deux autres, en revanche, affirment que le bois local n'est pas suffisamment de bonne qualité pour être scié, ou que la part de grumes de sciage dans une coupe est trop faible, et s'approvisionnent avec du bois de forêts situées dans le nord du département des Alpes de Haute Provence, ou dans le département des Hautes Alpes.

Trois essences sont sciées localement : le mélèze, le sapin – épicéa (vendu sous la même appellation) et le pin sylvestre. Cette dernière essence est seulement disponible dans les scieries de Villars Colmars et de Barrême, les deux scieries qui pratiquent aussi l'exploitation forestière. Le pin sylvestre de pays est, pour le plus gros de son volume, seulement bon pour une utilisation en trituration ou en palettes, mais il serait possible néanmoins de trouver de belles grumes, de qualité charpente voire menuiserie. Le problème du pin sylvestre de pays reste néanmoins sa longueur : les arbres étant souvent tordus, il est difficile de scier des planches au-delà de 5 mètres de long. Le mélèze et le sapin sont disponibles dans les quatre scieries du territoire, même si la scierie de Barrême tend à renoncer à scier le mélèze, affirmant que cette essence est trop chère pour sa qualité.

Dans les scieries locales, le bois est vendu entre 430 et 450 € / m<sup>3</sup> HT pour le mélèze, environ 300 € / m<sup>3</sup> HT pour le sapin – épicéa et environ 280 € / m<sup>3</sup> pour le pin sylvestre. Il est aussi possible d'acheter à la scierie de Villars Colmars du pin sylvestre, de qualité palette, (pour faire des coffrages) à 195 € / m<sup>3</sup> HT. Le bois est vendu encore vert. La scierie de Villars Colmars possède un séchoir : il faut rajouter environ 85 € / m<sup>3</sup> de bois HT pour avoir du bois passé au séchoir, quelle que soit l'essence. Le bois sec est particulièrement demandé par les menuisiers, qui ne peuvent pas travailler avec du bois vert, contrairement aux charpentiers. Cette scierie propose aussi de traiter le sapin et le pin sylvestre (protection contre la pourriture) : il faut rajouter 68€ / m<sup>3</sup> de bois HT. La scierie de Beauvezer a pour projet de s'équiper d'un bac à traitement. Enfin, la scierie de Villars Colmars propose du bois raboté : il faut compter 106 € / m<sup>3</sup> HT. De manière générale, les scieries

locales travaillent à la commande (débit sur liste) et ne proposent pas de sections standards ou de produits finis.

La clientèle des scieries du territoire se constitue, de manière générale, de particuliers (résidents principaux et secondaires) qui veulent bricoler chez eux ou d'artisans du bâtiment (charpentiers surtout et quelques menuisiers). Le bassin de clientèle correspond à peu près au territoire du Pays A3V, néanmoins, les entreprises clientes sont surtout celles qui sont installées dans la haute vallée du Verdon. Par ailleurs, la scierie de Villars Colmars sert quelques gros clients, comme la Samse pour ses magasins de Digne, Sisteron et Manosque.

Si le Pays A3V a la chance de posséder encore quatre scieries sur son territoire, ce qui représente 40% des scieries du département des Alpes de Haute Provence, il faut néanmoins nuancer cette présentation et insister sur le fait que la scierie de Villars Colmars, qui est la plus importante en volume de bois transformé, est sur le point de cesser son activité, le gérant actuel souhaitant prendre sa retraite et ayant des difficultés à trouver un repreneur. La fermeture de cette scierie serait très dommageable pour la filière bois locale et risquerait d'entraîner une régression considérable de la consommation de bois de pays par les artisans de la 2<sup>nde</sup> transformation du bois.

## **2.2. La 2<sup>nde</sup> transformation du bois d'œuvre, par les professionnels**

Les professionnels de la 2<sup>nde</sup> transformation du bois d'œuvre présents sur le territoire du Pays ont été regroupés dans cette étude sous trois catégories, pour tenter de situer les différentes activités. La menuiserie ébénisterie rassemble les artisans qui font essentiellement des meubles et de l'aménagement intérieur ; la menuiserie charpente regroupe les artisans qui font à la fois des meubles et des aménagements intérieurs mais aussi des aménagements extérieurs, voire des travaux petite charpente ou de charpente ; la charpente présente les artisans qui réalisent des travaux de gros œuvre : charpente, construction bois.

### **2.2.1. La menuiserie ébénisterie**

Neuf artisans du territoire ont une activité de menuiserie ébénisterie uniquement, et c'est de leur activité dont nous allons parler ici. En effet, on trouve aussi de nombreux menuisiers dont l'activité se tourne de plus en plus vers la charpente ou la construction bois, mais nous étudierons leur cas plus loin.

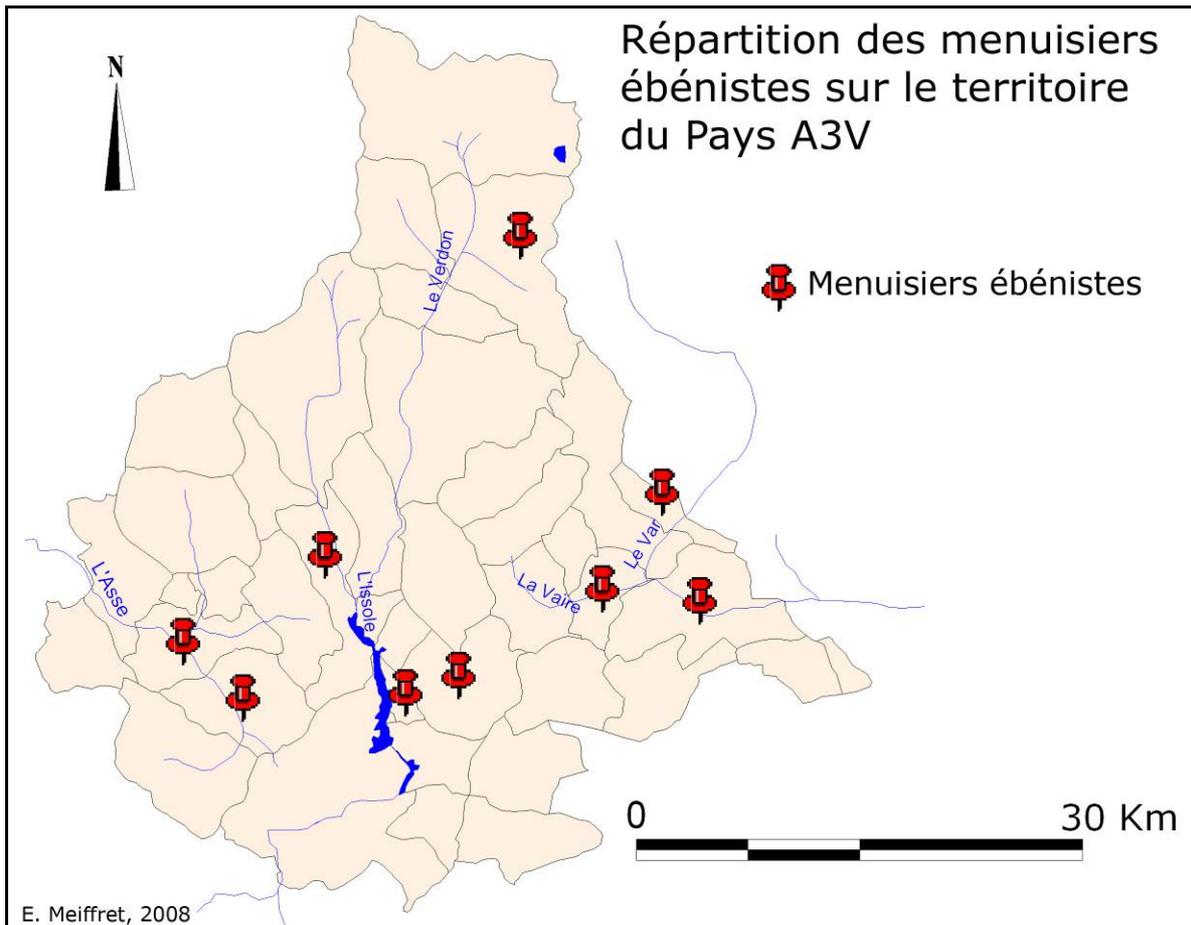


Figure 17 : Situation des menuisiers ébénistes sur le territoire du Pays A3V

Sur ces neuf menuisiers ébénistes, huit ont pu être rencontrés ; ils sont régulièrement répartis sur le territoire : deux dans le canton d'Entrevaux, deux dans le canton d'Annot, deux dans le canton de Barrême, un à Saint André les Alpes, un à St Julien de Verdon et un seul dans la haute vallée du Verdon, ce qui peut paraître étonnant à première vue, quand on connaît le dynamisme économique de cette vallée, mais qui s'explique par le fait que tous les autres menuisiers sont tournés vers la construction ou la charpente – on s'intéressera donc à leur activité plus loin.

Les entreprises de menuiserie - ébénisterie du territoire sont soit des entreprises individuelles, soit des S.A.R.L. Leur taille est modeste, puisqu'elles sont constituées de un ou deux gérants avec la plupart du temps aucun employé ou un seul, parfois en mi-temps ; une seule entreprise dispose de trois salariés. On trouve aussi sur le territoire une administration dépendante de l'O.N.F., l'atelier bois O.N.F. de la région

P.A.C.A., situé à Barrême. C'est une branche marchande de l'O.N.F., qui dispose de cinq salariés.

	Nombre d'entreprises
Chef d'entreprise uniquement	4
Chef d'entreprise + 1 ou 2 salariés	2
Chef d'entreprise + entre 3 à 5 salariés	2

Tableau 1 : Taille des entreprises de menuiserie ébénisterie

En ce qui concerne l'âge des entreprises, il y a un groupe d'entreprises installées depuis environ 25 ans et un groupe d'entreprises plus jeunes, âgées d'environ 3 ans.

Les productions caractéristiques de ces entreprises sont l'ameublement et l'aménagement intérieur, la fabrication de cuisine, de salle de bain, d'huisseries extérieures. Néanmoins, la profession souffre de plus en plus de la concurrence des menuiseries industrielles et ne parvient pas à être compétitive au niveau des tarifs ; elle doit tellement réduire ses marges de main d'œuvre, qu'il n'est plus intéressant de continuer à fabriquer des menuiseries. Ainsi la conception – réalisation se fait de plus en plus rare et est destinée de plus en plus à une clientèle aisée, qui demande des pièces particulières ou sur mesure.

En revanche, la force de ces entreprises, est de pouvoir proposer une prestation de pose des menuiseries, ce que les clients ne trouvent pas dans les grandes surfaces de matériaux. Ainsi, beaucoup de menuisiers travaillent grâce à la pose de menuiseries industrielles, et proposent même des menuiseries PVC ou Alu, comme c'est le cas pour trois des sept artisans rencontrés. D'autre part, certains continuent à proposer des menuiseries en bois, mais sous-traitent la réalisation à des menuisiers situés hors du territoire du Pays A3V, qui eux sont spécialisés dans la conception – réalisation (dans le Queyras et à La Motte du Caire). Cependant, là encore, la profession de menuisier est concurrencée par celle des maçons, qui eux aussi proposent à leur client d'acheter des menuiseries industrielles et de les poser.

Ainsi, certains menuisiers choisissent d'autres voies de diversification, mais qui sont plus des « niches », telles que la réalisation de panneaux signalétiques en mélèze,

visant des collectivités locales ou la fabrication artisanale de caves à cigares, visant une clientèle très spécifique, au fort pouvoir d'achat, située sur le littoral azuréen.

Enfin, quand les entreprises de menuiserie sont situées dans une zone plus attractive, où la construction est dynamique, ils se diversifient grâce à la charpente et la construction bois, comme on le verra plus loin avec les entreprises de la vallée du Verdon.

L'atelier bois O.N.F. a quant à lui une gamme de produits différente. Il fabrique du mobilier d'extérieur et des panneaux signalétiques, destinés à l'accueil du public dans les espaces naturels. Lui aussi trouve une concurrence dans la menuiserie industrielle des grandes surfaces, mais parie sur la qualité et la durabilité des produits, argument qui fonctionne encore auprès des collectivités locales, qui sont leurs principaux clients. De plus, les fonctions régaliennes de l'ONF envers les collectivités locales leur permettent d'avoir des contacts privilégiés avec ces dernières.



*E. Meiffret, 2008*

**Photographie 5** : Table en mélèze, atelier bois O.N.F

Les entreprises interrogées ont eu du mal à évaluer le volume de bois consommé annuellement, les réalisations, et donc la consommation de bois, étant très variables d'une année sur l'autre ; néanmoins, on peut garder à l'esprit, pour avoir une idée du volume de bois consommé annuellement, le chiffre de 30 m<sup>3</sup> en moyenne par entreprise, même si ce chiffre n'est pas significatif, faute de données pour chaque entreprise.

Leur approvisionnement en bois est très peu local. En effet, tous les artisans rencontrés commandent du bois chez des négociants, situés sur le littoral de P.A.C.A., la plupart pour leur approvisionnement principal et seulement pour l'un d'entre eux, pour un approvisionnement de dépannage. Deux artisans affirment que la provenance du bois n'est pas un critère important lorsqu'il achète du bois. Sur les huit artisans rencontrés, cinq ne s'approvisionnent jamais auprès des scieries locales. Le fournisseur le plus cité est Ciffréo Bona à Carros, puis viennent Pano France, Sicobois à Carros aussi, ou Juillet Bois et Littoral Bois à Marseille. Ces négociants de bois ont un représentant qui passe tous les mois dans le Pays, pour prendre les commandes des artisans, qui sont livrés ensuite dans un délai de 15 jours environ. Les essences commandées peuvent être exotiques, avec le fraqué ou le sipo, mais aussi classiques, avec le hêtre, le frêne, le châtaignier, le chêne ou encore, des essences de fruitiers, comme le noyer, le pommier, le poirier, le cerisier ; elles proviennent des autres régions forestières françaises, ou d'Europe (Allemagne). Enfin, les artisans commandent du bois « du nord », c'est-à-dire des pins, sapins ou épicéa provenant de Scandinavie ou encore du mélèze « de l'est », c'est-à-dire de Russie ou Lituanie. En ce qui concerne la qualité de ces bois, ils sont disponibles (selon l'essence) en qualité menuiserie ou ébénisterie, avec des dimensions standard. Selon l'essence, le bois est traité. Enfin, le bois livré est sec – il n'est pas forcément passé dans un séchoir mais la longueur du circuit de distribution permet qu'à la livraison, il soit sec.

Un seul menuisier utilise pour son approvisionnement principal du bois local, mais la configuration de son entreprise est particulière. En effet, cette S.A.R.L. comprend également une activité de bûcheronnage et d'élagage ; elle dispose notamment d'une scie. Ainsi, au moment de son installation, l'entreprise a pu acheter une coupe de bois du Pays, notamment du mélèze, et a récupéré des grumes, qu'elle a sciées et stockées. La majorité du bois qu'elle transforme est donc du bois local et cet artisan montre une véritable sensibilité à travailler avec du bois local.

Enfin, deux menuiseries seulement (dont l'entreprise citée ci-dessus) s'approvisionnent auprès de la scierie de Villars Colmars, ponctuellement pour l'une et à hauteur de 40% de son approvisionnement total pour l'autre. Le bois acheté est du mélèze ou du pin sylvestre passé au séchoir ; les grumes ont été préalablement

choisies par les artisans, qui affirment que le bois de la scierie passé au séchoir est d'aussi bonne qualité que le bois acheté chez les négoce, alors qu'il est moins cher (entre 100 et 150 €/m<sup>3</sup> de moins, selon l'essence).

Quant à l'atelier bois O.N.F., il consomme en partie du bois provenant des forêts locales, ou du département (environ 12 m<sup>3</sup> par an) puisqu'il achète auprès d'une scierie de Malefougasse, (qui achète des coupes à l'O.N.F. de St André les Alpes) des bois ronds de mélèze, pour la réalisation de son mobilier d'extérieur. Mais la plupart du bois consommé est du pin sylvestre traité classe 4, provenant soit du Massif Central, soit d'Europe de l'Est, acheté chez un négoce de bois à Aix-en-Provence.

En dépit de son atout économique, le bois des scieries est délaissé par les menuisiers, pour plusieurs raisons.

- D'abord, parce que le bois disponible dans les scieries est du bois vert, ce qui est impossible à travailler pour les menuisiers. Ces derniers devraient donc acheter des planches de bois vert, puis les stocker et les laisser sécher pendant au moins trois ans. Si avoir un stock est vu par certains comme la solution idéale, permettant de disposer de la matière première immédiatement et d'avoir du bois séché naturellement, il s'avère impossible pour eux d'en constituer un. En effet, cela représente une trop grosse immobilisation de capitaux et pendant une trop longue période. De plus, cela implique d'avoir de la place, donc un local suffisamment grand, sur lequel ils devront payer des charges. Ainsi, la plupart des entreprises fonctionnent en « flux tendus » et seules deux d'entre elles déclarent avoir un stock, l'une de 4 m<sup>3</sup> de bois, l'autre de 8 m<sup>3</sup>, mais seulement la dernière s'en sert pour faire sécher du bois vert acheté à la scierie. Néanmoins, ce stock ne lui permet pas de s'approvisionner à hauteur de sa consommation de bois et elle se fournit également en bois de scierie passé au séchoir et surtout, en bois de négoce.

- Ensuite, pour une question de délais. En effet, l'autre solution, pour les artisans souhaitant utiliser du bois local, est de commander à la scierie de Villars Colmars du bois passé au séchoir. Mais il arrive que cette dernière ne puisse pas répondre, dans un délai satisfaisant, aux commandes des menuisiers. La majorité d'entre eux s'approvisionnant chez des négoce, la demande en sciage de qualité menuiserie passé au séchoir est faible. Le scieur devant attendre que son séchoir soit

plein pour le mettre en marche (pour une question de rentabilité), il ne peut pas répondre instantanément à la demande des menuisiers, qui, ne pouvant se permettre d'attendre, commandent du mélèze ou du pin sylvestre aux négoce de bois.

- Enfin, pour une série de raisons pratiques. En effet, d'une part, on ne trouve dans les scieries locales que du pin sylvestre, du mélèze et du sapin, les menuisiers sont donc obligés d'avoir recours aux négoce lorsqu'ils ont des demandes pour des essences classiques, de fruitiers ou exotiques. D'autre part, les négoce sont aussi un interlocuteur obligatoire pour s'approvisionner en produits finis, comme les panneaux (tri plis, mélaminés, etc.). Etant déjà en contact avec ce type de fournisseurs, il est plus simple pour les artisans de passer toutes leurs commandes à un unique interlocuteur, d'autant plus que les négoce les livrent à domicile. C'est donc pour toutes ces raisons que les menuisiers s'approvisionnent très peu dans les scieries locales. Néanmoins, une minorité d'entre eux ont bien conscience que la solution du bois de négoce n'est pas la meilleure, car elle est nettement plus chère, les dimensions standard imposées impliquent des pertes de bois et la qualité n'est pas toujours irréprochable.

Ainsi, les atouts et les faiblesses de l'activité de menuiserie au regard du développement local du territoire peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous :

<b>Menuiserie ébénisterie</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
Demande latente sur le territoire du Haut Verdon notamment, de menuiseries en bois de Pays.	Approvisionnement en bois local presque inexistant à cause de son manque de séchage ou des délais trop longs pour avoir du bois séché artificiellement.
Bonne image du mélèze de Pays auprès de la clientèle, qui pourrait servir d'appui à une démarche de communication plus globale sur le bois de Pays.	Difficultés économiques des entreprises avec les seules activités de conceptions-réalisations, qui sont de plus en plus remplacées par les prestations de pose.

Tableau 2 : Récapitulatif des atouts et des faiblesses des entreprises de menuiserie ébénisterie

### 2.2.2. La menuiserie charpente

Spécifiquement dans la haute vallée du Verdon, on trouve des artisans menuisiers – charpentiers, voire constructeurs bois. Sur six entreprises présentant ce profil, cinq ont été interrogées. Elles sont situées entre Villars Colmars et Allos. Pour deux d’entre elles, la majorité du travail reste néanmoins la menuiserie, alors que pour les trois autres, cette activité tend à régresser au profit de travaux de charpente ou de construction bois.

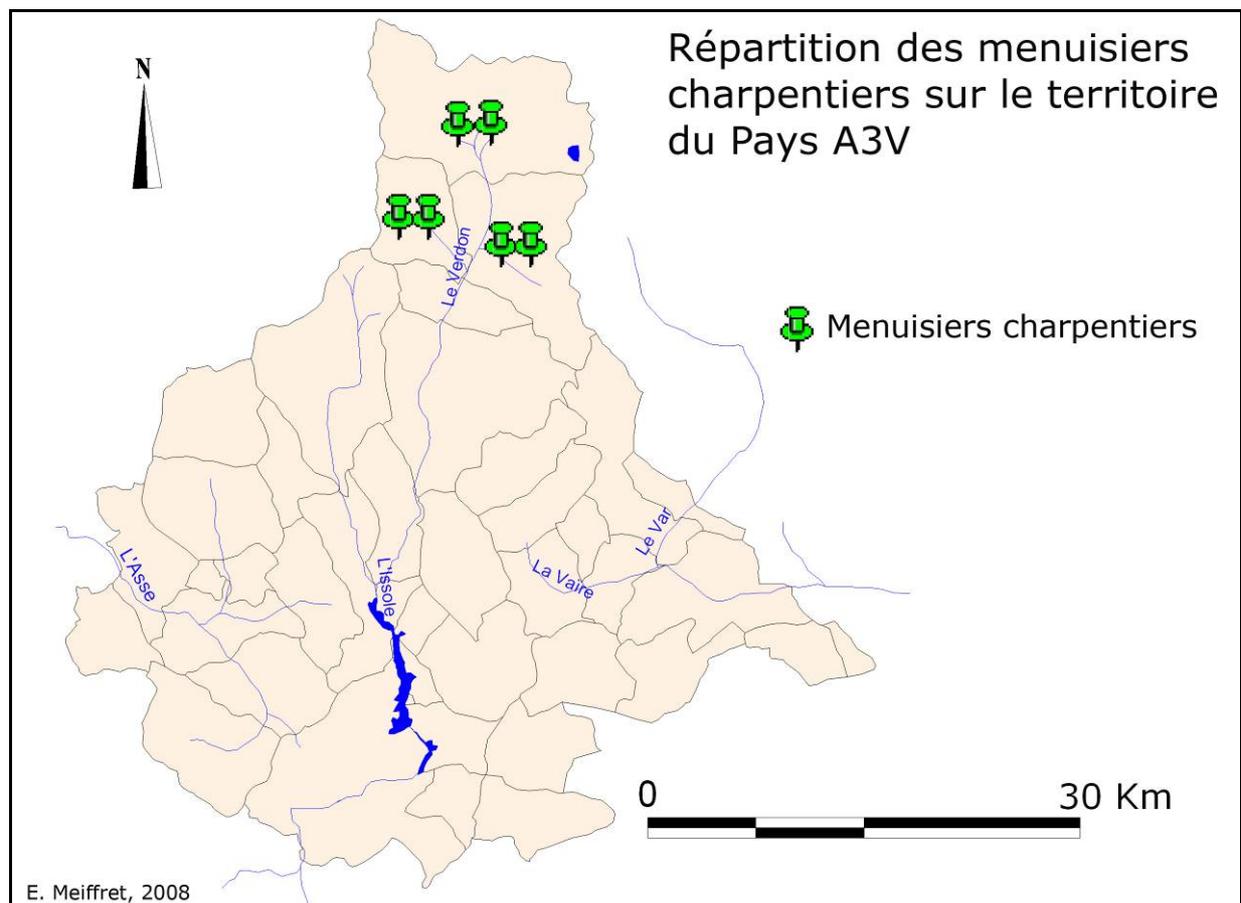


Figure 18 : Situation des menuisiers charpentiers sur le territoire du Pays A3V

On ne trouve qu’une seule S.A.R.L., les autres entreprises étant toutes individuelles. Trois entreprises sont de vieilles structures familiales, implantées sur le territoire depuis une voire deux générations (années 1930 pour deux d’entre elles, années 1960 pour une).

Ces entreprises ont des salariés : entre un et cinq, dont un ou deux emplois saisonniers. Deux autres entreprises en revanche sont plus récentes, installées dans les années 1990 ; elles ont toutes deux la particularité de ne pas avoir de salarié et de constituer une activité saisonnière, étant couplées avec un emploi touristique lié aux stations de ski.

	Nombre d'entreprises
Chef d'entreprise uniquement	2
Chef d'entreprise + 1 salarié	1
Chef d'entreprise + entre 3 à 5 salariés dont 1 à 2 saisonniers	2

Tableau 3 : Taille des entreprises de menuiserie charpente

Pour les deux entreprises qui font encore majoritairement de la menuiserie, les réalisations sont des cuisines et des salles de bains, des portes et des fenêtres, des meubles en bois massif, des parquets, de l'aménagement intérieur.



*E. Meiffret, 2008*

Photographie 6 : Aménagement intérieur en mélèze de Pays

Celles qui sont majoritairement tournées vers la construction réalisent des charpentes, des couvertures en bardeaux de mélèze, de la construction bois (abris à bois, cabanes, et même chalets et maisons ossature bois pour l'une d'entre elles).



*E. Meiffret, 2008*

Photographie 7 : Couverture en bardeaux de mélèze de Pays

Les réalisations communes à toutes les entreprises sont celles de la petite charpente : escaliers, balcons, terrasses, mezzanines, barrières. De manière générale, la rénovation représente 70% des travaux réalisés.



*E. Meiffret, 2008*

Photographie 8 : Barrières en mélèze de Pays



*E. Meiffret, 2008*

Photographie 9 : Balcon et escalier en mélèze de Pays

Pour ce qui est des atouts de ces entreprises, deux d'entre elles (des vieilles entreprises) disent miser sur la qualité des prestations et sur l'image d'un savoir-faire traditionnel. Notamment, une entreprise joue beaucoup sur l'image du mélèze comme bois de qualité et comme bois traditionnel de la vallée. Deux autres entreprises pensent que leur point fort est la possibilité de proposer des réalisations sur mesures. Ces entreprises bénéficient surtout du dynamisme économique notoire de la haute vallée du Verdon, où les activités de construction sont florissantes : ainsi,

l'activité de menuiserie qui souffre ailleurs de la concurrence des menuiseries industrielles est ici rentabilisée par les activités de charpente. En outre, presque tous les artisans parlent d'une « bonne clientèle », ils ont moins de difficultés ici à trouver des débouchés pour leurs réalisations visant les clientèles au pouvoir d'achat élevé.

Les menuisiers charpentiers de la haute vallée du Verdon s'approvisionnement nettement plus auprès des scieries locales que leurs confrères menuisiers du reste du territoire du Pays. En effet, sur les cinq entreprises rencontrées, quatre déclarent se servir dans les scieries de Villars Colmars, Beauvezer ou Thorame Basse et pour deux d'entre elles, ce mode d'approvisionnement est majoritaire. Ces deux entreprises sont aussi les deux seules à avoir un stock, d'environ 6 m<sup>3</sup>, dans lequel elles entreposent du bois acheté dans les scieries locales, afin de le faire sécher (l'une d'elle laisse sécher environ un an du bois déjà passé au séchoir, destiné à réaliser des menuiseries). Les essences achetées dans les scieries locales sont :

- le mélèze, acheté par les quatre artisans, destiné à de la charpente comme de la menuiserie,
- le sapin, acheté par trois des artisans, uniquement pour de la charpente,
- le pin sylvestre, acheté par un seul artisan, pour de la menuiserie ou de la charpente. Lorsque ces bois sont destinés à un usage en menuiserie, les artisans viennent à la scierie choisir leur bille, puis les planches sont passées au séchoir. Pour cette catégorie d'artisans, il est impossible, faute de données, de connaître une estimation du volume de bois consommé annuellement.

Si on peut noter chez ce type d'entreprise une utilisation plus importante du bois local pour faire des menuiseries, par rapport aux menuisiers du reste du territoire, c'est grâce à ces deux activités liées, menuiserie et charpente. Ainsi, l'artisan qui achète un lot de planches en bois local à la scierie aura moins de perte puisqu'il pourra trier le bois destiné à la charpente du bois destiné à la menuiserie.

Néanmoins, l'approvisionnement chez les négociants de bois est aussi très répandu. Pour une entreprise, c'est son unique mode d'approvisionnement, les autres pratiquent un approvisionnement mixte et pour l'une d'entre elles, les négociants représentent une solution de dépannage. Le bois acheté est soit du bois exotique ou d'essences classiques (chêne, noyer, châtaignier) introuvables localement, soit du

mélèze, du sapin ou du pin, en provenance d'autres régions françaises (Massif Central, Bourgogne) ou d'Autriche, de Russie ou de Scandinavie. Les noms de négoce les plus cités sont Sicobois, Ciffréo Bona à Carros et Littoral Bois à Marseille.

De même que pour les menuisiers, ce qui empêche une utilisation plus grande du bois local est le fait qu'il soit vendu vert et que la constitution d'un stock soit impossible pour la plupart des entreprises (trois entreprises sur cinq n'en ont pas). La longueur des délais est aussi une contrainte. Enfin, le bois local semble souffrir d'une mauvaise réputation : on lui reproche de ne pas pouvoir assurer constamment un minimum de qualité, si bien que les artisans ne le jugent pas fiable et ne l'utilisent pas quand ils ont besoin d'être sûrs de la qualité du bois, pour des travaux sensibles.

Ainsi, les atouts et les faiblesses de l'activité de menuiserie-charpente au regard du développement local du territoire peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous :

<b>Menuiserie Charpente</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
Une activité dynamique, bénéficiant d'une clientèle au pouvoir d'achat élevé et du secteur actif de la construction, dans la haute vallée du Verdon.	Usage du bois de négoce majoritaire en menuiserie, à cause de la difficulté à se procurer du bois sec dans les scieries locales.
La bi-activité menuiserie et charpente et la situation des entreprises à proximité des scieries permettant un usage plus important du bois local.	Si le mélèze local est utilisé en charpente mais aussi en menuiserie, le pin sylvestre local n'est presque pas employé.

Tableau 4 : Récapitulatif des atouts et des faiblesses des entreprises de menuiserie charpente

### 2.2.3. La charpente

La filière de seconde transformation du bois sur le territoire du Pays A3V compte aussi neuf entreprises de charpente, dont huit ont pu être rencontrées. Ces entreprises sont majoritairement installées en nom propre – il n'y a qu'une seule S.A.R.L. Cinq entreprises sont avant tout des entreprises de charpente, qui se diversifient également dans la couverture, pour trois d'entre elles, ou dans la construction bois, pour quatre d'entre elles. Mais, il y a aussi trois entreprises qui sont des entreprises de maçonnerie avant tout et qui travaillent aussi en charpente et en couverture ou encore dans la construction de maison en ossature bois, pour l'une d'entre elles. Dans tous les cas, ce sont des entreprises de gros œuvre.

Ces entreprises de charpente sont majoritairement installées dans la haute vallée du Verdon, où l'on en compte six. Deux d'entre elles se trouvent dans le canton de Castellane et une seule dans le canton de Barrême. Les cantons d'Annot et d'Entrevaux ne comptent aucune entreprise de ce type.

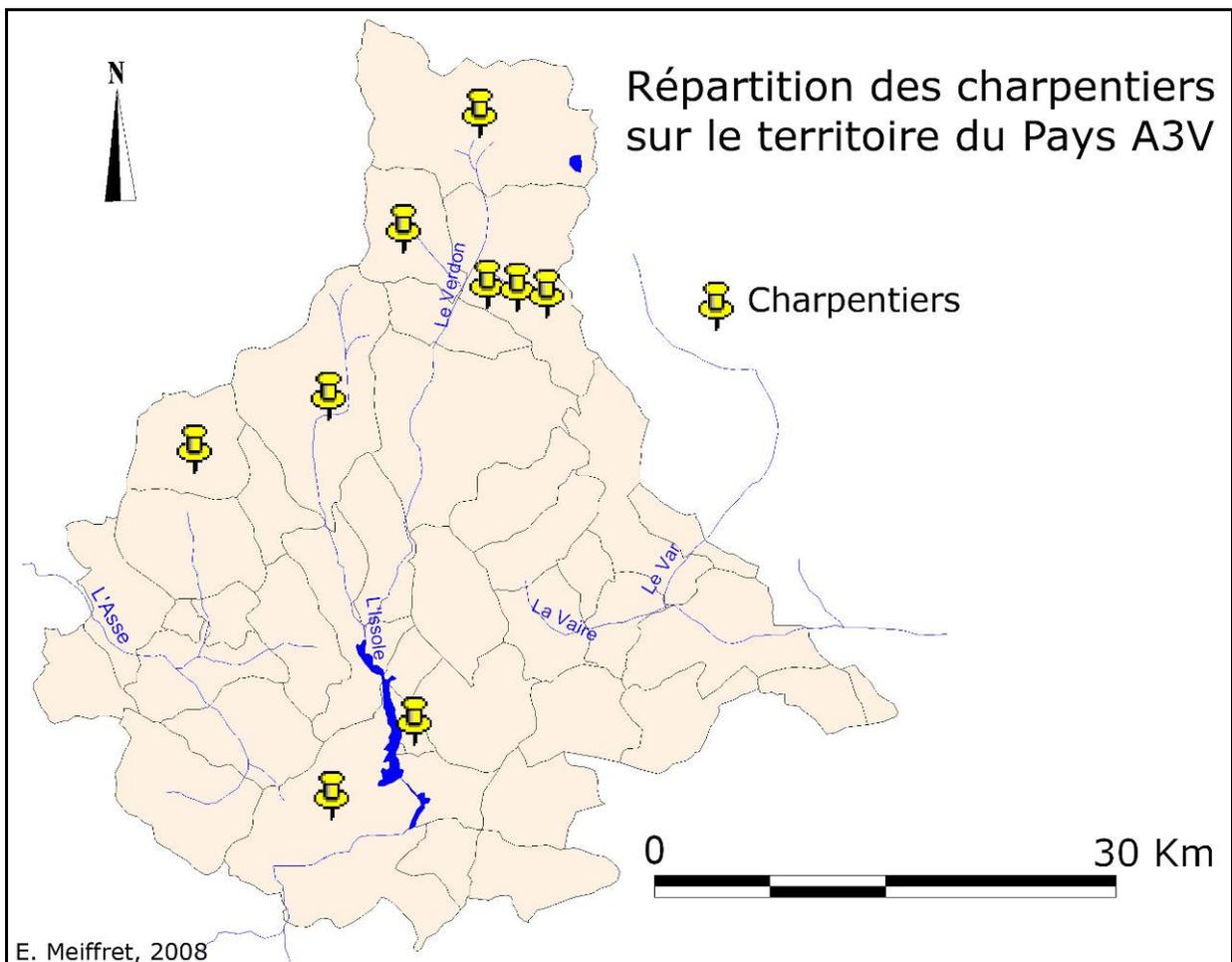


Figure 19.: Situation des charpentiers sur le territoire du Pays A3V

En moyenne, ces entreprises de charpente ont un salarié en plus du chef d'entreprise, mais trois d'entre eux ont choisi de ne pas avoir de salarié et de s'associer ponctuellement avec d'autres artisans sur les chantiers.

	Nombre d'entreprises
Chef d'entreprise uniquement	3
Chef d'entreprise + 1 salarié	3
Chef d'entreprise + entre 2 et 3 salariés	2

Tableau 5 : Taille des entreprises de charpente

Quatre entreprises se sont créées au cours des années 2000 et quatre autres entre la fin des années 1980 et la moitié des années 1990, dont une entreprise familiale reprise par la 3<sup>e</sup> génération de charpentier.

Ces entreprises font principalement des charpentes traditionnelles et de la couverture de maison, en bardeaux de mélèze pour le Haut Verdon ou en tuiles voire tuiles écaïlle pour l'une d'entre elles. La rénovation constitue environ 80% des chantiers – les charpentes de maisons neuves - souvent des fermettes - étant la plupart du temps réalisées par l'entreprise de maçonnerie qui est intervenue sur le reste du chantier, pour éviter de faire intervenir plusieurs entreprises. Elles interviennent également pour réaliser de la petite charpente : terrasses, passerelles, escaliers, pergola ou bardage de façade. Enfin, quatre entreprises proposent des constructions ossatures bois, mais ce type de construction se fait surtout dans la haute vallée du Verdon ; sur le reste du territoire, la demande est quasi inexistante. De manière générale, l'ossature bois, pourtant très avantageux sur plusieurs points, souffre d'un mauvais à priori, que certains résument par la métaphore de « la maison des trois petits cochons ».



*E. Meiffret, 2008*



*E. Meiffret, 2008*

Photographie 10 : Maison ossature bois en cours de construction

Photographie 11 : Charpente en sapin achetée dans une scierie locale

Cette filière locale de la charpente et de la construction bois est relativement prospère, les entreprises admettant toutes que leur activité reste rentable localement, certaines affirmant que leur carnet de commandes est largement rempli. Le marché de la construction reste donc encore stable et prospère, en dépit de la raréfaction des terrains constructibles et de leur enchérissement. Les difficultés de ces entreprises restent néanmoins l'augmentation du prix des matériaux, qui les contraint à réduire leur marge de main d'œuvre, le manque de concurrence et donc de choix, à l'échelle du Pays, pour les fournisseurs de matériaux ; enfin, les charges fiscales qui pèsent sur elles, qui conduisent certaines à refuser de prendre des salariés et à travailler en association avec d'autres artisans.

De toutes les entreprises qui travaillent le bois, ce sont celles de charpente qui consomment le plus de bois local. En effet, sur une consommation moyenne de bois d'environ 50 m<sup>3</sup> par an par entreprise (avec une fourchette comprise entre 20 et 100 m<sup>3</sup>), environ 40 m<sup>3</sup> en moyenne par an et par entreprise, (avec une fourchette comprise entre 25 et 90 m<sup>3</sup>) proviennent des scieries locales, ce qui correspond à un approvisionnement dans les scieries locales de 80%. Cependant, on constate de fortes variations en matière de fournisseur : ainsi, pour une entreprise, 90% de l'approvisionnement se fait en bois local et pour une autre au contraire, l'approvisionnement se fait uniquement chez un marchand de matériaux.

La scierie locale qui fournit le plus les charpentiers est celle de Villars Colmars, où cinq des huit entreprises viennent se servir. Une autre entreprise se sert à la scierie de Barrême, une autre à celle de Thorame Basse et une alterne entre les trois scieries de la vallée du Verdon.

De manière générale, les artisans charpentiers se servent dans les scieries locales lorsqu'ils ont besoin de bois brut, pour des poutres ou du bardage. L'intérêt des scieries est qu'ils y trouvent des grosses sections et peuvent commander en débit sur liste. De plus, selon la section, le bois de scierie peut représenter une économie allant jusqu'à 50% par rapport aux marchands de matériaux. Le bois qu'ils achètent est vert, mais ça ne leur pose pas de problème pour le travailler en charpente ; les artisans le laissent simplement sécher au soleil entre 15 jours et 3 semaines pour lui faire perdre son eau. Certains disent même qu'ils préfèrent travailler avec du bois vert pour faire une charpente. Dans les scieries locales, les essences achetées sont majoritairement le sapin, pour un usage intérieur et le mélèze, pour un usage extérieur. Le pin sylvestre, en usage intérieur, est cité par seulement deux chefs d'entreprise. Les artisans le délaissent, au profit du sapin, bien que le pin sylvestre soit moins cher. En effet, ils expliquent d'abord que cette essence est moins disponible dans les scieries locales ou qu'il est difficile d'en trouver sur de grosses sections. En ce qui concerne la qualité, si certains affirment que le pin sylvestre traité peut remplacer sans problème le sapin - sauf pour des chantiers d'altitude, où les artisans préfèrent favoriser l'essence locale qu'est le sapin – d'autres en revanche émettent de sérieuses réserves sur le pin sylvestre, affirmant qu'il est trop noueux et trop nerveux et qu'il n'est bon que pour faire des coffrages.

La qualité du bois local semble satisfaire une majorité de charpentiers ; un seul émet de grosses critiques sur le bois de Pays, lui reprochant le manque de garantie sur sa qualité et allant parfois se servir chez les négoce de bois, comme Point P ou Sicobois.

Les marchands de matériaux sont un moyen d'approvisionnement alternatif pour les charpentiers du territoire, qui représente en moyenne 20% de leur approvisionnement. Il s'agit de Blanc Matériaux à la Mure Argens ou Colmars et Chaix Matériaux à Castellane.

Tous les charpentiers du territoire ont recours aux marchands de matériaux lorsqu'ils doivent acheter des bois d'ossature. En effet, ces bois doivent recevoir une préparation particulière (traités, rabotés 4 faces, arêtes chanfreinées) pour les normes anti-incendie, et ne se trouvent que chez ce type de fournisseur. De plus, ces fournisseurs apportent l'assurance aux artisans que les dimensions des sections sont toutes identiques. L'essence de ces bois d'ossature est le plus souvent le sapin. D'autre part, certains artisans se fournissent chez les marchands de matériaux pour des bois bruts, en solution de dépannage pour la plupart, lorsqu'ils ont des contraintes de délais et qu'ils ne trouvent pas ce qu'il leur faut dans les scieries locales. Enfin, ils se fournissent aussi chez eux lorsqu'ils ont une demande spécifique du client, pour des bois de bardage avec une essence non locale, comme le red cedar ou le pin douglas.

Ces marchands de matériaux ont du bois de provenances diverses. En ce qui concerne Blanc Matériaux, le bois vendu provient de la plateforme de vente SAMSE, qui est elle-même approvisionnée par plusieurs fournisseurs et notamment de grosses scieries de Rhône-Alpes, comme la scierie *Bois du Dauphiné*, en Isère. Quant à Chaix Matériaux, ce magasin ne passe pas par une plateforme de vente et va directement chercher son bois, du pin et du sapin, à la scierie *Parron*, une grande scierie à Lus la Croix Haute, en Isère. Il ne vend pas de mélèze, ou très rarement ; quand il en vend, il provient de la scierie de Villars Colmars.

Ainsi, les atouts et les faiblesses de l'activité de charpente au regard du développement local du territoire peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous :

<b>Charpente</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
<p>Bois local tout à fait adapté à la demande de la majorité des charpentiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- scierie à proximité</li> <li>- bois vert ne pose pas de problème</li> <li>- moins cher que le bois de négoce</li> <li>- selon certains, bois local supporte mieux le climat que les bois importés d'autres régions.</li> </ul> <p>80% du bois consommé est du bois local</p>	<p>Le pin sylvestre est délaissé au profit du sapin.</p>
<p>Approvisionnement en bois « non local » chez les marchands de matériaux du territoire, ce qui induit néanmoins du développement local pour le territoire.</p>	
<p>Bénéficie du dynamisme du secteur de la construction dans le Haut Verdon, qui laisse des opportunités de développement pour la construction bois et ses diverses possibilités.</p>	

Tableau 6 : Récapitulatif des atouts et des faiblesses des entreprises de charpente

#### **2.2.4. Clientèle et débouchés**

Ces artisans qui travaillent le bois vivent des logiques différentes, selon leur situation sur le territoire du Pays A3V, en ce qui concerne leur clientèle.

Ceux qui sont installés dans la Haute Vallée du Verdon, travaillent presque exclusivement sur place, mis à part quelques déplacements occasionnels pour des

bons clients, sur les villes du littoral de P.A.C.A. ou dans l'arrière pays niçois, pour des chantiers originaux. Dans cette partie du territoire, la clientèle de résidents secondaires fait beaucoup travailler les artisans, en moyenne pour plus de 60% de leur activité et l'entretien ou l'aménagement des hébergements touristiques des stations de ski représente une manne pour les artisans du secteur. Dans l'ensemble, les artisans arrivent à trouver une clientèle au pouvoir d'achat suffisamment élevé, correspondant à leurs réalisations de qualité, notamment pour les menuisiers.

Les artisans du reste du territoire, installés sur les cantons de St André les Alpes, Castellane, Barrême, Annot et Entrevaux travaillent plus avec les collectivités locales et les résidents principaux, même si les résidents secondaires leur apportent encore de l'activité. Ces artisans, qui sont surtout des menuisiers-ébénistes, s'adressent à une clientèle recherchant du travail de qualité, du travail artisanal, au pouvoir d'achat élevé. Ils ont plus de mal à la trouver que leurs confrères de la Haute vallée du Verdon et sont souvent contraints de se déplacer, vers Digne, les Bouches du Rhône ou les Alpes Maritimes. Sur place, ils ne réalisent la plupart du temps que des travaux de premières nécessités, pour des gens qui ont un budget très serré.

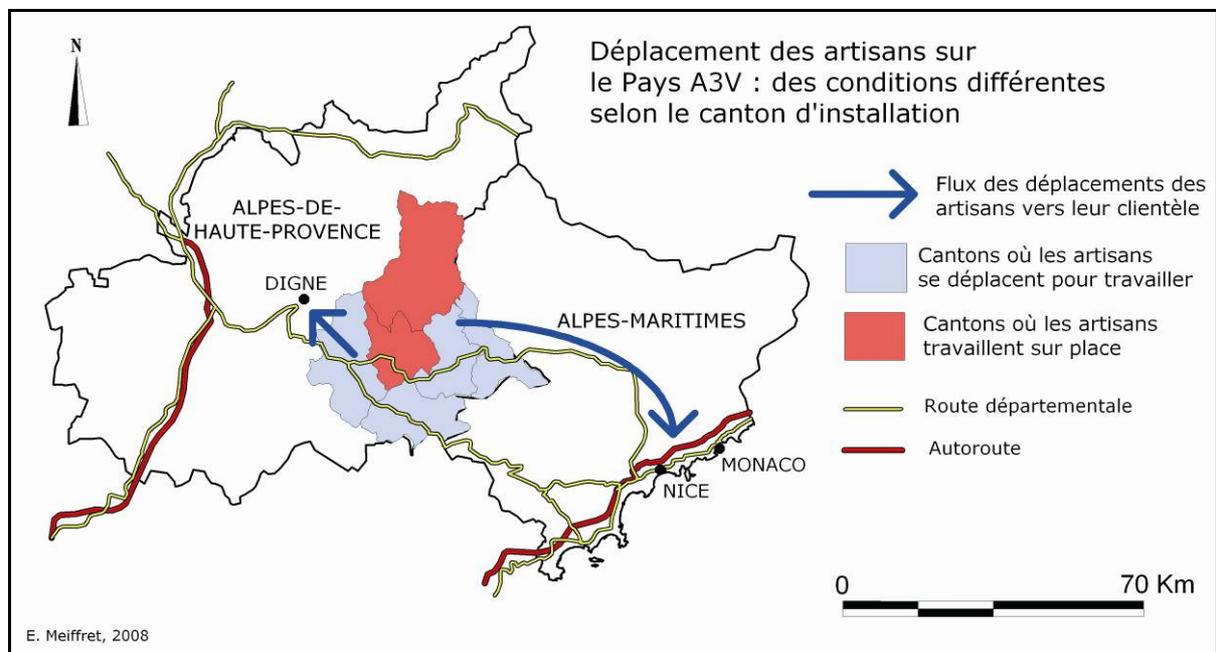


Figure 20 : Déplacements des artisans du Pays A3V

## **2.3. La 2<sup>nde</sup> transformation du bois d'œuvre, par les non professionnels**

### **2.3.1. Les particuliers**

Parallèlement à la transformation du bois d'œuvre par les artisans, qui restent les plus gros consommateurs de bois, il faut aussi avoir en tête que les particuliers, ponctuellement, peuvent également en utiliser, notamment du bois local. En effet, on estime qu'un particulier sur cinq réaliserait lui-même les travaux dans sa maison, en totalité ou en partie. Cette estimation trouve confirmation dans les entretiens réalisés auprès des scieurs du territoire, qui affirment qu'une partie de leurs clients sont des particuliers, qui bricolent ou travaillent chez eux. La scierie de Barrême assure même qu'elle travaille essentiellement avec des particuliers. Selon elle, ce type de client essaye plus facilement de travailler avec du bois local, et notamment avec du pin sylvestre, que les artisans, qui en ont une mauvaise image ou qui ne veulent pas l'essayer. Effectivement, les particuliers ont sans doute moins de responsabilité sur les travaux qu'ils réalisent ; ils constituent une cible privilégiée à des éventuelles actions de sensibilisation sur l'usage du bois local.

### **2.3.2. Les artistes et créateurs du bois**

Sur le territoire du Pays A3V, six personnes travaillant le bois dans le cadre d'une activité artistique ont été rencontrées. Les activités sont très variées. On trouve un restaurateur de meubles anciens, deux sculpteurs sur bois, un tourneur sur bois, un artisan qui réalise des objets de décoration et des panneaux signalétiques en bois, un artiste qui grave et sculpte à l'opinel des décorations sur des supports en bois.



*E. Meiffret, 2008*

Photographie 12 : Objets en bois tournés



*E. Meiffret, 2008*

Photographie 13 : Salière en bois (pin cembro) sculpté à l'opinel

Dans ces activités, deux seulement sont faites dans le cadre d'une entreprise individuelle, la restauration de meubles et la sculpture sur bois. Mais ce sont toutes les deux des activités complémentaires à une activité principale : la brocante dans le premier cas et la ferronnerie d'art dans le second. Les quatre autres sont des activités non professionnelles, les artistes ayant une autre activité. Deux artistes néanmoins sont inscrits à la maison des artistes<sup>11</sup> et vendent leurs réalisations à la maison de Pays de Beauvezer : il s'agit du tourneur sur bois et du graveur-sculpteur à l'opinel. Les deux autres artistes ont actuellement mis entre parenthèses leur activité artistique au profit d'une autre activité, mais pensent la reprendre dans un futur proche.

<sup>11</sup> La maison des artistes est un organisme qui permet aux artistes de se déclarer comme tel et de déclarer les revenus qu'ils touchent par leur activité artistique ; ses revenus ne sont imposables qu'à partir d'un seuil annuel de 60 000 €.

Ces activités artistiques ou artisanales sont toutes des activités de complément ou de loisir qui ne permettent absolument pas aux artistes d'en vivre. Dans le meilleur des cas, pour ceux qui vendent leurs réalisations à la maison de Pays de Beauvezer, le gain avoisine les 100€ par mois, ce qui leur permet de rembourser leur matériel.

La consommation de bois est minime et l'achat de bois est très rare. D'abord, parce qu'une partie de ces artistes considèrent que la recherche du morceau de bois fait partie intégrante du travail artistique et ne conçoivent pas d'acheter du bois. Ensuite, pour l'activité de restauration de meuble par exemple, qui demande de petits morceaux de bois d'une essence et d'un âge spécifique, correspondant au meuble à restaurer, l'achat de bois est impossible, la demande étant trop précise. Ainsi, l'approvisionnement en bois se fait en général avec le hasard, au grè des échanges, des trouvailles. Il s'agit la plupart du temps de bois ramassé dans les forêts du Pays. Seul le ferronnier d'art, qui fait occasionnellement de la sculpture sur bois dit avoir acheté une fois du bois à un négoce, mais il a profité d'une commande d'un menuisier de sa famille pour ajouter le bois dont il avait besoin.

La clientèle de ces artistes et artisans est très diverse, à l'image de leur activité. Seuls certains objets ont des cibles spécifiques. Ainsi, les panneaux signalétiques en bois, qui se vendent entre 450 et 700 €, sont surtout destinés aux collectivités locales ; les objets tournés, vendus à la maison de Pays de Beauvezer entre 4 et 75 € ou les boîtes gravées à l'opinel, vendues au même endroit à 20€, visent davantage les gens de passage dans la vallée.

En définitive, ces activités artistiques de transformation du bois semblent ne concerner qu'à peine la filière de transformation du bois du Pays A3V, car ce sont essentiellement des activités annexes ou de loisirs. Ainsi, elles ne semblent pas connaître de difficultés particulières.

En définitive, la consommation de bois de Pays est très variable selon l'activité et selon la situation de l'entreprise, si bien que l'on peut avoir aussi bien un approvisionnement en bois de pays quasi inexistant, pour une entreprise de menuiserie située aux extrémités des frontières du Pays A3V qu'un approvisionnement en bois de Pays uniquement, pour une entreprise de menuiserie charpente ou de charpente située dans la haute vallée du Verdon. On repère trois principaux freins à une plus grande utilisation du bois de Pays :

- on ne trouve dans les scieries du territoire que du **bois vert** et les entreprises peuvent difficilement avoir un stock pour faire sécher le bois. Le bois vert peut difficilement être travaillé, sauf pour des travaux de charpente,

- les **délais** pour obtenir du bois dans les scieries locales sont parfois trop longs pour les artisans, notamment pour obtenir du bois passé au séchoir, pour un usage en menuiserie,

- il est trop contraignant pour les artisans installés ailleurs que dans la haute vallée du Verdon d'aller acheter du bois dans les scieries locales, au regard des facilités que leur proposent les négociants de bois,

- le pin sylvestre, essence dominante du Pays A3V, a très mauvaise réputation auprès des artisans et est très peu utilisé.

En revanche, on peut souligner des opportunités à saisir pour le développement d'une filière locale utilisant davantage le bois de Pays :

- l'existence d'un corps de métier particulier, dans la haute vallée du Verdon, d'artisans menuisiers – charpentiers, qui utilisent du bois local pour des usages en charpente et qui sont plus facilement amenés à en utiliser pour des usages en menuiserie,

- la bonne image et la demande certaine des produits en mélèze de pays, dans la haute vallée du Verdon,

- de manière générale, le dynamisme de la haute vallée du Verdon, qui rassemble les entreprises de 1<sup>ère</sup> transformation du bois d'œuvre ainsi que la majorité des entreprises de 2<sup>nde</sup> transformation, où la consommation de bois local est la plus importante, où le secteur de la construction est en plein développement et qui accueillent des touristes ayant un pouvoir d'achat élevé, en demande de produits authentiques.

De ce diagnostic ressortent quelques **enjeux** pour la filière de seconde transformation du bois d'œuvre. Il semble en effet important d'aider et d'encourager les artisans à réaliser des meubles, des travaux de charpente, de construction bois, en bois local, pour répondre à une demande latente en bois de Pays et en créer. Les intérêts sont de garantir une continuité dans la filière, entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>nde</sup> transformation et de promouvoir une filière courte. Il s'agit aussi de garder la valeur ajoutée de la 1<sup>ère</sup> transformation sur le territoire.

## Partie III : Quelles pistes d'actions pour une filière locale de transformation du bois d'œuvre plus dynamique ?

---

### **3.1. Résoudre les faiblesses et saisir les opportunités que présente le territoire**

#### **3.1.1. Reconnecter les filières de 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> transformation du bois.**

Les entretiens menés auprès des artisans du territoire mettent en évidence que les obstacles à une plus grande utilisation du bois local par les artisans sont :

- le fait que le bois acheté en scierie soit vert,
- la difficulté économique et logistique que représente pour eux de faire un stock de bois,
- les délais parfois trop longs pour obtenir du bois de scierie, notamment du bois passé au séchoir,

Devant ce constat, la solution pour encourager la consommation de bois local par les artisans du Pays, doit être pensée de manière à mettre en face, en termes de délai, la demande des artisans avec l'offre des scieurs. Elle doit aussi proposer aux artisans le moyen de constituer un stock de bois, sans que cela ne pénalise trop leur trésorerie, pour qu'ils puissent disposer de bois sec, sans délai également. De manière plus globale, il paraît important que la filière de 2<sup>nd</sup>e transformation de bois s'organise, se fédère, pour faciliter la rencontre en les filières de 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>nd</sup>e transformation.

Une des solutions à proposer est la création d'un groupement des artisans de la 2<sup>e</sup> transformation du bois d'œuvre du Pays A3V, pour organiser la filière et proposer des solutions collectives. Le premier objectif de ce groupement serait de favoriser les rencontres entre l'offre de bois et la demande, entre les scieurs d'une part et le groupe d'artisans d'autre part, en présentant aux scieurs les attentes globales des

artisans, en termes de caractéristiques, de qualités de bois, de préparation, de contraintes de délais. Une meilleure communication entre ces deux corps de métiers permettrait sans doute d'augmenter l'utilisation du bois local.

### **Un stock de bois local collectif**

Regrouper les artisans permettrait aussi de les rassembler autour d'un projet de lieu collectif de stockage de bois, pour leur permettre de travailler avec du bois local sec d'une part, et d'autre part, d'avoir du bois, sec ou non, toujours en réserve, ce qui réduirait la contrainte actuelle des délais. Le bois serait acheté auprès des scieries du territoire par le groupement des artisans et stocké dans un lieu géré collectivement, le temps qu'il sèche. Selon les moyens de ce groupement, ce lieu de stockage et de séchage de bois peut être géré par un technicien qualifié, qui veillerait notamment au bon déroulement de l'opération de séchage des bois, qui reste un travail délicat. Les artisans adhérents au groupement viendraient ainsi s'y approvisionner en bois sec selon leurs besoins. Un tel groupement peut avoir un fonctionnement similaire aux Coopératives d'Utilisation de Matériels Agricoles (C.U.M.A.), où chaque coopérateur amène une part de capital, pour acheter des machines agricoles, en vue d'une utilisation à tour de rôle, par les adhérents à la coopérative.

Dans le cas de l'artisanat, il existe plusieurs formes juridiques adaptées pour se regrouper : il s'agit d'une part des Sociétés Coopératives Artisanales (S.C.A.) et d'autre part des Groupements d'Intérêts Economiques (G.I.E.). Les S.C.A. sont des sociétés à capital variable, constituées sous forme de S.A.R.L. ou de S.A., où chaque associé est aussi un usager et détient une part sociale.<sup>12</sup> Les Groupements d'Intérêts Economiques (G.I.E.) sont une structure intermédiaire entre l'association loi 1901 et la société, qui permet à ses membres (au minimum 2) de mettre en commun certaines de leurs activités afin de les développer, tout en conservant leur individualité. Le G.I.E. implique une inscription au registre du commerce.

Une première étape à ce type de regroupement pourrait être la constitution d'une association type loi 1901 des artisans du bois du Pays A3V.

---

<sup>12</sup> Voir en annexe 3, le document rédigé par la Fédération Française des Groupements et Coopératives d'Artisans, concernant les statuts des SCA.

Source : [http://www.ffcga.coop/1\\_index.htm](http://www.ffcga.coop/1_index.htm)

En France, on compte 800 structures artisanales regroupées, et 80 000 entreprises adhérentes à un groupement. Le secteur « bois ameublement » représente 3% des coopératives. Une convention a été signée entre la Fédération Française des Coopératives et Groupements d'Artisans et l'Assemblée Permanente des Chambres des Métiers dans le but de développer la création de regroupements d'artisans, en passant par l'information et la sensibilisation des artisans sur ce sujet. Ainsi, la Chambre des métiers des Alpes de Haute Provence serait un partenaire privilégié du Pays A3V, pour encourager un regroupement d'artisans.

En Vendée, il existe une société coopérative artisanale, l'Union des Artisans du Bois, qui assure l'approvisionnement, le stockage et la distribution de matériaux pour les artisans menuisiers, charpentiers, ébénistes, détenteurs du capital social. Cette société gère pour les artisans adhérents un lieu de stockage de bois de 35 000 m<sup>2</sup>, dont 17 000 m<sup>2</sup> couverts. Elle achète du bois en grande quantité, ce qui permet en outre d'avoir des tarifs avantageux ; quand les artisans ont besoin de s'approvisionner en bois, ils l'achètent à la coopérative et disposent ainsi immédiatement d'un large choix de bois, notamment de bois sec. En plus de cela, la société coopérative, qui a des moyens conséquents, dispose de camions et peut livrer les artisans adhérents jusqu'à quatre fois par semaine, au cours de tournées. Enfin, une vitrine est accolée au lieu de stockage du bois, où les artisans adhérents peuvent exposer leurs réalisations. Cette société, qui compte aujourd'hui plus de 200 entreprises artisanales et s'étend sur tout le département vendéen ainsi que sur des départements limitrophes, est née au départ de la volonté de 30 artisans.

Cet exemple très abouti d'un regroupement d'artisans permet de voir toutes les possibilités d'une telle initiative. Néanmoins, le contexte économique de la Vendée est loin d'être le même que celui des Alpes de Haute Provence et du Pays A3V, et sans doute que les artisans du Pays n'auraient pas la possibilité d'investir autant dans une société coopérative. Dans les Alpes de Haute Provence actuellement, les seuls regroupements d'artisans existants ont pour objectif la vente, au sein de Maison de Pays, dans l'Ubaye ou dans le Verdon, sur le territoire du Pays A3V.

### **Un usage collectif d'une cellule mobile de séchage**

Pour disposer de bois local sec, une autre possibilité existe, avec la cellule mobile de séchage. Cette alternative est à étudier de près pour le territoire du Pays A3V, surtout dans une période où le doute plane sur l'avenir de la scierie de Villars Colmars, la seule du territoire à disposer d'un séchoir à bois et à proposer des prestations de séchage à façon.

En France, il existe une seule entreprise proposant ce type de matériel ; elle se trouve à Epinal dans les Vosges. Le matériel qu'elle propose est une cellule qui a pour dimensions 10 mètres x 3 mètres x 3 mètres, qui peut être chargée sur un semi remorque et qui a une capacité de chargement de bois à faire sécher allant de 20 à 25 m<sup>3</sup>.

L'opération de séchage se fait par une pompe à chaleur qui recycle l'air humide par des ventilateurs à basse consommation, dans un circuit fermé à une température de 20 °C et un taux d'humidité de 60%. Cette entreprise vend ou loue ce matériel, sur une durée de un mois à un an.



*P.N.R. du Morvan*

**Photographie 14 :** Cellule mobile de séchage

Ainsi, il pourrait être intéressant pour les artisans de la 1<sup>ère</sup> et de la 2<sup>nde</sup> transformation du bois d'œuvre du Pays de s'associer pour louer ou acheter ce type de matériel, qui permettrait d'augmenter l'offre locale en bois de pays séché.

Le territoire du P.N.R. du Morvan<sup>13</sup> s'est lancé dans une telle initiative, en 2007, après avoir constaté que 72% de ses entreprises s'approvisionnaient en bois sec auprès de négociants extérieurs au territoire. En effet, comme dans le Pays A3V, les menuisiers et les ébénistes notamment ne trouvent pas satisfaction dans les scieries locales, qui ne proposent à la vente que du bois vert. Pour encourager l'utilisation de bois local et ainsi dynamiser la filière, le Parc Naturel Régional du Morvan et l'interprofession Aprovalbois Bourgogne ont travaillé avec un groupement de 8 entreprises artisanales morvandelles de transformation du bois, pour faire venir une cellule de séchage sur le territoire, pour qu'à tour de rôle, les artisans impliqués dans le projet fassent sécher leur bois. La solution collective a été retenue car les entreprises concernées sont de taille et de moyen modestes et ne peuvent pas se procurer de manière individuelle ce type de matériel. Ainsi, en concertation avec les 8 entreprises, il a été décidé de mettre en place une tournée test de la cellule mobile, sur une durée de 6 mois. Une cellule mobile de séchage a donc été louée pour cette période, mais la solution de la location ne semble intéressante que pour tester le matériel, le but final étant pour les artisans d'acquérir collectivement la cellule mobile de séchage.

La tournée test a duré 6 mois ; la cellule mobile de séchage a stationné sur 3 stations différentes, sur les sites de 3 entreprises participantes. Les entreprises qui n'étaient pas station d'accueil de la cellule mobile se sont déplacées vers la station la plus proche d'elles. En termes d'organisation, une charte d'utilisation du matériel collectif a été signée par les 8 utilisateurs. L'entreprise station se chargeait de payer la location à l'entreprise vosgienne loueuse pour le temps que la cellule mobile stationnait chez elle, puis facturait aux autres entreprises utilisatrices en prestation de séchage leur part de location et d'énergie consommée, selon leur utilisation. Le transport de la cellule mobile de séchage d'une station à une autre a été pris en charge par le Parc Naturel Régional du Morvan, dans le cadre de sa Charte Forestière. Au final, 120 m<sup>3</sup> de bois local ont pu être séché au cours de cette tournée test, pour un coût compétitif par rapport au marché de séchage à façon. La prochaine étape pour le groupement d'artisans est de se faire reconnaître

---

<sup>13</sup> L'expérience du P.N.R du Morvan est retranscrite dans : Parc Naturel Régional du Morvan, GARNIER-HOCQUET Marion, **Mise en réseau des entreprises de transformation du bois du Morvan** – Septembre 2007.

juridiquement, dans un Groupement d'Intérêt Economique, pour pouvoir investir collectivement dans l'achat d'une cellule mobile de séchage.

Il est à noter que pour cet exemple morvandiau, l'association a eu lieu entre des scieurs et des menuisiers ébénistes. Pour le Pays A3V, le problème du lieu où stationner la cellule mobile de séchage risque de se poser, car peu de menuisiers et même de scieurs, ont des ateliers ou des scieries suffisamment grands pour cela. L'idéal serait alors d'acheter une cellule de séchage de ce type et de l'installer sur le lieu collectif de stockage du bois. La solution intermédiaire de la location permettrait aux artisans intéressés ou curieux d'essayer et de se familiariser avec ce système avant d'investir.

### **3.1.2. Accentuer le développement de la construction bois**

Le diagnostic des activités de charpente révèle par ailleurs que le secteur de la construction bois a encore de beaux jours devant lui ; il semble pertinent d'encourager son développement. En effet, le territoire a la chance d'attirer des touristes et son secteur du bâtiment et de la construction est très actif, avec notamment la construction de résidences secondaires. Il faut donc profiter de cette opportunité pour développer la filière bois par le biais de la construction bois.

L'ossature bois est la technique de construction bois la plus répandue<sup>14</sup>. Elle consiste à ériger une trame régulière et faiblement espacée de pièces verticales en bois de petites sections, les montants, et de pièces horizontales hautes, basses et médianes, les traverses et entretoises. Cette ossature ainsi formée supporte le plancher et la toiture ; on y fixe ensuite des panneaux de particules, de contreplaqué ou d'O.S.B. (Oriented Strand Board ou panneau de lamelles orientées). L'isolant thermique s'insère entre ces panneaux et les parements, intérieurs et extérieurs. La construction ossature bois se pratique déjà quelque peu sur le territoire du Pays A3V, notamment dans le Haut Verdon. En effet, quatre entreprises de charpente sur les huit rencontrées la proposent. Néanmoins, elles affirment que les réticences sont encore nombreuses à propos de ce type de construction, en dépit de ses nombreux avantages :

---

<sup>14</sup> Source : [www.bois.com/construire/techniques-construction/ossature-bois](http://www.bois.com/construire/techniques-construction/ossature-bois)

- légèreté du matériau. Le bois peut être en effet jusqu'à sept fois plus léger que le béton. Cette légèreté du matériau implique donc, d'une part

- la rapidité du chantier. La partie la plus longue est la conception et la préparation des panneaux, en atelier (avec possibilité de poser dès l'atelier, les fenêtres sur les panneaux), mais l'exécution sur le chantier est elle très rapide. Ainsi, il faut une semaine pour mettre une maison hors d'eau – hors d'air,

- d'autre part, la légèreté du matériau bois rend l'ossature bois plus économique que le parpaing béton, à architecture égale. En effet, le transport du matériau se fait à moindre coût, on peut aussi faire des économies sur le poste fondations de l'édifice ; enfin, la main d'œuvre et l'outillage sont moins importants et permettent là encore de faire des économies.

- Enfin, l'ossature bois est une technique qui laisse une grande liberté architecturale et qui supporte tout type de parements, intérieurs et surtout extérieurs : brique, bardage, pierre, béton, crépis... Elle peut ainsi s'intégrer dans tous les paysages.

Ainsi, il semble important de mettre en avant ces qualités que présente la technique de construction ossature bois, pour la développer sur le territoire.

On constate par ailleurs que le développement de ce type de construction est parfois freiné à cause des difficultés qu'ont certains propriétaires à obtenir un permis de construire de la part des communes ou de la D.D.E. Un travail est à faire pour informer et sensibiliser les élus à ces nouveaux modes de construction, qui sont souvent dans l'ignorance vis-à-vis de ce sujet. Il faut savoir, en outre, qu'un refus de permis de construire ne peut en aucun cas être motivé par la nature d'un matériau. Le P.L.U. ne concerne que l'aspect des constructions, dans un but d'intégration dans le site et de respect du patrimoine architectural existant, comme le montre, dans l'encadré ci-dessous, l'extrait du Journal Officiel du Sénat, du 8 Novembre 1984.

**Journal officiel du Sénat, 8 Novembre 1984, page 1799**

« Les plans d'occupation des sols ont pour vocation d'édicter des règles d'urbanisme et en aucun cas des règles de construction. Ils déterminent notamment "des règles concernant l'aspect extérieur des constructions" (article L 123-1 du code de l'urbanisme).

Il en résulte que **les POS ne sauraient imposer des règles telles qu'une marque de matériau ou la nature d'un matériau de caractéristiques chimiques et mécaniques déterminées**. Le règlement de POS ne peut obliger qu'à un résultat fondé sur des caractéristiques esthétiques telles que l'aspect extérieur.

D'une façon générale, il convient d'observer qu'aucune disposition du code de l'urbanisme ne permet d'obliger à l'emploi de matériaux d'une certaine nature. »

En général, les C.A.U.E. (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) travaillent à la sensibilisation des élus sur ces problèmes de nouvelles techniques de construction et de délivrance de permis de construire. Mais dans les Alpes de Haute Provence, il n'y a pas d'antenne départementale de C.A.U.E, avec laquelle le Pays A3V aurait pu travailler en partenariat.

Une autre nouvelle technique de construction intéressante et qui pourrait être développée au sein de la filière construction bois du Pays A3V, est le parpaing en bois massif<sup>15</sup>. C'est un produit récent, développé suite à la tempête de 1999, qui représente une alternative au madrier et au rondin massif. Le parpaing en bois massif est intéressant pour le territoire puisqu'il est fabriqué à partir de bois de rebut. C'est un produit fini, façonné sur les quatre faces, traité ; il s'achète chez les fabricants ou les marchands de matériaux, prêt à l'emploi. Il est très facile à mettre en œuvre et particulièrement adapté à l'auto-construction. En effet, sa légèreté permet de le stocker, le transporter et le transformer sans engins de levage. De plus, c'est un très bon isolant thermique et acoustique et il est résistant aux mouvements du sol et aux petites secousses sismiques. Ainsi, vu les qualités de ce matériau, il rencontrerait sans nul doute du succès auprès des artisans ou des simples bricoleurs du territoire. Ce produit pourrait être à l'origine d'une sous-filière supplémentaire à la filière bois du Pays A3V, en valorisant les petits pins sylvestres ou mélèzes et qui participerait à la dynamisation de la filière locale.

---

<sup>15</sup> Source : [www.bois.com/construire/techniques-construction/parpaing-bois](http://www.bois.com/construire/techniques-construction/parpaing-bois)

### **3.1.3. Sensibiliser le grand public et les artisans à l'utilisation et à la consommation de bois local**

Néanmoins, avant d'initier de tels projets, il paraît primordial de mener des actions de sensibilisation auprès des artisans, sur l'intérêt d'utiliser en priorité du bois local. En effet, actuellement, seule une partie des professionnels du Pays ont conscience de son intérêt. En effet, sur les 22 professionnels interrogés, 15 ont montré un intérêt ou une sensibilité particulière pour le bois local, avançant les arguments suivants :

- l'intérêt économique du bois local, moins cher que le bois de négoce, grâce à l'absence d'un intermédiaire,
- favoriser la filière bois locale,
- il est préférable que le bois reste dans son milieu naturel d'origine, pour la stabilité des réalisations.

Sur ces 15 artisans montrant dans leur discours une sensibilité pour le bois local, 2 néanmoins n'en consomment pas dans leur activité professionnelle et se servent chez les marchands de matériaux ou les négoce de bois. Sur les 22 professionnels interrogés, 7 ne montrent aucune sensibilité particulière pour le bois local.

Par ailleurs, il paraît aussi important de communiquer sur les qualités de différents bois locaux disponibles dans les scieries du territoire, et notamment sur le pin sylvestre, qui souffre d'une mauvaise réputation auprès des artisans. Il paraît nécessaire de leur faire la preuve que le pin sylvestre du Pays est un bois valorisable. Cette sensibilisation pourrait par exemple passer par les actions que mène le Conseil de Développement du Pays A3V. En effet, pour développer des techniques de construction ou de chauffage innovantes et intéressantes d'un point de vue environnemental, cette association organise des visites ouvertes aux professionnels comme aux particuliers, chez des particuliers qui ont chez eux de telles innovations. De même, il pourrait être intéressant de faire visiter les maisons de particuliers ayant réalisé des menuiseries avec les essences locales, et notamment avec le pin sylvestre.

On peut également pour cela s'inspirer de la filière lozérienne du meuble en pin sylvestre

En effet, l'organisation des artisans menuisiers de Lozère est un exemple intéressant de valorisation d'une ressource locale en pin sylvestre et de dynamisation économique d'une filière locale, autour d'un projet participant à la construction d'une image territoriale. La Lozère est aussi un exemple intéressant pour un territoire des Préalpes des Alpes de Haute Provence, dans la mesure où ces deux territoires ont des caractéristiques proches. En effet, comme les Alpes de Haute Provence et le Pays A3V, la Lozère est un département très boisé où le pin sylvestre représente 43% des peuplements forestiers.

La démarche de création d'une ligne de meubles traditionnels et contemporains en pin sylvestre de Pays a commencé par le rassemblement de menuisiers, au sein d'une association, l'Association des Artisans Lozériens du meuble ; ce regroupement a d'abord eu lieu dans le cadre d'une stratégie de communication autour de l'artisanat du meuble, menée par la Chambre des Métiers de Lozère. Puis, aidée par le Conseil Régional, le Conseil Général et la Chambre des Métiers mais aussi grâce au travail d'architectes et de designers, cette association a pu bénéficier de la réalisation d'une étude sur les meubles anciens et les agencements intérieurs traditionnels de Lozère, qui a débouché sur la création d'une ligne de meubles en pin sylvestre, s'inspirant des constats de cette étude. En outre, ces financeurs ont aidé à la mise en place d'expositions et ces meubles ont été installés dans les locaux du Conseil Général et dans des maisons forestières.



*P.N.R. du Verdon*

Photographie 15 : Agencement intérieur en pin sylvestre



*P.N.R. du Verdon*

Photographie 16 : Buffet et table en pin sylvestre



*P.N.R. du Verdon*

**Photographie 17 : Association de la pierre et du pin sylvestre pour la rénovation de maisons anciennes**

Aujourd'hui, ces meubles en pin sylvestre sont demandés par une clientèle extérieure au territoire, s'installant en Lozère et souhaitant restaurer une maison de manière traditionnelle, ou plus simplement, recherchant une décoration empreinte de savoir-faire local. Le pin sylvestre les séduit par sa couleur et le charme de ses nœuds.

En ce qui concerne l'approvisionnement de ces menuisiers, il a lieu auprès d'une scierie du territoire, de taille moyenne (9 à 10 salariés). Cette scierie trie le pin sylvestre destiné à la menuiserie à trois reprises, d'abord en forêt, puis au débit et enfin au sciage. Elle fait sécher le bois une fois débité en planches, avant de le vendre aux menuisiers. Sur les 16 000 m<sup>3</sup> de pin sylvestre transformés par an, 15%, soit 2400 m<sup>3</sup> sont sélectionnés pour être valorisés en menuiserie.

Ainsi, cette démarche d'association d'artisans, pour valoriser la ressource locale de pins sylvestres par le biais de la création d'une ligne de meubles semble être un exemple à suivre dans le Pays A3V. Néanmoins, dans le cas du Pays, il existe déjà une petite activité de menuiserie avec du bois de Pays, autour du mélèze, avec une demande déjà présente. Il paraît donc pertinent de profiter de cette dynamique et d'y ajouter la menuiserie en pin sylvestre, en travaillant sur une ligne de meubles en bois de Pays : mélèze et pin sylvestre. Cependant, la difficulté qu'a le Pays A3V, contrairement à la Lozère, est l'absence d'une véritable ligne de meubles traditionnels identifiés.

Enfin, le meilleur moyen d'inciter les artisans à utiliser le bois local est qu'ils ressentent une demande pour ces essences, de la part des clients. Or, cette demande est latente, notamment dans la vallée du haut Verdon, qui accueille une population, de touristes ou de nouveaux retraités, sensibles aux produits locaux et ayant un pouvoir d'achat élevé. Le regroupement d'artisans pourrait aussi être le moyen d'organiser leur offre, de mettre en valeur leur savoir-faire, de présenter leurs différentes réalisations, pourquoi pas dans un premier temps sur un site internet, avant la mise en place d'une vitrine, juxtaposée au lieu de stockage collectif, à l'exemple de l'Union des Artisans du Bois vendéens. Plus concrètement, les artisans du Pays A3V auraient la possibilité de valoriser leurs réalisations en bois de Pays dans l'immédiat, en participant, avec l'interprofession FIBOIS 04-05 au salon européen du bois de Grenoble, qui a lieu chaque année pendant quatre jours au mois d'avril. En effet, l'interprofession participe chaque année à ce salon et y amène une dizaine de professionnels du bois, dont des artisans, installés dans les départements des Alpes de Haute Provence ou des Hautes Alpes, qui adhèrent à l'interprofession. L'intérêt pour ces artisans est de bénéficier d'un stand avec un tarif avantageux (moins 50% par rapport à une inscription à titre individuel, soit 70€ / m<sup>2</sup> de stand, pendant les quatre jours du salon, tout compris). Ce salon, le plus gros de la région (30 000 visiteurs en 2008), a une entrée payante, ce qui implique un plus grand intérêt des visiteurs et davantage de chance de concrétiser une vente. De fait, tous les artisans qui participent déjà à ce salon avec l'interprofession FIBOIS 04-05 assurent qu'ils en ont des retombées et reviennent très souvent d'une année sur l'autre. Ainsi, ce salon pourrait être un moyen de stimuler la demande en meubles et réalisations en bois de Pays, à l'extérieur du territoire. Dans ce cas, il paraît encore plus important que les artisans soient regroupés, pour présenter au public régional et extrarégional une offre cohérente. Participer à ce salon pourrait être une première étape, relativement facile à mettre en place, dans une démarche plus complète de sensibilisation aux réalisations en bois local.

Ainsi, à travers les besoins de la filière qui sont ressortis dans le diagnostic, trois solutions peuvent déjà être proposées. D'abord, l'amélioration de l'offre en bois local, et notamment en bois local sec ; une solution collective semble être la plus adaptée et participera en outre à l'organisation de la filière, en vue de proposer une offre de produits en bois de Pays cohérente. Par ailleurs, il paraît incontournable de profiter de la dynamique du secteur de la construction pour encourager la construction bois. Enfin, de manière générale, il paraît important de communiquer sur la ressource en bois du Pays, pour promouvoir son utilisation.

## **3.2 Trouver des débouchés en bois d'œuvre pour les petits arbres**

### **3.2.1. La solution du mobilier en rondins de bois**

En étudiant la filière bois du Pays A3V dans sa globalité, on s'est aperçu qu'un de ses problèmes était l'empiétement de la destination bois d'industrie sur la destination bois d'œuvre, à cause de la qualité des arbres, notamment des pins sylvestres, qui ont des petits diamètres et qui sont rarement valorisés en bois d'œuvre. Ce manque de valorisation des petits arbres implique que bien souvent, les coupes sont destinées directement en bois d'industrie, sans tri. C'est ainsi que de belles grumes se retrouvent triturées pour en faire de la pâte à papier, ce qui est un manque à gagner regrettable pour le territoire. Pour enrayer ce cercle vicieux, une des solutions serait de trouver des débouchés en bois d'œuvre aux arbres de petits diamètres. Les belles grumes qui se trouveraient dans les coupes destinées à cette valorisation pourraient alors être triées et réorientées vers une menuiserie.

Hors du territoire du Pays A3V, il existe des exemples de valorisation en bois d'œuvre de bois de petits diamètres, exploités dans les forêts du territoire du Pays A3V. Notamment, un exemple de valorisation en bois d'œuvre du pin sylvestre de Pays, par une entreprise située à Aubagne, alors que cette essence n'est quasiment pas valorisée en tant que tel par les artisans du Pays. Cet exemple original montre qu'il est possible de valoriser en bois d'œuvre de petits arbres.

En effet, cette entreprise a la particularité d'assurer les activités d'exploitation forestière et de transformation des bois exploités. Elle récolte du bois dans plusieurs départements de la région P.A.C.A., dont le département des Alpes de Haute Provence, qui présente l'avantage d'autoriser l'exploitation forestière en été, là où elle est interdite dans les Bouches du Rhône ou dans le Var, à cause des risques d'incendie. Dans les Alpes de Haute Provence, dont le Pays A3V, elle récolte du pin sylvestre ; dans le Var ou les Bouches du Rhône, elle récolte plutôt du pin d'Alep. Sur une coupe de pins exploités, 90% est revendu à l'usine Tambec pour faire de la pâte à papier et 10% est gardé pour être transformé. Sur une année, l'entreprise transforme entre 4000 et 4500 m<sup>3</sup> de bois.

L'entreprise transforme notamment le pin (sylvestre et d'Alep) de manière à le valoriser en dépit de sa petite taille : elle en fait des rondins de bois, grâce à une rondineuse. L'investissement est néanmoins conséquent, puisqu'une rondineuse d'occasion coûte autour de 60 000 €. Cette rondineuse permet de transformer du bois trop petit pour être scié, qui, la plupart du temps, est vendu pour faire de la pâte à papier. En effet, l'entreprise arrive à transformer des arbres dont le diamètre est compris entre 8 et 28 centimètres et la longueur entre 2 et 4 mètres. Les rondins obtenus servent à fabriquer du mobilier d'extérieur. Néanmoins, les produits en pin ne sont pas les plus demandés et l'entreprise transforme de la même manière du mélèze, mais en plus grosses quantités ; il semble donc qu'il ne faille pas isoler la transformation du pin sylvestre en une activité à part entière mais plutôt, la combiner avec la transformation du mélèze. Ainsi, les produits transformés sont pour 15% en pins (sylvestre ou d'Alep) et pour 60% en mélèze. La transformation de ces deux essences permet de rentabiliser l'activité de transformation en rondins. Mais, parallèlement, pour rentabiliser l'activité, cette entreprise propose des sections plus classiques, pour de la charpente par exemple et par ailleurs, elle revend des produits de négoce, notamment des planches et des poutres de bois traitées classe IV à l'autoclave.

Le mobilier extérieur réalisé est acheté par des particuliers ou des collectivités locales, des départements des Bouches du Rhône et du Var. Le pin sylvestre n'est pas traité et l'entreprise ne garantit pas en termes de durée ses produits. Néanmoins, cela ne représente pas un problème, notamment pour les collectivités

locales, qui préfèrent limiter leur investissement, en achetant un meuble en pin sylvestre, qui est moins cher, vu les risques probables de dégradations que ce genre de mobilier peut subir par le public utilisateur. Ainsi, l'entreprise ne cherche pas particulièrement de solutions pour proposer du pin sylvestre traité classe IV, la demande n'étant pas très pressante.

<p><u>Table</u></p> <p>Entre 2 et 4 mètres de long          → table 2 mètres =          - 454€ TTC en mélèze          - 363€ TTC en pin sylvestre.</p>	 <p><i>E. Meiffret, 2008</i></p>
<p><u>Banc</u></p> <p>- 299€ TTC en mélèze          - 239€ TTC en pin sylvestre</p>	 <p><i>E. Meiffret, 2008</i></p>
<p><u>Pergola</u></p> <p>- 401€ TTC en mélèze          - 321€ TTC en pin sylvestre</p>	 <p><i>E. Meiffret, 2008</i></p>

Tableau 7 : Exemples de réalisations de meubles en rondins de bois

En définitive, les constats que l'on peut tirer du diagnostic de la filière de 2<sup>nde</sup> transformation du bois d'œuvre, sur le territoire du Pays A3V ont permis de mettre en avant quelques pistes d'actions, pour que la filière locale soit plus dynamique et qu'elle utilise davantage le bois local. En effet, il paraît important que le Pays A3V propose et soutienne un regroupement professionnel des artisans du territoire, qui leur ouvrirait de plus grandes possibilités, au niveau de l'approvisionnement en matière première (et notamment en bois local sec) ainsi qu'au niveau de la communication et de la vente de leurs produits. Un approfondissement de ce projet, en concertation avec les artisans, permettra de définir la forme juridique la plus adaptée à ce regroupement, parmi le G.I.E., la S.C.A. ou encore la forme associative.

En amont de cela, puis parallèlement à ce projet, il semble également nécessaire que le Pays A3V mène des actions de sensibilisation auprès des artisans, sur l'intérêt d'utiliser le bois local, en mettant en avant la bonne image dont bénéficie déjà le mélèze de Pays et en joignant à cette démarche le pin sylvestre de Pays, qui pour l'instant est très dévalorisé et délaissé. Une même sensibilisation devrait être conduite auprès du grand public, par le biais d'une démarche de communication sur les réalisations possibles en bois de Pays. Une présence au salon européen du bois de Grenoble peut être une des étapes de cette démarche de communication.

Le diagnostic de la filière locale de seconde transformation du bois a aussi mis en évidence le dynamisme du secteur de la construction, dans lequel il paraît primordial de soutenir, par le biais d'actions de promotion et de sensibilisation, les techniques de la construction bois.

Enfin, pour le pin sylvestre spécifiquement, des arguments en faveur d'une plus grande utilisation pourront être trouvés dans les exemples de sa transformation en rondins ou en ligne de meubles traditionnels de Lozère.

## Conclusion

---

L'analyse de la ressource forestière du Pays Asses, Verdon, Vaire, Var met en évidence qu'en dépit de conditions d'exploitation forestière délicates et d'une filière amont largement orientée vers la trituration, la filière bois d'œuvre du territoire dispose de bois local mal ou pas valorisé, qui pourrait apporter davantage de valeur ajoutée au territoire.

Les filières actuelles de transformation sont inégalement dynamiques. Si la charpente et la construction bois est florissante (surtout dans le Haut Verdon) et connaît une continuité de filière, localement, en revanche, la menuiserie ébénisterie est en plus mauvaise santé économique globale et est en majorité déconnectée de la filière de première transformation locale. Par ailleurs, elle manque de débouchés en conception réalisation et s'oriente de plus en plus vers les prestations de pose de menuiseries industrielles, qui la concurrence fortement.

En ce qui concerne les essences valorisées dans la filière locale de seconde transformation, si le mélèze et le sapin sont en bonne position, le pin sylvestre est largement délaissé. Pourtant, c'est l'essence caractéristique du Pays, la plus présente, avec laquelle il serait possible de faire des réalisations caractéristiques du Pays, qui trouveraient sans nul doute des débouchés auprès des populations de touristes ou de nouveaux retraités qui viennent sur le territoire.

Ainsi, il apparaît clairement que la filière locale de seconde transformation a besoin d'être reconnectée avec la première transformation, en travaillant notamment sur une offre en bois sec. Plusieurs actions sont imaginables pour cela : stock collectif de bois, cellule mobile de séchage achetée collectivement... Il est évident par ailleurs, qu'il y a un besoin de communication en direction du grand public, pour stimuler la demande en réalisation en bois de Pays.

Par ailleurs, il serait pertinent d'agir sur des points précis de la filière, comme la filière construction bois, qui pourrait être encouragée, en sensibilisant le grand public et les élus à ces nouvelles techniques de construction ou comme la valorisation du pin sylvestre, qui mériterait également une démarche de sensibilisation sur ses qualités et ce qu'il est possible de faire avec cette essence.

L'enjeu de toutes ces actions est de redonner du poids à une filière autrefois plus performante, pour participer à la gestion et à la valorisation de la ressource forestière, pour en tirer des bénéfices pour le territoire et ainsi, diversifier son économie. C'est à ce prix que la filière locale de transformation du bois d'œuvre pourra apporter davantage de développement local au territoire du Pays A3V.

## Bibliographie et documents sources

---

### Sur la transformation du bois :

BARY-LENGER Anne, PIERSON Jacques, PONCELET Jacques – Transformation, utilisation et industries du bois en Europe – Liège, Editions du Perron, 1999 – 557 p.

Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement du Limousin (D.R.I.R.E.) - **L'industrie de la seconde transformation du bois en Limousin** – janvier 2004.

Parc Naturel Régional du Verdon, GRANGE Mathilde – **Comment valoriser les coproduits des forêts et des collines dans le Parc Naturel Régional du Verdon**, mémoire de stage – 2007.

EMERGENCE, Comité Bassin d'Emploi du Pays Serre-Ponçon, Ubaye, Durance – **Situation et perspectives pour la filière bois du Pays SUD** – Décembre 2007.

Parc Naturel Régional du Morvan, GARNIER-HOCQUET Marion, **Mise en réseau des entreprises de transformation du bois du Morvan** – Septembre 2007.

### Sur la forêt

CEMAGREF, Unité de Recherche Agriculture et Forêt Méditerranéenne, Michel Vennetier (coordination) - **Usages et fonctions multiples de la forêt méditerranéenne, guide technique du forestier méditerranéen français** – Avignon, Novembre 2002.

DUBOIS Hervé – **Petit dictionnaire d'un forestier** – Langres, Décembre 2000 – 318 p.

HUBERT Michel, **Vos bois mode d'emploi, production, loisirs, nature**, 2<sup>e</sup> édition – Institut pour le Développement Forestier – Mars 2003 – 175 p.

### Statistiques

AGRESTE P.A.C.A., Etude n°30, **Enquête annuelle branche Exploitations forestières et Scieries 2005** – Novembre 2007.

### Sur le Pays Asses, Verdon, Vaire, Var

SOMIVAL, Département Développement Local – **Diagnostic Stratégique du Pays des 3V** – Mars 2001, mis à jour en juin 2001

COTTE Albert et MARTEL Pierre – **La vie de ceux d'avant, Souvenirs d'un simple paysan de la vallée de l'Asse**, Les Alpes de Lumières, 2006 – 159 p.

## Sources internet

---

Inventaire Forestier National

[www.ifn.fr](http://www.ifn.fr)

→ Résultats d'inventaires départementaux

[http://www.ifn.fr/spip/rubrique.php?id\\_rubrique=17&script=tome2.php](http://www.ifn.fr/spip/rubrique.php?id_rubrique=17&script=tome2.php)

Comité National pour le Développement du Bois

[www.bois.com](http://www.bois.com)

→ A propos de l'ossature bois : [www.bois.com/construire/techniques-construction/ossature-bois](http://www.bois.com/construire/techniques-construction/ossature-bois)

→ A propos des parpaings en bois massif : [www.bois.com/construire/techniques-construction/parpaing-bois](http://www.bois.com/construire/techniques-construction/parpaing-bois)

Fédération française des coopératives et groupements d'artisans

[http://www.ffcga.coop/1\\_index.htm](http://www.ffcga.coop/1_index.htm)

# Liste des personnes rencontrées pendant le travail de terrain

---

## SCIEURS

Guirand Frères	Exploitation forestière & scierie	VILLARS COLMARS
SARL Brémond	Exploitation forestière & scierie	BARREME
Paglia Jean-Luc	Scierie	THORAME BASSE
Jourdan Serge	Scierie fixe & mobile	BEAUVEZER

## ARTISANS - ACTIVITE PROFESSIONNELLE

ATELIER BOIS ONF, M. REBOUL	Menuiserie	BARREME
BALLAND Michel	Menuiserie	VERGONS
COMMANDÉ Laurent	Charpente & couverture	COLMARS
DURAND Jean	Charpente & couverture	COLMARS
DE MARTRIN Guillaume	Charpente & couverture	SAINT JULIEN DU VERDON
DYEN Fernand	Menuiserie / Charpente	COLMARS
JOURDAN Olivier (LECOMTE Philippe)	Charpente & couverture	VILLARS COLMARS
LE CLIPO	Charpente & couverture	ALLOS
MARC Xavier	Charpente, couverture, ossature bois	CASTELLANE
MAUREL Yvan	Charpente	TARTONNE
ROGER Rémi	Menuiserie / Ebénisterie / Charpente	ALLOS
ROUX Alain	Menuiserie	VILLARS COLMARS
THOLLET Jean Pierre	Menuiserie / Charpente	COLMARS
VESCO Richard	Charpente	COLMARS
Le laboratoire du bois – GIANNINI Franck	menuiserie - ébénisterie	SAINT ANDRE LES ALPES
SARL Le Mélèzin, Aguesse Karine	ébénisterie - marqueterie - restauration mobilier - signalétique	SAINT BENOIT
BARBAROUX Christophe	Menuiserie / ébénisterie	COLMARS
BAUD Christian	Menuiserie / ébénisterie	ENTREVAUX
LELL Fabien	Ebénisterie d'art	SAUSSES
ROUVIER Frères	Menuiserie / ébénisterie	SENEZ
ROUX Laurent	Menuiserie / ébénisterie	VILLARS COLMARS
SERI Christiane & Ricardo, Bric à brac du Brec	transformation d'objets (bois, métal, céramique) Brocanteur	ENTREVAUX SAINT JULIEN DU VERDON
BEGNIS Elisabeth	Ferronnerie & Sculpture bois	VERDON

## ACTIVITE AMATEUR OU EN ARRET TEMPORAIRE

CAVALLO Yannick	Tournerie objets en bois - enseignes commerciales	ALLONS
LINGOIS Evelyne	Menuiserie / ébénisterie	COLMARS
FRANC Max	Sculpture sur bois au couteau	THORAME BASSE
MONGE Kamil, Bergerie des Arts	Sculpture sur bois et sur pierre	VAL DE CHALVAGNE

## **ARCHITECTES**

SABRAN Olivier            architecte  
BEILLARD Jean Pierre    architecte

BEAUVEZER  
BEAUVEZER

## **PARTENAIRES FORESTIERS DU PAYS A3V**

O.N.F., Richard FAY, Responsable UT Saint André les Alpes  
O.N.F., Jean-Claude MONTAGNON, Responsable UT Colmars  
Chambre des métiers, Thierry VIALE, agent de développement économique  
Interprofession FIBOIS 04-05, Christelle Vergnet, animatrice

## Table des figures

---

<b>Figure 1</b> - Situation du Pays A3V en France.....	9
<b>Figure 2</b> - Les 39 communes du Pays A3V.....	12
<b>Figure 3</b> - Situation du Pays A3V en région P.A.C.A.....	17
<b>Figure 4</b> - Situation des cantons du Pays A3V.....	18
<b>Figure 5</b> - Situation du Pays A3V dans le département des Alpes de Haute Provence.....	22
<b>Figure 6</b> - Taux de boisement et taux de production de bois des départements français.....	26
<b>Figure 7</b> - Destination des bois en région P.A.C.A.....	27
<b>Figure 8</b> - Destination des bois dans le département des Alpes de Haute Provence.....	27
<b>Figure 9</b> - Les essences de la destination bois d'œuvre dans le département des Alpes de Haute Provence.....	28
<b>Figure 10</b> - Volumes sur pied des différentes essences d'arbres, dans la zone IFN des Préalpes de Digne.....	31
<b>Figure 11</b> - Volumes sur pied des différentes essences d'arbres, dans la zone IFN des Préalpes de Haute Provence.....	31
<b>Figure 12</b> - Volumes sur pied des différentes essences d'arbres, dans la zone IFN Haut Verdon, Haute Bléone.....	32
<b>Figure 13</b> - Répartition des trois principales essences résineuses, sur le territoire du Pays A3V.....	33
<b>Figure 14</b> - Accessibilité de la forêt de production du Pays A3V.....	35
<b>Figure 15</b> - Schéma de fonctionnement de la filière de 2 <sup>nde</sup> transformation du bois d'œuvre du Pays A3V.....	42
<b>Figure 16</b> - Situation des artisans transformant le bois sur le territoire du Pays A3V.....	43
<b>Figure 17</b> - Situation des menuisiers ébénistes sur le territoire du Pays A3V.....	49
<b>Figure 18</b> - Situation des menuisiers charpentiers sur le territoire du Pays A3V.....	55
<b>Figure 19</b> - Situation des charpentiers sur le territoire du Pays A3V.....	60
<b>Figure 20</b> - Déplacements des artisans du Pays A3V.....	66

## Table des tableaux

---

<b>Tableau 1</b> - Taille des entreprises de menuiserie ébénisterie.....	50
<b>Tableau 2</b> - Récapitulatif des atouts et des faiblesses des entreprises de menuiserie ébénisterie.....	54
<b>Tableau 3</b> - Taille des entreprises de menuiserie charpente.....	56
<b>Tableau 4</b> - Récapitulatif des atouts et des faiblesses des entreprises de menuiserie charpente.....	59
<b>Tableau 5</b> - Taille des entreprises de charpente.....	61
<b>Tableau 6</b> - Récapitulatif des atouts et des faiblesses des entreprises de charpente.....	65
<b>Tableau 7</b> - Exemples de réalisations de meubles en rondins de bois.....	86

## Table des photographies

---

<b>Photographie 1</b> – XIX <sup>e</sup> siècle, royaume du mouton.....	10
<b>Photographie 2</b> – XX <sup>e</sup> siècle, une forêt omniprésente.....	10
<b>Photographie 3</b> - Le village de Méailles sur son promontoire rocheux et la ligne du train des pignes en contrebas.....	21
<b>Photographie 4</b> – Scie mobile.....	45
<b>Photographie 5</b> - Table en mélèze, atelier bois O.N.F.....	51
<b>Photographie 6</b> - Aménagement intérieur en mélèze de Pays.....	56
<b>Photographie 7</b> - Couverture en bardeaux de mélèze de Pays.....	57
<b>Photographie 8</b> - Barrières en mélèze de Pays.....	57
<b>Photographie 9</b> - Balcon et escalier en mélèze de Pays.....	57
<b>Photographie 10</b> - Maison ossature bois en cours de construction.....	62
<b>Photographie 11</b> - Charpente en sapin achetée dans une scierie locale.....	62
<b>Photographie 12</b> - Objets en bois tournés.....	68
<b>Photographie 13</b> - Salière en bois (pin cembro) sculpté à l'opinel.....	68
<b>Photographie 14</b> - Cellule mobile de séchage.....	75
<b>Photographie 15</b> - Agencement intérieur en pin sylvestre.....	81
<b>Photographie 16</b> - Buffet et table en pin sylvestre.....	81
<b>Photographie 17</b> - Association de la pierre et du pin sylvestre pour la rénovation de maisons anciennes.....	82

# Table des matières

---

Remerciements.....	3
Sommaire.....	5
Lexique.....	6
Sigles.....	8
Introduction.....	9
<b>1<sup>ère</sup> partie - Le pays A3V : présentation d'un territoire provençal et alpin marqué par la forêt.....</b>	<b>17</b>
1.1. Le Pays A3V : une situation avantageuse en région P.A.C.A.....	17
1.1.1. Un territoire rural... ..	17
1.1.2. ...mais un territoire attractif.....	20
1.2. Un territoire marqué par la forêt.....	24
1.2.1. Histoire de la forêt méditerranéenne.....	24
1.2.2. La filière bois en P.A.C.A. et dans les Alpes de Haute Provence.....	25
1.2.3. Le Pays A3V : une ressource conséquente mais difficilement exploitable.....	30
1.2.4. Une ressource forestière sous exploitée.....	37
<b>2<sup>ème</sup> partie - La 2<sup>e</sup> transformation du bois sur le territoire du Pays A3V : atouts et faiblesses d'une filière.....</b>	<b>41</b>
2.1. La 1 <sup>ère</sup> transformation du bois : une activité fragile.....	44
2.2. La 2 <sup>nde</sup> transformation du bois d'œuvre, par les professionnels.....	48
2.2.1. La menuiserie ébénisterie.....	48
2.2.2. La menuiserie charpente.....	55
2.2.3. La charpente.....	60
2.2.4. Clientèle et débouchés.....	65
2.3. La 2 <sup>nde</sup> transformation du bois d'œuvre, par les non professionnels.....	67
2.3.1. Les particuliers.....	67

2.3.2. Les artistes et créateurs du bois.....	67
<b>3<sup>ème</sup> partie - Quelles pistes d'actions pour une filière locale de transformation du bois d'œuvre plus dynamique ? .....</b>	<b>72</b>
3.1. Résoudre les faiblesses et saisir les opportunités que présente le territoire.....	72
3.1.1. Reconnecter les filières de 1 <sup>e</sup> et 2 <sup>e</sup> transformation du bois.....	72
3.1.2. Accentuer le développement de la construction bois.....	77
3.1.3. Sensibiliser le grand public et les artisans à l'utilisation et à la consommation de bois local.....	80
3.2. Trouver des débouchés en bois d'œuvre pour les petits arbres.....	84
3.2.1. La solution du mobilier en rondins de bois.....	84
Conclusion.....	88
Bibliographie.....	90
Sources internet.....	91
Liste des personnes rencontrées pendant le travail de terrain.....	92
Table des figures.....	94
Table des tableaux.....	95
Table des photographies.....	96
Table des matières.....	97
Annexes.....	I
Table des annexes.....	XVII